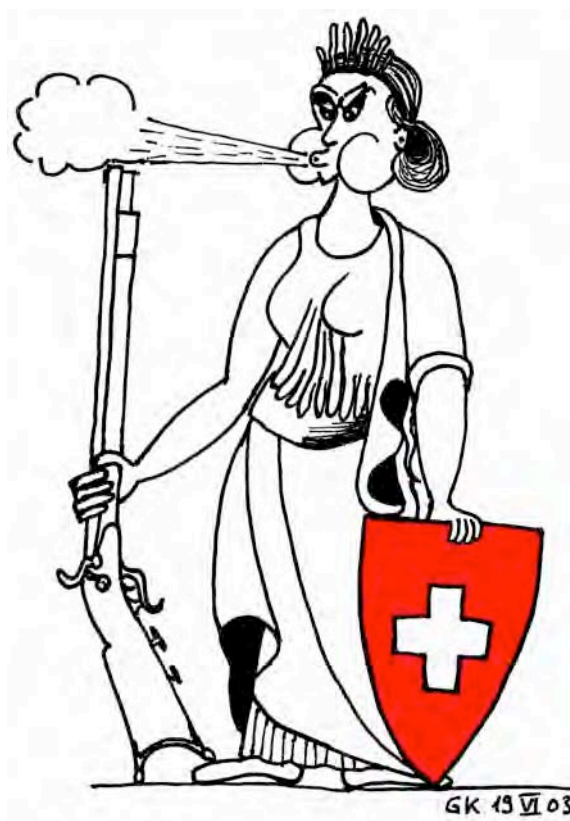


EN QUETE D'UNE IDENTITE NATIONALE...

La mise en scène du sentiment national lors du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. CHOIX DU SUJET	7
2. PROBLEMATIQUE	7
3. PROBLEMES RENCONTRES	8
4. REMERCIEMENTS	9

CONTEXTES

1. TRADITION DU TIR ET FETES FEDERALES	13
1. Tradition du tir	13
1. <i>Tirs francs (Freischießen)</i>	13
2. <i>Tirs républicains : l'exemple des Armes-Réunies</i>	13
2. Fêtes fédérales.....	14
1. <i>Fêtes nationales au XIXe siècle</i>	14
2. <i>Société suisse des Carabiniers (Schweizerischer Schützenverein)</i>	14
3. <i>Développement des tirs fédéraux au XIXe siècle</i>	15
4. <i>Tirs fédéraux dans le canton de Neuchâtel</i>	17
2. NEUCHATEL ET LA CHAUX-DE-FONDS EN 1863	18
1. La jeune république de Neuchâtel.....	18
2. La Chaux-de-Fonds en 1863.....	18
1. <i>Aperçu géographique et historique</i>	18
2. <i>Population cosmopolite dans une cité horlogère</i>	18
3. <i>Crises économique et financière : le Jura-Industriel</i>	19
4. <i>Municipalité « verte » pendant le tir</i>	20

« TIR FEDERAL DE 1863 A LA CHAUX-DE-FONDS »

1. DEMANDES POUR L'ORGANISATION D'UN TIR FEDERAL	23
2. PREPARATIFS DU TIR FEDERAL DE 1863.....	23
1. Le Comité d'Organisation	23
1. <i>Formation du Comité d'Organisation</i>	23
2. <i>Dispositions générales</i>	24
2. Travaux des sous-comités.....	25

1.	<i>Comité de Construction et Décors</i>	25
2.	<i>Comité des Finances</i>	26
3.	<i>Comité du Tir</i>	26
4.	<i>Autres sous-comités</i>	27
3.	Préparatifs dans le canton.....	28
1.	<i>Embellissement et décors</i>	28
2.	<i>L'exposition d'horlogerie</i>	28
3.	DEROULEMENT DE LA FETE	29
1.	Déroulement d'une journée de tir.....	29
1.	<i>Tir et remise des prix</i>	29
2.	<i>Réception des députations</i>	29
3.	<i>Repas de midi à la cantine</i>	30
2.	Journées particulières.....	30
1.	<i>Réception de la bannière fédérale, samedi 11 juillet</i>	30
2.	<i>Ouverture de la fête, dimanche 12 juillet</i>	31
3.	<i>Assemblée générale des tireurs (Schützengemeinde), jeudi 16 juillet</i> .	31
4.	<i>Excursions au Locle et au Saut-du-Doubs</i>	32
5.	<i>Le sermon patriotique, dimanche 19 juillet</i>	32
6.	<i>Clôture du tir, mercredi 22 juillet</i>	33
4.	APRES LE TIR	33
1.	Destructions des installations	33
2.	Résultats financiers	34

SENTIMENT NATIONAL

1.	ESSAIS DE DEFINITIONS	37
1.	Conscience, sentiment, identité national(e).....	37
1.	<i>Le concept d'identité nationale</i>	37
2.	<i>La conscience nationale</i>	38
3.	<i>Sentiment, amour pour la patrie</i>	38
2.	Patrie et nation.....	39
2.	LES VEHICULES DU SENTIMENT NATIONAL.....	40
1.	Installations et manifestations	40
1.	<i>Constructions monumentales</i>	40
2.	<i>Frontons de la cantine et statue du peintre Léopold Robert</i>	42
3.	<i>Ville pavoisée pour la fête</i>	43
4.	<i>Une symphonie de bruits</i>	44

5. <i>La fête populaire</i>	44
2. Productions discursives	45
1. <i>Discours et toasts</i>	45
2. <i>Poésies et chants</i>	46
3. <i>Guide et brochures souvenirs de la fête</i>	46
3. Productions iconographiques.....	47
1. <i>Affiche</i>	47
2. <i>Lithographies souvenirs</i>	48
3. <i>Coupons des cibles d'honneur</i>	49
4. <i>Cartes et brochures</i>	50
5. <i>Monnaies de tir (Schützentaler) et médailles commémoratives</i>	51
6. <i>Coupes</i>	52
7. <i>Rubans de tir (Festbendel)</i>	52
8. <i>Divers</i>	52
3. THEMES RASSEMBLEURS	53
1. La grande famille de « Mutter Helvetia ».....	53
1. <i>La Suisse comme fratrie unie</i>	53
2. <i>Une démocratie parmi les monarchies</i>	54
3. <i>Hospitalité et solidarité universelle</i>	55
2. L'idéal de la Liberté	56
1. <i>La barrière des Alpes</i>	56
2. <i>Les héros de l'indépendance</i>	57
a. Guillaume Tell et le serment des Trois Suisses au Grütli, 1307	58
b. Winkelried, le martyr de Sempach, 1386	58
c. Baillod, le défenseur du pont de Thielle, 1476	59
3. <i>Les continueurs de 1863</i>	60
3. Le Progrès.....	61
1. <i>Prosperité et bien-être matériel</i>	61
2. <i>L'Athènes helvétique</i>	62
4. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	62
1. Liberté et Progrès : entre passé et avenir.....	62
2. Une religion moderne : le culte du Progrès ou de la Liberté.....	63
 <i>AUDIENCE DU TIR FEDERAL DE 1863</i> 	
1. PARTICIPANTS AU TIR.....	69
1. Les « producteurs » du sentiment national	69
1. <i>Provenances géographiques</i>	69

2.	<i>Fonctions socioprofessionnelles</i>	70
a.	Vétérans neuchâtelois de 1848 et 1856.....	70
b.	Figures importantes de la vie politique fédérale	71
c.	Professions libérales et organismes internationaux	72
3.	<i>Vie associative</i>	73
a.	Pratique du tir	73
b.	Francs-maçons.....	74
2.	Les « sympathisants » : les donateurs	74
3.	Les « récepteurs » du sentiment national	76
1.	<i>Les tireurs</i>	76
2.	<i>Présence féminine et « Stauffacherin »</i>	76
2.	SIGNIFICATIONS DU TIR FEDERAL DE LA CHAUX-DE-FONDS	78
1.	Caractère supranational du Tir fédéral de 1863	78
1.	<i>Contexte international en 1863</i>	78
2.	<i>Tirs à l'étranger et tireurs étrangers à La Chaux-de-Fonds</i>	79
3.	<i>Le tir fédéral comme « Congrès démocratique international »</i>	80
2.	Les Neuchâtelois et le Tir fédéral de 1863.....	80
1.	<i>Signification politique : conscience cantonale, conscience nationale.</i>	80
2.	<i>Perception dans la classe ouvrière</i>	81
3.	<i>Contestation religieuse : les appels de la Mission intérieure</i>	82
3.	CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE	84

CONCLUSION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES	93
ANNEXES ECRITES	95
ANNEXES ICONOGRAPHIQUES.....	103

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

1. CHOIX DU SUJET

Qu'est-ce qui a bien pu me pousser à m'intéresser à un sujet aussi original et aussi masculin qu'un tir fédéral au XIXe siècle, m'a-t-on souvent demandé ?

Mon intérêt premier était dans le rôle de Neuchâtelois dans la traite négrière ou la vision en Suisse de la guerre de Sécession aux Etats-Unis (1861-1865). Malheureusement, il est difficile de trouver des sources pour le premier sujet et le deuxième a déjà été traité. En feuilletant la presse neuchâteloise de cette époque, je suis tombée par hasard en plein tir fédéral à La Chaux-de-Fonds. Pendant la durée du tir, le *National Suisse* était sous-titré *Bulletin officiel du tir fédéral*, comme *L'Express* avait la mention *Journal d'Expo.02* pendant l'exposition nationale. Et les textes reproduits dans le *National Suisse* avaient une très forte connotation patriotique.

Voilà pourquoi, malgré l'aspect peu attractif du sujet, j'ai décidé d'axer mes recherches sur l'expression du sentiment national dans les tirs fédéraux.

2. PROBLEMATIQUE

Datant de la Restauration et de la Régénération, les premières fêtes fédérales – de tir, de gymnastique et de chant – sont réputées pour avoir développé une identité nationale suisse¹. L'*Album commémoratif du centenaire de la Société suisse des Carabiniers, 1824-1924* rappelle en ces termes le bilan des tirs fédéraux :

« Puis, les tirs fédéraux développèrent le sentiment national et l'amour de la Patrie, bien plus que toute autre institution. C'est dans ces fêtes patriotiques que les grandes idées étaient lancées, que les actions de nos héros étaient rappelées, que le souvenir des précurseurs de notre indépendance et de nos libertés était ranimé et que maintes propositions étaient formulées qui, plus tard, ont été reprises dans les conseils de la nation ou dans les associations. Que de collectes ont été organisées et que de belles sommes ont été recueillies pour venir en aide à des populations atteintes par une catastrophe ! Les beaux-arts mêmes ont eu leur part de produit des collectes : en 1859 à Zurich, les tirelires circulaient déjà pour l'érection d'un monument plus digne à notre héros national Guillaume Tell ; au tir de Stans en 1861, la collecte était destinée au monument à ériger à Winkelried, le héros de Sempach. Puis, les arts furent encouragés par les œuvres et objets d'art offerts comme dons d'honneur, par les nombreuses médailles frappées à l'occasion des tirs, par la confection de costumes pour les cortèges historiques, etc. etc. Les poètes, comme les musiciens et les hommes de lettres, ont eu l'occasion, lors des tirs fédéraux, de se faire connaître et apprécier. Nombreux sont les chants et les morceaux de musique qui ont vu le jour dans un tir fédéral et qui, depuis, sont exécutés dans chaque fête patriotique.

Voilà, en termes bien pâles, l'œuvre de nos Tirs fédéraux ! »²

Le but premier des fêtes fédérales est d'intégrer les diverses particularités helvétiques dans

¹ KREIS Georg (dir.), *La Suisse chemin faisant. Rapport de synthèse PNR 21 « Pluralisme culturel et identité nationale »*, Lausanne, 1994.

² SSC = *Gedenkschrift zum 100jährigen Jubiläum des schweizerischen Schützenvereins* = *Album commémoratif du centenaire de la Société suisse des Carabiniers* = *Album commemorativo del centenario della Società svizzera del Carabinieri. 1824-1924*, Zürich, 1926, pp. 120-121.

un tout : la nation suisse. Beat Henzirohs³ a montré l'importance politique des tirs avant 1849 par leur rôle dans le développement d'une conscience nationale et dans l'adhésion à la « Suisse nouvelle » née de 1848. La plupart des auteurs⁴ soulignent la relative homogénéité des messages patriotiques de ces fêtes au cours du temps. Pourtant, ils s'accordent également à reconnaître que les tirs fédéraux perdent de leur importance politique – au profit des aspects sportifs – après 1874, date de la première révision de la Constitution fédérale.

Le canton de Neuchâtel a accueilli deux tirs fédéraux à trente-cinq ans d'intervalle. Celui de 1863 à La Chaux-de-Fonds se situe entre la Constitution de 1848 et la révision de cette dernière en 1874, dans une phase de *nation building*⁵. En 1898, le Tir fédéral de Neuchâtel est incorporé aux commémorations du Cinquantenaire de la République, alors, qu'à cette époque, les tirs fédéraux répondent moins à un besoin d'intégration qu'auparavant.

Pour tenter de cerner les manifestations de l'idée nationale dans les tirs fédéraux, j'ai privilégié une étude synchronique du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds selon deux axes principaux :

1. **Le sentiment national** : Qu'est-ce que c'est ? A travers quels lieux se manifeste-t-il ? Autour de quelles valeurs s'articule-t-il ?
2. **L'audience du Tir fédéral de 1863** : Qui produit et diffuse ce sentiment national ? Qui le reçoit ? Comment est-il perçu par la population neuchâteloise et par le monde des tireurs ?

Le sentiment national exprimé lors du tir de La Chaux-de-Fonds est tout à fait comparable à ce qu'on peut retrouver dans les autres tirs fédéraux du XIXe siècle.

3. PROBLEMES RENCONTRES

Pour ce travail, j'ai utilisé des sources écrites – manuscrites et imprimées – et des sources iconographiques – lithographies, médailles, etc. – qu'il m'a fallu faire parler avec des méthodes que j'ai empruntées à l'archéologie, faute de mieux. L'utilisation de ce type de sources m'a posé quelques problèmes au niveau des photographies que j'ai dû prendre et de leur traitement informatique.

Concernant les problèmes linguistiques, certaines expressions en allemand fédéral et liées au tir étaient introuvables dans les dictionnaires bilingues que j'ai consultés. Heureusement, l'*Album commémoratif du centenaire de la Société suisse des Carabiniers* a été rédigé dans les trois langues officielles et m'a permis de trouver des correspondants

³ HENZIROHS Beat, *Die eidgenössischen Schützenfeste 1824-1849. Ihre Entwicklung und politische Bedeutung*, Freiburg, 1976.

⁴ BORCARD Patrice, « La cible et le drapeau. L'expression artistique du patriotisme des tireurs fribourgeois », dans *Fribourg et l'Etat fédéral : intégration politique et sociale : 1848-1998*, Fribourg, 1999, pp. 403-415.

BÜHLER M., « Les fêtes nationales », dans SEIPPEL Paul (dir.), *La Suisse au dix-neuvième siècle*, 3 tomes, Lausanne/Berne, 1901, tome 3, pp. 355-394.

HENZIROHS Beat, *op. cit.*

KREIS Georg (dir.), *op. cit.*

SCHADER Basil, « Les Fêtes fédérales », dans HUGGER Paul (dir.), *Les Suisses. Modes de vie, traditions, mentalités*, 3 tomes, Lausanne, 1992, tome 2, pp. 809-831.

SSC, *op. cit.*

⁵ KREIS Georg (dir.), *op. cit.*, p. 35.

pour la plupart des expressions. Par exemple, *Freischießen* se traduit habituellement par *tirs francs* et plus rarement par *tirs libres*. Utilisé uniquement pour les manifestations antérieures au XIXe siècle, le terme se distingue de *Schiützenfest*, le *tir fédéral* proprement dit, qui signifie littéralement *fête de tir*, mais qui a une connotation de « protection ». Autre exemple, le *Gabentempel*, littéralement le *temple des dons*, devient le *pavillon des prix* pour représenter le bâtiment le plus important de la place de la fête. Pour la suite de mon travail, comme les traductions ne sont pas littérales, j'ai souvent mentionné l'expression allemande (entre parenthèses) après l'expression française.

4. REMERCIEMENTS

Je tiens particulièrement à remercier les personnes suivantes pour l'aide qu'elles m'ont apporté :

Sylviane MUSY du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, *Sylvie BEGUELIN* à la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, *Christine RODESCHINI* au Département audiovisuel de la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, *Bruno HENAUER* de la société de tir Les Armes-Réunies à La Chaux-de-Fonds, *Ferdinand PILLER* du Schweizerisches Schützenmuseum à Berne et *Jean-Marc BARRELET* aux Archives de l'Etat à Neuchâtel ;

Maud RENARD, *Yann DELAMADELEINE* et *David FACCHIN* pour m'avoir apporté des aides informatiques ;

Corinne SUTER et *Frédéric INDERWILDI* pour avoir relu mon texte.

Gilliane KERN

Corcelles, décembre 2004

PREMIERE PARTIE

CONTEXTES

1. TRADITION DU TIR ET FETES FEDERALES

1. Tradition du tir

1. Tirs francs (*Freischießen*)

En Suisse, la pratique du tir est attestée depuis le Moyen Age. Des sociétés de tir, appelées parfois *abbayes* en Suisse romande, sont connues depuis le XIV^e siècle. Ces premiers tirs étaient associés à des fêtes et à d'autres concours. Ils avaient un caractère ludique et permettaient d'apprendre à connaître les armes dans le but de défendre la ville – l'arc et l'arbalète au XIV^e siècle, puis les armes à feu comme l'arquebuse ou le mousquet. Entre le XV^e et le XVII^e siècle, des concours de tir s'organisent entre différentes régions pour entretenir le maintien ou la poursuite des bonnes relations d'amitié ou de voisinage : ce sont les tirs francs (*Freischießen*). Ainsi, au tir libre de Zurich en 1504, les participants célèbrent, après les guerres de Souabe, la réconciliation entre les villes de Suisse, d'Allemagne du Sud et d'autres en aval du Rhin. Il peut donc s'agir de fêtes d'importance européenne ou plus régionale. Les fêtes sont agrémentées de concours de course, de saut et de lancer de pierre. Les sociétés de tir sont approuvées par le pouvoir en place, car elles ne le contestent pas et permettent une défense des bourgs. Après la guerre de Trente Ans, les tirs francs perdent de l'importance à cause des divisions internes de la Confédération. Le dernier tir libre a eu lieu en 1683 à Sursee⁶.

2. Tirs républicains : l'exemple des Armes-Réunies

Au XIX^e siècle, la pratique du tir réapparaît et commence à prendre une signification patriotique. Des sociétés de tir renaissent et d'autres se créent. L'apparition d'une nouvelle carabine de stand fait la fierté des tireurs.

Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs sociétés de tir sont créées à la Restauration. Notamment celle des Armes-Réunies qui voit le jour en 1820 à la Chaux-de-Fonds⁷. Dès le début, elle diffère d'autres sociétés de tir du canton : ses statuts sont de tradition républicaine et plusieurs de ses membres, dont Fritz Courvoisier, participent aux événements révolutionnaires de 1831, et surtout 1848, contre le régime monarchique, ainsi qu'aux différents tirs fédéraux. Cette société a d'ailleurs été perçue comme une menace par le pouvoir royaliste qui l'a dissoute en 1840. Malgré cela, les tireurs des Montagnes continuent à se rendre dans les grandes fêtes helvétiques où les tireurs suisses se sentent solidaires de leurs problèmes. Lorsque la société des Armes-Réunies renaît au lendemain de la révolution de 1848, elle devient une société de tir comme une autre, n'ayant plus à tenir son rôle d'opposition au régime monarchique. Pourtant, c'est elle qui fait la demande

⁶ MICHEL Theodor, « Le tir, une tradition suisse », dans *Popularia*, 2, 1987, pp. 14-21.

⁷ BERGER David, *Dans la ligne de mire. Pouvoir et sociétés de tir dans la principauté de Neuchâtel (1831-1848)*, mémoire de licence dactylographié, Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, 1998.

BERGER David, « Les sociétés de tir et la participation neuchâteloise aux tirs fédéraux entre 1831 et 1848 », dans HENRY Philippe (éd.), *Conservatisme, réformisme et contestation : aux origines de la révolution neuchâteloise de 1848*, (Cahiers de l'Institut d'histoire, 6), Neuchâtel, 1999, pp. 157-169.

Voir aussi : Annexes 1 : 1. Manifeste.

pour recevoir le Tir fédéral en 1863, afin de fêter les retrouvailles du canton avec la Suisse.

2. Fêtes fédérales

1. Fêtes nationales au XIXe siècle

Jusqu'en 1891, date de la commémoration du premier 1^{er} Août, il n'y a pas de fête nationale en Suisse. Les quelques commémorations de batailles – Morgarten, Sempach, etc. – restent très locales⁸.

L'idée d'organiser une fête nationale est émise pour la première fois sous le régime centralisé de la République helvétique⁹. Les fêtes d'Unspunnen, des fêtes de bergers avec concours de lutte et de jets de pierre, sont organisées en 1803 et en 1808 sous la Médiation. Avec la Restauration naissent ou renaissent plusieurs sociétés supracantonales et nationales comme la Nouvelle Société helvétique, la société d'étudiants de Zofingue ou encore la Société suisse des Carabiniers, ceci en dépit du cloisonnement cantonal politique de la Confédération¹⁰. A la Régénération, les fêtes fédérales – de tir dès 1824, de gymnastique dès 1832 et de chant dès 1843 – se développent en même temps que les idées libérales, puis radicales.

Dans ce contexte, ce sont ces fêtes associatives qui rassemblent les Suisses autour d'une passion commune et qui font office de fêtes nationales. Parmi les fêtes fédérales, les tirs savent le plus exacerber le sentiment patriotique, car ils ont trait à la défense du pays et évoquent le glorieux passé militaire de la Confédération. Dans les statuts de la Société suisse des Carabiniers, on lit d'ailleurs : « *on exprime ici le désir de voir les nombreux tirages de la Suisse se centraliser autant que possible et devenir des fêtes nationales suisses* »¹¹. Après la Constitution de 1848, si l'organisation reste privée, l'institution des tirs fédéraux est cautionnée par les autorités helvétiques lors d'une « journée officielle » où les conseillers fédéraux et d'autres délégués de l'Assemblée nationale sont invités à discourir.

2. Société suisse des Carabiniers (*Schweizerischer Schützenverein*)

L'idée de créer une Société suisse des Carabiniers qui fédérerait les différentes sociétés de tir de la Confédération, notamment celles à vocation républicaine nées à la Restauration, est émise lors du tir cantonal d'Argovie en 1822. A cette occasion, il est prévu de réunir les tireurs suisses en organisant une fête de tir à Aarau en 1824. La Société suisse des Carabiniers est créée lors de ce premier Tir fédéral.

Les buts de la société sont très clairement en faveur de l'union des Confédérés :

« Art. 1^{er}. Resserer toujours plus les liens qui unissent les Suisses les uns aux autres ; augmenter la force de la patrie par l'union et des relations plus intimes entre ses membres ; et en même temps contribuer au progrès et au perfectionnement de l'art du

⁸ SANTSCHI Catherine, *La mémoire des Suisses*, Genève, 1991, pp. 22-28.

⁹ BIAUDET Jean-Charles, « L'éveil du sentiment national en Suisse », dans *Il risveglio delle nazionalità*, Pisa, 1982, p. 193.

¹⁰ SCHADER Basil, *op. cit.*, p. 810.

¹¹ SSC, *op. cit.*, p. 108, « Article 12 ». Les organisateurs du tir de 1863 à la Chaux-de-Fonds mentionnent d'ailleurs fréquemment « notre grande fête nationale ».

tir si noble en lui-même et d'une si grande importance pour la défense de la Confédération : Tel est le but de la Société suisse des Carabiniers. »¹²

La Société suisse des Carabiniers veut atteindre ce but en instituant les tirs fédéraux (Schützenfeste) : des concours et fêtes de tir où tous les Confédérés sont conviés. L'Assemblée générale des tireurs se réunit à cette occasion, c'est-à-dire tous les deux ans environ.

La société est composée de membres individuels et non de sections. Ceux qui veulent y adhérer doivent être présentés par une société suisse de tireurs. Les sociétaires paient une cotisation et reçoivent une carte pour se faire reconnaître, ce qui leur permet de tirer à la cible fédérale (« Patrie »), la mieux pourvue en primes d'honneur¹³.

A la tête de la société, il y a le Comité Central. Jusqu'en 1877, celui-ci n'est pas permanent : les membres sont choisis parmi les sociétaires du canton où a eu lieu le dernier tir fédéral et ils sont en fonction jusqu'à l'ouverture de la fête suivante. Le Comité Central est chargé de choisir le lieu de la prochaine fête, en procédant par tirage au sort s'il y a plusieurs candidatures. Le président du Comité Central est responsable des archives et du sceau de la société et doit amener la bannière fédérale à l'ouverture du prochain tir.

3. Développement des tirs fédéraux au XIXe siècle

Le premier tir fédéral a eu lieu du 7 au 12 juin 1824 à Aarau, dans le jeune canton d'Argovie bientôt « régénéré »¹⁴. Il fallut attendre 1827 pour que le second tir ait lieu à Bâle. Par la suite, il y a un tournus tous les ans, puis tous les deux ou trois ans en fonction de la conjoncture politique. Les premières villes à accueillir les tirs fédéraux sont les grandes villes progressistes du Plateau. En 1861, le tir fait escale à Stans, bourgade moins importante de la Suisse primitive et patrie du héros Winkelried, puis dans le Jura en 1863 à La Chaux-de-Fonds. Ce tournus permet de résoudre certains conflits régionaux, tels les tensions entre les républicains et les conservateurs catholiques de Stans par exemple.

Un tir fédéral dure une dizaine de jours et a lieu généralement aux mois de juin-juillet. A cette occasion, des tireurs de tous cantons et de l'étranger se mesurent aux bonnes cibles ou cibles d'honneur (Stichscheiben), bien cotées en primes, et aux cibles tournantes (Kerhscheiben). La cible d'honneur « Patrie », ou « Tell » à Aarau, est réservée aux membres de la Société suisse des Carabiniers.

Les tirs fédéraux se sont rapidement développés pour devenir des fêtes nationales importantes. Entre 1824 et la fin du siècle, il y a une augmentation du nombre de cibles – de 17 à 200 – et des dons – de 10'000 à environ 300'000 francs. Les membres de la Société suisse des Carabiniers passent de 571¹⁵ en 1824 à 68'765 en 1900¹⁶. Mais c'est surtout par leur caractère politique que les tirs fédéraux prennent une importance considérable au XIXe siècle.

¹² „§1. Der Zweck des Vereins ist allgemeine Waffenbrüderung aller vaterländisch gesinnten schweizerischen Schützen, Verwallkommnung in der Kunst des Scharfschießens, Schlagfertigkeit der Schützen zur Vertheidigung des bedrohten Vaterlandes.“, dans *Statuten des schweizerischen Schützenvereins und militärische Organisation desselben*, Zürich, 1861, p. 1. Traduction française : SSC, *op. cit.*, p. 107.

¹³ *Ibid.*, p. 107.

¹⁴ *Ibid.*, p. 189.

¹⁵ Nombre officiellement admis depuis l'ouvrage de FEIERABEND August, *Zur Erinnerung an die eidgenössische Schützenfest 1824-1874*, Aarau, 1875. En fait 314 membres d'après les PV de la société ; SSC, *op. cit.*, p. 112.

¹⁶ BÜHLER M., *op. cit.*, pp. 360 et 369.

Avant la Constitution de 1848 et la naissance de l'Etat fédéral, les tirs fédéraux sont une des seules institutions « nationales » de la Suisse. C'est une occasion pour les Confédérés de se rencontrer et d'échanger des idées. Cela favorise le développement d'une conscience politique nationale. La tribune du tir est une plate-forme pour les idées républicaines – libérales, puis radicales. Lors des luttes politiques et religieuses des années 1840, tout discours qui était critique envers les idées radicales était interdit et l'orateur hué¹⁷. Il existe une grande solidarité des cantons régénérés envers les peuples « opprimés » des cantons anciens. Ainsi, jusqu'en 1848 – et même 1857 –, les tireurs républicains de cet hybride qu'est la Principauté et canton de Neuchâtel sont accueillis par des ovations et félicités pour leur bravoure, les Armes-Réunies ayant été dissoutes en 1840 par le régime monarchique.

La conscience nationale est entretenue par la fibre patriotique : on y évoque l'histoire glorieuse des héros considérés comme fondateurs de la Suisse – Guillaume Tell, Winkelried, etc. – et on y adopte une bannière fédérale. Les organisateurs essaient de lier certains tirs à des épisodes importants de l'histoire suisse, par exemple le quatrième centenaire de la bataille de Saint-Jacques lors du Tir fédéral de Bâle en 1844. A cause du tirage au sort, d'autres villes candidates sont moins chanceuses, à l'instar de Zurich qui espérait obtenir le tir pour 1851 afin de fêter son entrée dans la Confédération et en a été empêché par le refus de Genève de retirer sa candidature.

Avec la Constitution fédérale de 1848, les républicains gagnent leur combat contre l'Ancien Régime. Mais les fêtes de tir ne cessent nullement et gardent leur très fort caractère patriotique et républicain. C'est ce que nous verrons par la suite avec le tir de 1863 à La Chaux-de-Fonds. B. Schader¹⁸ et M. Bühler¹⁹ s'accordent à dire que les tirs fédéraux perdent de leur importance politique après 1874, date de la révision de la Constitution fédérale. Désormais, ce sont les aspects sportifs et techniques qui occupent le devant de la scène.

Plusieurs innovations d'ordre technique sont intervenues au cours du XIXe siècle. Dans l'optique du tir de La Chaux-de-Fonds en 1863, la plus importante concerne le développement du tir de campagne avec l'arme d'ordonnance (Feldstutzer). A l'origine des tirs fédéraux, l'arme utilisée était la carabine de stand, parfaite dans le contexte festif et sportif. Dès les années 1830, le tir de campagne avec le fusil d'ordonnance prend de plus en plus d'importance, surtout en Suisse alémanique. Cette arme de guerre, utilisée par l'armée fédérale, est plus légère et plus maniable que l'arme de stand, mais moins précise. La distance entre le stand de tir et la cible est plus importante : environ 470 à 550 pieds pour l'arme de stand contre 700 à 1000 pieds pour l'arme de campagne²⁰. Dans les années 1850-1860, les partisans des deux armes – de stand et de campagne – ne parviennent pas à s'entendre sur leur utilisation lors des fêtes sportives et la carabine traditionnelle reste privilégiée. A Stans en 1861, après une intervention du Département militaire suisse, il y a pour la première fois une bonne cible « Patrie » destinée au tir de campagne. A La Chaux-de-Fonds en 1863, les organisateurs ont tenté de mettre les deux armes sur un pied d'égalité, tant pour le nombre de cibles que pour la valeur des prix. D'ailleurs, la vignette

17 HENZIHOHS Beat, *op. cit.*

18 SCHADER Basil, *op. cit.*, p. 812.

19 BÜHLER M., *op. cit.*, p. 366.

20 Soit environ 150 à 180 mètres pour l'arme de stand et 230 à 330 mètres pour l'arme de campagne; SSC, *op. cit.*, p. 126.

du plan de tir²¹, du peintre Henri Jenny, représente « *l'alliance et l'égalité de la carabine de stand et celle de campagne* »²², mais aussi, d'après le *National Suisse*, « *l'union de la jeune et de la vieille Suisse, de la nouvelle et de l'ancienne carabine.* »²³ De plus en plus, les tireurs demandent l'évincement de la carabine de stand, qu'ils jugent ne pas correspondre aux besoins de défense du pays. La rupture entre les partisans des deux armes est consommée en 1866 avec la création de la Société suisse du Tir de Campagne. Dès 1871, la modification et l'adoption de nouveaux statuts pour la Société suisse des Carabiniers permettent la réunification des tireurs suisses²⁴ et, à la fin du siècle, le fusil d'ordonnance devient l'arme favorite utilisée lors des tirs fédéraux. Dès 1877, le Comité Central de la Société suisse des Carabiniers est permanent. Il prend alors plusieurs mesures afin d'améliorer la technique du tir dans la perspective de la défense de l'Etat en favorisant les tirs volontaires, les concours de section de campagne, les cours de jeunes tireurs, le tir rapide, etc.

4. Tirs fédéraux dans le canton de Neuchâtel

Le canton de Neuchâtel accueillera, en tout et pour tout, deux tirs fédéraux : La Chaux-de-Fonds en 1863 et Neuchâtel en 1898.

Dans le canton, la pratique du tir est bien établie depuis le XVe siècle. Avant 1848, nombreux sont les Neuchâtelois à participer aux différents tirs fédéraux, qu'ils appartiennent à des sociétés de tir républicaines ou royalistes²⁵. La Société Cantonale des Carabiniers neuchâtelois est créée en mars 1849 et organise le premier tir cantonal au mois de juin de cette année sur la colline du Mail. Deux autres tirs cantonaux sont organisés par cette société avant que Les Armes-Réunies obtiennent l'organisation du Tir fédéral de 1863²⁶.

Le Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds est très lié au souvenir proche des événements neuchâtelois de 1848 et surtout à la confirmation de la coupure définitive avec la Prusse au traité de Paris en 1857. Le tir de 1863 est donc une façon de fêter entre concitoyens l'appartenance totale du canton à la Suisse.

Le tir de 1898 à Neuchâtel est associé aux festivités de la commémoration du Cinquantenaire de la République. Si le tir de La Chaux-de-Fonds est une fête en soi, le tir de Neuchâtel est une des manifestations – avec l'inauguration du monument de la République et le *Festspiel Neuchâtel suisse* – qui doit donner un éclat supplémentaire à la commémoration républicaine²⁷.

21 Annexes 2 : **fig. 10.**

22 PV-CO, 24 mars 1863.

23 *Courrier de Neuchâtel*, 6 juillet 1863.

24 SSC, *op. cit.*, p. 127.

25 Au tir de Bâle en 1844, le drapeau jaune à chevrons des républicains est ovationné tandis que le drapeau « prussien » - orange, noir et blanc – d'une société royaliste n'est pas reconnu par les organisateurs ; BERGER David, *op. cit.*

26 SSC, *op. cit.*, p. 275.

27 HENRY Philippe (dir.), *La mémoire de la Révolution neuchâteloise de 1848. Du Cinquantenaire au Centenaire, 1898-1948*, Hauterive, 1997.

2. NEUCHÂTEL ET LA CHAUX-DE-FONDS EN 1863

1. La jeune république de Neuchâtel

En 1863, la République de Neuchâtel date d'à peine quinze ans et elle a été contestée sept ans auparavant par une tentative de coup d'Etat monarchique. C'est dire que le souvenir des luttes contre l'Ancien Régime est encore vivace.

En effet, entre 1814 et 1848, Neuchâtel avait le double statut ambigu de principauté appartenant au roi de Prusse et de vingt-et-unième canton suisse. En 1831, l'insurrection républicaine d'Alphonse Bourquin tourne court et le canton se polarise entre les défenseurs de l'Ancien Régime et les partisans d'un rattachement complet à la Confédération. Le 1^{er} mars 1848, à l'annonce du soulèvement parisien de février, les patriotes des Montagnes et du Val-de-Travers, dirigés par Fritz Courvoisier et Ami Girard, descendent sur le littoral, prennent le château de Neuchâtel et installent un gouvernement provisoire, reconnu par la toute nouvelle Confédération helvétique. Mais le nouveau régime républicain reste fragile. Les 3 et 4 septembre 1856, une tentative d'insurrection royaliste échoue et l'affaire de Neuchâtel prend une dimension européenne suite aux crispations des revendications du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV et du gouvernement helvétique. Les préparatifs guerriers de part et d'autre sont désamorçés par la médiation de la France. Le 26 mai 1857 au traité de Paris, Frédéric-Guillaume IV reconnaît la République et la perte définitive de sa principauté.

Désormais, les républicains neuchâtelois peuvent fêter l'indépendance du canton et son appartenance totale à la Suisse. Au moment du Tir fédéral de 1863, les acteurs de la révolution de 1848 sont encore en vie – à l'exception notable de Fritz Courvoisier décédé en 1854 – et, s'il n'y a officiellement plus de royalistes dans le canton après 1857, il reste certaines factions plus conservatrices, qui donneront naissance au parti libéral en 1873. Les républicains se doivent donc de prouver le ralliement complet des Neuchâtelois à la Suisse.

2. La Chaux-de-Fonds en 1863

1. *Aperçu géographique et historique*

La Chaux-de-Fonds est une ville au milieu de rien. Elle n'a à offrir ni lac ni Alpes à ses visiteurs. Située dans une vallée du Jura neuchâtelois à mille mètres d'altitude, elle s'est considérablement développée au XIX^e siècle, suite à l'expansion de l'industrie horlogère.

Après l'incendie de 1794 qui a détruit l'ancien village, La Chaux-de-Fonds s'est reconstruite puis développée à l'ouest le long de la nouvelle Grand'Rue – officiellement rue Léopold-Robert depuis le 1^{er} septembre 1862²⁸ – et selon un plan en damier, ce qui lui donne l'aspect d'une ville moderne « à l'américaine ». Son appellation officielle reste « village de la Chaux-de-Fonds » jusqu'en 1894.

²⁸ PV-CM, 31 juillet et 13 août 1862.

2. Population cosmopolite dans une cité horlogère

Au XIX^e siècle, il y a un accroissement considérable de la population dans la plupart des villes helvétiques et européennes. La Chaux-de-Fonds n'est pas en reste. La population triple entre 1850 et 1900 – de 12'638 âmes en 1850 à 35'971 en 1900²⁹. En 1860, selon le recensement fédéral, le « village » de La Chaux-de-Fonds compte 16'778 habitants, ce qui la place en sixième position des villes suisses³⁰.

La population est très cosmopolite et essentiellement composée de Confédérés, principalement Bernois et Vaudois. D'après le recensement municipal de 1860, il y a 7200 Suisses, 6148 Neuchâtelois et 2581 étrangers³¹. L'importante communauté germanique a joué un rôle non négligeable lors des événements de 1848 et 1856 et bénéficie, dès 1853, du culte dans sa langue au Temple-Allemand.

Plus de la moitié des Chaux-de-Fonniers travaillent dans l'industrie horlogère, la plupart à domicile. Les étrangers sont attirés par les possibilités qu'offre la métropole. Souvent peu formés, certains sont responsables d'objets de moindre qualité, l'horlogerie de pacotille. La puissance de l'horlogerie est assurée par les autorités politiques et l'administration. Les expositions horlogères sont soutenues par le journal du parti radical, le *National Suisse* : « les expositions rassurent ... les esprits inquiets qui s'exagèrent souvent le danger de la situation ... stimulent les producteurs du pays... »³²

3. Crises économique et financière : le Jura-Industriel

Après un essor économique et démographique considérable, il y a la grande récession de 1857-1862.

*« Partie d'une crise financière généralisée en Europe, la dépression affecta surtout l'horlogerie dite de pacotille. La surproduction et les multiples fraudes entraînèrent la chute des prix et un important chômage. A La Chaux-de-Fonds, la crise industrielle se doubla d'une dépression économique généralisée due à la faillite du Jura-Industriel, car la construction de cette ligne de chemin de fer avait entraîné la ruine des finances communales. »*³³

La ligne du Jura-Industriel se proposait de désenclaver les villes industrielles du haut du canton et de les relier au réseau ferroviaire suisse. Dès le début, elle fut controversée : certains conseillers d'Etat préféraient la ligne du Franco-Suisse reliant Neuchâtel à Pontarlier par le Val-de-Travers. En fin de compte, à l'initiative de conseillers du Haut, l'Etat s'engagea également dans l'aventure du Jura-Industriel. Mais rapidement les difficultés s'additionnèrent. Le coût fut dépassé de plusieurs millions, car on avait mal évalué les difficultés de la construction d'une ligne en montagne – dénivelé trop important, transport des matériaux par voiturage de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds, prix de la main-d'œuvre plus élevée en fonction du climat, etc. Les villes des Montagnes et certains notables radicaux³⁴ s'endettèrent, à travers la caution du « million fédéral », pour sauver

²⁹ BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère*, La Chaux-de-Fonds, 1990, p. 20.

³⁰ BARRELET Jean-Marc, « Antisémitisme et révolte ouvrière », dans *Musée Neuchâtelois*, 1983, p. 103.

³¹ BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *op. cit.*, p. 20.

³² *Ibid.*, p. 74.

³³ *Ibid.*, p. 59.

³⁴ Dont Jules Philippin, Auguste Cornaz, Auguste Ribaux, Henri Grandjean, Gustave Irlot ou Ariste Lesquereux, membres du futur Comité d'Organisation du tir de 1863 ou du Comité Central de la Société suisse des Carabiniers pour 1863-1865 ; *Ibid.*, p. 109.

l'entreprise. Finalement, le 14 juillet 1860, dix jours avant la ligne du Franco-Suisse, la ligne entre Le Locle et Neuchâtel fut inaugurée et fêtée avec un cortège, des discours, des gares décorées, des coups de canons, des arcs de triomphe, etc.

4. *Municipalité « verte » pendant le Tir*

Les déboires financiers du Jura-Industriel n'eurent pas que des conséquences économiques pour La Chaux-de-Fonds. Il y eut aussi des implications politiques.

Entre 1848 et 1914, la scène politique neuchâteloise et chaux-de-fonnière est dominée par les radicaux – les « rouges ». Ceux-ci se veulent à l'opposé des royalistes, c'est-à-dire fidèles à la tradition quarante-huitarde et champions du progrès économique et de l'innovation.

« Le républicain de 1848 est partisan de l'égalité politique et juridique, profondément laïc, attaché – mais un peu abstraitement – à tempérer par le volontarisme social, par l'esprit de solidarité, le jeu naturel du libéralisme économique. Ce citoyen est aussi un grand patriote, frémissant aux aspirations à l'indépendance des nations opprimées, soucieux de ne manquer aucune occasions de célébrer la Suisse unie, dans sa modernité et ses fondateurs : Tell, Winkelried et les autres. »³⁵

Pourtant, ce ne sont pas les notables radicaux, eux qui « manient le Verbe, aiment la fraternité des cantines [et qui] s'activent au sein de sociétés musicales, sportives, caritatives, et dans le cadre de nombreuses fêtes républicaines »³⁶ qui représentent La Chaux-de-Fonds pendant le Tir fédéral. Car, suite à la faillite du Jura-Industriel et à l'endettement des communes du Haut, la municipalité de la Chaux-de-Fonds, à majorité radicale, a dû démissionner et a été remplacée en mai 1861 par une équipe plus modérée et plus conservatrice. Entre 1861 et 1865, cette municipalité « verte » va chercher avant tout à faire des économies.

« Et dire que les autorités conservatrices auraient à charge de représenter la ville lors de la fête radicale et patriotique par excellence que devait être le Tir fédéral de 1863 ! Les radicaux se plaignirent ainsi de l'apathie – en fait souci d'économies – de la municipalité. »³⁷

Pendant la préparation du tir et ses implications au niveau neuchâtelois, il faut garder à l'esprit ces différents éléments qui joueront un rôle déterminant. En septembre 1861, les Armes-Réunies hésitent à réitérer leur demande pour organiser le tir de 1863, vu la situation économique difficile. Le Jura-Industriel, qui a posé tant de problèmes, est l'une des vedettes de la fête et amène la plupart des visiteurs sur les lieux de la manifestation. Certains des organisateurs du Tir fédéral sont d'origine confédérée et tous privilégient la Suisse au canton. L'horlogerie et le développement industriel de la ville sont valorisés par une exposition et des cibles. Enfin, le Conseil municipal ne montre pas toujours l'enthousiasme pour la fête qu'en attendaient les organisateurs.

³⁵ *Ibid.*, p. 122.

³⁶ RAMSEYER Jacques, « La république radicale 1848-1914 », dans BARRELET Jean-Marc (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel. Tome 3 : de 1815 à nos jours*, Hauterive, 1994, p. 39.

³⁷ BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *op. cit.*, p. 143.

DEUXIEME PARTIE

**« TIR FEDERAL DE 1863
A LA CHAUX-DE-FONDS,
CANTON DE NEUCHATEL »**

1. DEMANDES POUR L'ORGANISATION D'UN TIR FEDERAL

Pour fêter dignement le rattachement définitif de Neuchâtel à la Suisse après 1857, les tireurs neuchâtelais décident de demander l'organisation d'un tir fédéral. Les Armes-Réunies s'assurent du concours des autres sociétés de tir du canton et décident que La Chaux-de-Fonds « *présentait l'emplacement le plus favorable et des ressources suffisantes pour la bonne organisation de la fête.* »³⁸ Pourtant, les tireurs du Locle disent préférer la ville de Neuchâtel, mais il leur est répondu que « *le tir revenait de droit à La Chaux-de-Fonds qui avait pris l'initiative des démarches.* »³⁹

Comme le tir de 1859 était plus ou moins réservé à Zurich, la délégation neuchâteloise présente sa candidature pour le tir de 1861. Hélas, le canton de Nidwald est déjà sur les rangs et refuse de se désister malgré la pression des Neuchâtelais. Le tirage au sort qui départage les deux concurrents a lieu à Berne en février 1860 et désigne Stans comme ville organisatrice pour 1861.

En 1861, La Chaux-de-Fonds nage en pleine crise économique et financière et a vu le Conseil municipal démissionner au mois de mai. Lors de l'assemblée générale des Armes-Réunies du 7 septembre 1861, plusieurs membres sont contre la demande du tir pour 1863 « *dans les circonstances où nous nous trouvons* »⁴⁰. Mais un membre rétorque :

*« que l'on a beaucoup discrédité La Chaux-de-Fonds au-dehors et il voudrait voir un tir fédéral chez nous. Il est assuré que nous sommes en état de le mener à bonne fin; que ce serait une véritable source de revenus pour nous et une grande partie de la population et le moyen de faire voir que notre crédit n'est pas aussi restreint qu'on veut bien le dire. »*⁴¹

La Chaux-de-Fonds décide tardivement de se présenter pour le tir de 1863 et concurrence alors la ville de Schaffhouse. Lors du tirage au sort qui a lieu à Stans le 5 janvier 1862 en présence des Neuchâtelais Ulysse Matthey et Auguste Cornaz, La Chaux-de-Fonds est désignée pour organiser la fête de 1863.

2. PREPARATIFS DU TIR FEDERAL DE 1863

1. Le Comité d'Organisation

1. Formation du Comité d'Organisation

Aux Armes-Réunies, sitôt le résultat du tirage au sort connu, les membres procèdent à la constitution du comité chargé d'organiser le tir de 1863. Dix-sept membres des Armes-Réunies sont portés candidats⁴², et, le 20 janvier 1862, le président est élu en la personne

³⁸ CORNAZ Auguste, *Histoire du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds*, La Chaux-de-Fonds, 1863, p. 6.

³⁹ *Ibid.*, p. 6.

⁴⁰ PV-AR, 7 septembre 1861.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² PV-AR, 18 janvier 1862.

du docteur Gustave Irlet et les présidents et vices-présidents des sous-comités sont nommés⁴³. Le rédacteur Auguste Cornaz est nommé secrétaire et le banquier Julien Robert caissier. La constitution du comité et son entrée en fonction sont notifiées à la Société suisse des Carabiniers, au Conseil d'Etat, à la municipalité de La Chaux-de-Fonds et à la Société cantonale de tir.

Le Comité d'Organisation chapeaute sept sous-comités – Finances, Construction et Décors, Tir, Cantine, Police, Logements et Réception – et a le dernier mot dans les décisions importantes. Les membres des sous-comités sont choisis par leur président, pour autant qu'ils acceptent et qu'ils soient approuvés par le Comité d'Organisation. Si les membres du Comité d'Organisation vivent tous à La Chaux-de-Fonds, ces derniers essaient de privilégier une diversité cantonale pour les membres des sous-comités.

Les premières séances du Comité d'Organisation se tiennent au Cercle national, organe du parti radical, puis dans un local loué. Les membres se réunissent en moyenne deux fois par semaine. Ainsi, entre janvier 1862 et juillet 1863, il se tient près de cent vingt séances qui décident de la tournure de l'événement. A côté de ces rencontres bihebdomadaires, les sous-comités tiennent également leurs propres réunions. Pendant ces dix-huit mois, les organisateurs ont donc dû consacrer l'essentiel de leur temps à la préparation de la fête.

2. Dispositions générales

Une des premières décisions de Comité d'Organisation est d'annoncer aux autorités municipales, cantonales et fédérales, ainsi qu'aux sociétés de tir, la tenue du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds. Le secrétaire, Auguste Cornaz, est chargé de rédiger un Manifeste qui développe les raisons de la demande du tir par les Armes-Réunies, le contexte neuchâtelois et l'espoir que le tir amène l'amour de la Suisse dans le canton⁴⁴. Le 12 février 1862, le texte est accepté par les membres du Comité d'Organisation qui décident de le publier et de le diffuser en français et en allemand.

Pour la mise au point de son propre règlement, le Comité d'Organisation demande à consulter les règlements des tirs de Genève en 1851 et de Nidwald en 1861. De plus, ce dernier demande plusieurs informations sur les installations et les plans des tirs précédents.

Le choix du titre de la fête a donné lieu à quelques discussions, car il fallait ménager les susceptibilités cantonales tout en mettant le nom de La Chaux-de-Fonds en avant. Des trois propositions qui avaient été faites, celle de « *Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel* » est préférée à celles de « *Tir fédéral de 1863, La Chaux-de-Fonds* » et de « *Tir fédéral de 1863, canton de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds* »⁴⁵.

Si le titre de la fête a été décidé dès le départ, il fallut en revanche attendre le 21 octobre 1862 pour que la date précise de l'ouverture du tir soit choisie, à la demande du colonel Louis Denzler qui devait fixer les dates des écoles de recrues⁴⁶.

⁴³ PV-CO, 20 janvier 1862.

⁴⁴ Annexes 1 : 1. Manifeste.

⁴⁵ PV-CO, 27 janvier – 4 février 1862.

⁴⁶ PV-CO, 21 octobre 1862.

2. Travaux des sous-comités

1. Comité de Construction et Décors

Dès que le résultat du tirage au sort est connu, le Comité d'Organisation décide de demander les terrains derrière la gare près du stand de tir des Armes-Réunies. Les discussions au sujet de la location de ces terrains traînent en longueur jusqu'en novembre 1862 en raison des conditions jugées exorbitantes des propriétaires et du peu d'empressement de la municipalité de La Chaux-de-Fonds.

Le Comité de Construction a commencé dès le mois de mai 1862 à discuter avec l'architecte Louis Bitzer de l'emplacement de la cantine et du pavillon des prix : la cantine doit être suffisamment loin des stands afin que les fêtards puissent entendre les orateurs lors du tir. Pour que l'architecte puisse étudier d'autres constructions de tirs, il est proposé de l'envoyer à Stans et à Zurich⁴⁷.

Dès juin 1862, alors que la question de la location des terrains n'est toujours pas réglée, le Comité de Construction met au concours la construction de la cantine et du stand. De plus, il propose de commencer le nivellement des terrains pour rassurer la population sur l'avancement des préparatifs. Le 31 octobre, l'élévation de la cantine et du stand doit être complètement achevée. Le pavillon des prix est mis au concours en mars 1863 et le Comité d'Organisation discute quelques jours avant l'ouverture de la fête de l'opportunité d'ajouter un deuxième étage pour éviter un encombrement des bannières⁴⁸.

Dès février 1863, le Comité des Décors se met au travail. Il s'acquitte, semble-t-il, fort bien de l'embellissement de l'emplacement du tir.

« Les décors officiels prirent une extension qu'ils n'avaient jamais eue dans aucun tir précédent. Ceux qui ont vu les nombreux arcs de triomphe dans le village et sur la place du tir, l'ornementation de la cantine, du pavillon des prix, du stand et des autres édifices se rendront parfaitement compte des travaux considérables de ce Comité et du bon goût dont il a fait preuve. »⁴⁹

Le Comité des Décors est également chargé de monter l'estrade pour les chanteurs et musiciens de la cantine – estrade qui serait réservée aux dames⁵⁰ –, de trouver une horloge électrique pour le pavillon des prix⁵¹, de mandater une entreprise chargée de décorer avec des guirlandes et des fleurs la ville en fête et de mettre au concours l'élévation de la statue de Léopold Robert en face de l'hôtel de la Fleur-de-Lys⁵².

Apparemment, le Comité des Décors est aidé dans sa tâche par la population chaux-de-fonnière qui est souvent remerciée et à qui il est demandé de se concentrer sur l'embellissement des rues et des maisons⁵³. Mais, le Comité d'Organisation déclare également : *« Il est bien entendu que le Comité des Décors utilisera autant que possible le concours gratuit de la population. »⁵⁴*

⁴⁷ PV-CO, 24 mai 1862.

⁴⁸ PV-CO, 29 juin 1863.

⁴⁹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 10.

⁵⁰ PV-CO, 6 juillet 1863.

⁵¹ PV-CO, 17 mars 1863.

⁵² PV-CO, 14 avril 1863.

⁵³ PV-CO, 5 mars 1863.

⁵⁴ PV-CO, 10 avril 1863.

2. Comité des Finances

Le Comité des Finances, présidé par Julien Robert, banquier à La Chaux-de-Fonds, est responsable des budgets des divers sous-comités.

La première tâche du Comité des Finances est de lancer une souscription d'actions. Le capital-actions est porté à 150'000 francs après d'après discussions, car certains membres voulaient un capital moins important afin d'accroître les dividendes « *en présence de tous les bruits défavorables répandus sur notre ville* »⁵⁵, quitte à ce que les entrepreneurs et fournisseurs fassent crédit. La souscription est couverte moins d'une semaine après leur émission, annoncée dans le *National Suisse*, et essentiellement à La Chaux-de-Fonds⁵⁶.

Le Comité des Finances est également chargé de commander des écus de tir (Schützentaler), monnaies admises pendant la durée de la fête, et des jetons, nécessaires pour pouvoir tirer. Le modèle des écus est débattu au Comité d'Organisation, car aucun des modèles présentés par le Comité des Finances ne convient totalement.

*« En présence des frais qu'entraînerait la fabrication d'un coin et de la difficulté de se procurer un modèle convenable, M. Eugène Ducommun propose d'adopter comme écus de tir les écus de 5 francs fédéraux, en changeant l'exergue. »*⁵⁷

Mais deux membres souhaitent avoir un modèle distinct, car seul Soleure n'avait pas d'écu particulier. Pour finir, une commission décide de couper la poire en deux.

*« Ce rapport conclut à l'adoption d'une médaille avec l'avvers fédéral des pièces de deux francs et portant sur le revers l'écusson neuchâtelois avec des ornements et surmonté de la croix fédérale dans un rayon. »*⁵⁸

Enfin, le Comité des Finances est responsable des prix d'honneur, c'est-à-dire des primes que les tireurs victorieux reçoivent, prix offerts en principe par des particuliers, des sociétés ou des collectivités pour telles cibles d'honneur. Pour susciter l'envoi de dons de la part des citoyens et des collectivités, le Comité des Finances fait rédiger une circulaire à l'intention des Suisses de l'étranger⁵⁹, envoie des députations à d'autres fêtes de tirs en Europe – par exemple à Francfort en juillet 1862 – et crée une commission spéciale de citoyens de toutes opinions et de toutes confessions pour inciter le maximum de Suisses et de Neuchâtelois à participer. En effet, la popularité d'un tir se juge au nombre et à la qualité des prix reçus. De son côté, le Comité des Finances prévoit, en mars 1862, de commander deux cents coupes et cent montres. Au fil des séances, ce nombre est jugé insuffisant et constamment augmenté. En décembre, le Comité d'Organisation pense commander trois cent cinquante coupes pour les cibles de stand et plus de trois cents d'un modèle distinct pour les cibles de campagne.

3. Comité du Tir

Le Comité du Tir, présidé par Ulysse Matthey, capitaine d'artillerie, est chargé de mettre au point le plan du tir.

« Le plan de tir établit les droits et les devoirs des tireurs, le prix des passes, les

⁵⁵ PV-CO, 4 février 1862.

⁵⁶ PV-CO, 25 mars 1862 et *National Suisse*, 29 mars 1862.

⁵⁷ PV-CO, 9 septembre 1862.

⁵⁸ PV-CO, 21 octobre 1862. Voir aussi Annexes 2 : **fig. 19**.

⁵⁹ Annexes 1 : 2. Circulaire aux Suisses dans l'étranger.

bonifications (prix et primes) aux bonnes cibles et aux tournantes, le genre, le nombre et le champs visuel de ces cibles, la distance du tir, le nombre de coup et la nature des armes. »⁶⁰

Plus concrètement, le plan du tir est un tableau qui répartit les primes de façon à ce que chaque cible soit bien pourvue et que chaque tireur ait sa chance de rapporter une récompense. Chaque cible, qu'elle soit de stand ou de campagne, doit être intéressante financièrement. On comprend qu'il est important que la répartition soit bien faite pour le succès du tir.

Dans sa tâche, le Comité du Tir est conseillé par M. Obrist, « *le grand organisateur des tirs fédéraux et du tir de Francfort* »⁶¹. Celui-ci augmente le nombre de cibles de campagne et leur dotation en raison de l'essor que le tir de campagne a pris en Suisse alémanique. Le Comité d'Organisation trouve que cela est dangereux financièrement, car les cantons voisins sont plus habitués aux cibles de stand. Comme à Stans en 1861, le Département militaire fédéral fait pression pour obtenir une égalité parfaite des cibles de stand et des cibles de campagne. Pour cela, il propose de transformer une cible d'honneur de stand – la cible « Hallwyll » – en cible d'honneur de campagne – la cible « Aar » – et conseille une meilleure répartition des prix. Certains membres du Comité d'Organisation continuent de craindre une baisse des revenus si les cibles de campagne sont trop privilégiées.

« [Un membre] regrette également de voir pour la première fois le Conseil fédéral exercer une pression sur la Société fédérale des Carabiniers qui avait conservé jusqu'à ce jour une attitude complètement indépendante. »⁶²

Au bout du compte, le plan du tir « égalitaire » est ratifié par le Comité Central de Stans.

4. Autres sous-comités

Le *Comité de Police* doit notamment veiller à l'organisation de la police civile et de la sûreté et aux négociations relatives à la troupe. Pour faciliter la circulation des piétons et des voitures dans la localité, il a dû longuement discuter avec la municipalité et les propriétaires de terrains pour ouvrir une nouvelle rue réservée au passage des voitures. Une autre tâche du comité est celle de sous-louer des places pour les spectacles ambulants.

Le *Comité des Logements* est chargé de trouver des lits pour les visiteurs attendus pendant le tir. Les hôtes de marque seront installés à l'hôtel ou chez des particuliers qui ont libéré des chambres. Il est prévu d'héberger les tireurs dans les collèges de la ville, mais le Conseil municipal fait traîner les choses en longueur et refuse de mettre le Nouveau Collège à disposition. Le matériel de literie est loué par les écoles militaires des cantons proches.

Le *Comité de Cantine* est chargé de l'acquisition des vins de tir et de contrats avec les entrepreneurs.

Le *Comité de Réception*, présidé par Ariste Lesquereux, est chargé de provoquer l'envoi de prix d'honneur. Il n'entre en fonction qu'à l'ouverture de la fête.

⁶⁰ SSC, *op. cit.*, p. 191.

⁶¹ PV-CO, 3 juin 1862.

⁶² PV-CO, 24 février 1863.

3. Préparatifs dans le canton

1. *Embellissement et décors*

Une des premières préoccupations des organisateurs est de rendre la localité de La Chaux-de-Fonds présentable pendant le tir. Pour cela, le Comité d'Organisation exige du Conseil municipal qu'il construise et remette en état des trottoirs dégradés⁶³ ou qu'il pose des becs à gaz sur le chemin entre la gare et le stand de tir⁶⁴. Tout ce qui peut faire tâche est soigneusement caché. En avril, une pétition demande la démolition du bâtiment du Chandelier d'Amour qui dénature la rue Léopold-Robert⁶⁵. Dans son journal, Charles-Eugène Tissot, conseiller municipal en 1863, relate au sujet des miséreux : « *S'il m'en souvient, il y a cinq ans de cela, on en a débarrassé momentanément notre localité. C'est que nous avions le Tir fédéral.* »⁶⁶

Les habitants de la métropole ne sont pas en reste pour afficher les couleurs fédérales dans la cité et y élever des arcs de triomphe un peu partout. La municipalité de La Chaux-de-Fonds décide tardivement de décorer ses édifices publics.

Ailleurs dans le canton, des comités indépendants ont ornementé gares et autres édifices pour le passage des tireurs, que ce soit à Neuchâtel, qui reçoit officiellement la bannière fédérale le samedi 11 juillet, ou au Locle, où les membres du Comité Central de Stans sont attendus le jeudi 16.

2. *L'exposition d'horlogerie*

L'idée de faire coïncider le Tir fédéral avec une exposition « *des produits de notre industrie avec salon de vente* »⁶⁷ est émise par le Comité d'Organisation dès février 1862.

« *Ce serait une occasion unique de relever dans l'opinion notre industrie que beaucoup de gens ne connaissent que par la pacotille qui s'écoule sur les marchés étrangers. D'ailleurs, le Comité d'Organisation doit ne rien négliger de ce qui peut rendre le séjour à La Chaux-de-Fonds agréable à cette nombreuse catégorie de visiteurs dont le tir n'est pas la principale préoccupation.* »⁶⁸

Une commission dirigée par M. Reutter-Mathey et H.-Ph. Brandt est chargée de mener à bien le projet. L'événement est une occasion de montrer le savoir-faire neuchâtelois dans le domaine de l'industrie et des arts.

L'exposition d'horlogerie s'est tenue dans la salle principale du Nouveau Collège pendant la durée du tir. La présentation comprend une importante collection de montres variées, de chronomètres, de réveils, d'automates, etc. et une section décortique le travail de l'horloger en présentant ses outils et le cheminement de la simple ébauche au produit fini.

« *Enfin, une vitrine renfermait de magnifiques exemplaires de bijouterie lacustre appartenant à M. le professeur Desor.* »⁶⁹ Ces objets préhistoriques ne sont pas exploités

⁶³ PV-CO, 29 juillet – 2 décembre 1862.

⁶⁴ PV-CM, janvier 1863.

⁶⁵ PV-CM, 8 avril ; Rapports du Conseil général, 13 avril et PV-CG, 15 avril 1863.

⁶⁶ COP Raoul, 1853-1876. La Chaux-de-Fonds vue par Charles-Eugène Tissot, *Nouvelle revue neuchâteloise*, 26, 1990, p. 10.

⁶⁷ PV-CO, 10 février 1862.

⁶⁸ PV-CO, 24 juin 1862.

⁶⁹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 140.

idéologiquement lors du tir de 1863, bien qu'ils sont à l'origine du mythe des « Lacustres » qui jouent un rôle important dans la construction de l'identité nationale suisse au XIX^e siècle⁷⁰.

Sur les 4054 articles présentés pendant l'exposition, 187 ont été vendus. L'excédent de recettes, soit 6000 francs, est remis à la municipalité de La Chaux-de-Fonds pour la fondation d'une école d'horlogerie.

3. DEROULEMENT DE LA FETE

Le « *Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds, canton de Neuchâtel* » s'est déroulé entre le dimanche 12 et le mercredi 22 juillet à l'ouest de la localité, sur les terrains entre la gare et le stand de tir des Armes-Réunies. Pendant ces onze jours, le village des Montagnes est devenu le centre de la patrie et a accueilli des milliers de Suisses de toutes origines.

1. Déroulement d'une journée de tir

1. *Tir et remise des prix*

Le tir se déroule pendant toute la journée. Seule la pause du dîner interrompt les assidus de la gâchette. Pour pouvoir accéder au stand, le carabinier doit acheter son tour de tir. Une caisse dans la Vieille Maison des Armes-Réunies lui permet de convertir son argent en jetons ou en coupons aux bonnes cibles qui prouvent qu'il a payé et lui donnant accès aux installations.

Si le tireur habile peut aller retirer son prix à n'importe quel moment de la journée, il peut également le recevoir avec les honneurs, c'est-à-dire avec de la musique et des discours de la part des membres du Comité de Réception, à dix heures et à quatre heures.

2. *Réception des députations*

La journée est rythmée par l'arrivée et le départ des députations. Pour une députation de tireurs, c'est un honneur de remettre sa bannière aux organisateurs du tir et de la voir ensuite flotter au milieu de ses semblables.

Pour ce faire, la députation doit s'annoncer un jour à l'avance. Elle se forme en cortège à la Place Neuve et son arrivée à l'emplacement du tir est proclamée par trois coups de canon. Devant le pavillon des prix, les tireurs assistent à un échange de discours entre l'orateur de la délégation et un membre du Comité de Réception, salué de trois coups de canon. Pendant que le vin d'honneur coule à flot dans les coupes et que la musique retentit, la bannière de la société est arborée avant de rejoindre les autres étendards sur la cantine ou le pavillon des prix. Le même rituel a lieu lors du départ des députations.

⁷⁰ A ce sujet, voir notamment KAESER Marc-Antoine, « Helvètes ou Lacustres ? La jeune Confédération suisse à la recherche d'ancêtres opérationnels », dans ALTERMATT Urs, BOSSHART-PFLUGER Catherine et TANNER Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation : Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, 1998, pp. 75-86.

3. Repas de midi à la cantine

A midi, un coup de canon avertit de l'ouverture du dîner. Seules les personnes qui présentent une carte de dîner peuvent entrer dans la cantine. La carte de dîner est offerte aux tireurs qui ont pris des coupons aux bonnes cibles et vendue aux autres. Une bouteille de vin de tir est comprise dans le repas.

C'est lors du banquet de midi que la fête patriotique bat son plein. Pendant que le fêtard boit et mange à satiété, les orateurs portent maints toasts, notamment à la liberté, à l'union, à l'espoir d'un monde plus juste... Chaque discours est précédé d'un roulement de tambours et suivi de musique.

2. Journées particulières

1. Réception de la bannière fédérale, samedi 11 juillet

La première manifestation officielle de la fête a lieu dans le canton le samedi 11 juillet avec la réception de la bannière de la Société suisse des Carabiniers.

Depuis le premier tir à Aarau en 1824, la bannière fédérale joue un rôle central car c'est autour d'elle que se concrétise l'union des tireurs confédérés. Elle est exposée au centre de toute fête fédérale, en général au sommet du pavillon des prix.

Le Comité Central du précédent tir – Stans en 1861 – est chargé de l'acheminer sur les lieux de la fête. Partie de la Suisse centrale le 10 juillet, elle est ovationnée tout le long du trajet. Le 11 juillet, elle est longuement fêtée à son arrivée sur sol neuchâtelois au Landeron.

Dans le canton, l'accueil de la bannière par les organisateurs du tir, les autorités et la population est lié à une succession de collations, de cortèges et de discours sur l'union fédérale et sur les liens entre vieux et nouveaux cantons. A l'hôtel de ville de Neuchâtel, à chaque gare entre le Bas et le Haut du canton, à l'hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds, le même rituel recommence toute la journée.

Chaque lieu est soigneusement décoré pour l'occasion. La ville de Neuchâtel s'est préparée depuis plusieurs jours pour cette seule journée.

« Tir fédéral.- Depuis quelques jours tout est en mouvement dans notre ville pour la réception de la bannière fédérale et de son escorte. La gare est décorée par les soins de l'administration Franco-Suisse. En ville, au bas des Terreaux, s'élève, comme nous l'avons dit, un arc de triomphe monumental, orné de verdure, de drapeaux et de cuirasses.

[...]

L'hôtel de ville est également décoré de verdure, de draperies, de drapeaux aux couleurs nationales, et des écussons de tous les cantons, ainsi que d'un certain nombre de cuirasses échues aux Neuchâtelois dans le partage du butin pris sur les Bourguignons à Grandson et à Morat. »⁷¹

A la gare de La Chaux-de-Fonds, la bannière a été accueillie par des coups de canon et par le clairon. Le soir, les membres du Comité Central sortant sont invités à un banquet à

⁷¹ *Courrier de Neuchâtel*, 10 juillet 1863.

l'hôtel de la Fleur-de-Lys pour achever la journée en beauté.

2. *Ouverture de la fête, dimanche 12 juillet*

Le Tir fédéral de 1863 est officiellement ouvert par la remise de la bannière de la Société suisse des Carabiniers de Franz Odermatt, président du Comité Central sortant, à Ariste Lesquereux, son successeur.

Cette première journée de la fête avait commencé à cinq heures du matin par une salve de quarante-quatre coups de canon, par une volée des cloches des églises et par une diane sonnée par les musiques.

Le cortège qui escorte la bannière fédérale à l'emplacement du tir s'est formé à la Place d'Armes. D'après les organisateurs, il comprend cinq à six mille personnes, soit une demi-heure de défilé⁷². Le cortège est composé d'une foule de tireurs – membres des Armes-Réunies, guides et cadets de La Chaux-de-Fonds, carabiniers allemands en costumes traditionnels et suisses avec leurs bannières –, de la musique du Locle, de sociétés de chant et de gymnastique, de l'ancien et du nouveau Comité Central, des membres du Comité d'Organisation et des divers sous-comités, des employés de la fête – sonneurs, cibares, etc. – et des représentants des autorités cantonales et locales. Au centre de la procession, la bannière de la Société suisse des Carabiniers est entourée des bannières de Neuchâtel et de Nidwald.

La cérémonie de la remise de la bannière se fait devant le pavillon des prix, au centre de la place de fête. « *Les quatre vieux Suisses avec leurs cornes, leurs arbalètes et la trompe d'Unterwalden, s'étagèrent des deux côtés de l'escalier avec les porte-drapeaux.* »⁷³ Les discours insistent sur la transmission des valeurs républicaines de l'aîné au benjamin de la Confédération et sur le devoir d'inviter à la fête les nations voisines qui aspirent à la liberté. Ils s'achèvent par « *Vive la Confédération suisse !* »

Pendant que le canon tonne vingt-deux fois, la bannière fédérale est hissée au sommet du pavillon des prix en compagnie des bannières des sociétés de tir neuchâteloises. Les autres bannières prennent place au sommet de la cantine.

A midi, la cantine se remplit de cinq mille convives et sept orateurs insistent sur le rôle des fêtes suisses comme modèles pour les autres nations, en particulier l'Allemagne et l'Italie.

A une heure, le tir proprement dit est ouvert par un coup de canon et les premiers crépitements de carabines commencent.

3. *Assemblée générale des tireurs (Schützengemeinde), jeudi 16 juillet*

Jusqu'en 1877, le Comité Central de la Société suisse des Carabiniers n'est pas permanent et l'assemblée générale se tient uniquement lors des tirs fédéraux. Les membres qui souhaitent y prendre part sont obligés de faire à chaque fois le trajet. Sont admis à l'assemblée générale de 1863 les tireurs porteurs d'une carte de légitimation du Tir fédéral de Berne en 1857, de Zurich en 1859 ou de Stans en 1861 ou les tireurs qui ont payé la finance d'entrée à La Chaux-de-Fonds⁷⁴.

⁷² CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 37.

⁷³ *Ibid.*, p. 37.

⁷⁴ *Programme de la fête*, La Chaux-de-Fonds, 1863.

L'assemblée générale se tient sous l'égide du Comité Central de La Chaux-de-Fonds, en fonction de 1863 à 1865. Celui-ci est choisi par le Comité d'Organisation le 5 février 1863 et ratifié par le Comité Central de Stans le 7 mars⁷⁵. La Société des Armes-Réunies a émis le souhait que le président habite La Chaux-de-Fonds afin que la bannière fédérale reste dans la localité⁷⁶. Sur les neuf membres que compte le Comité Central, seuls trois n'habitent pas la métropole horlogère. Le Chaux-de-Fonnier Ariste Lesquereux, président du Comité de Réception, a été élu président.

Lors du tir de 1863, la séance a lieu à la cantine à neuf heures du matin. Elle commence par la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale qui s'est tenue à Stans en 1861. La gestion et les comptes du Comité Central sortant sont approuvés par les membres présents. Il y a une discussion sur la proposition de modifier les statuts généraux et de privilégier au tirage au sort les candidats malchanceux qui n'ont jamais eu le tir. Le prochain tir en 1865 est officiellement promis à Schaffhouse, concurrent vaincu par La Chaux-de-Fonds lors du tirage au sort de 1861. Enfin, il est proposé et adopté d'améliorer l'égalité de la valeur des prix entre les cibles « Patrie » et les autres bonnes cibles. Les motions individuelles sont renvoyées à Schaffhouse et la séance est levée avant midi.

4. *Excursions au Locle et au Saut-du-Doubs*

A l'occasion du Tir fédéral, la ville voisine du Locle s'est également parée de ses plus beaux atours : décoration de guirlandes, d'écussons et de drapeaux, arcs de triomphe, etc. La réception officielle de la députation de Nidwald a lieu le jeudi avec discours et cortèges.

Le samedi, une excursion sur le lac des Brenets est organisée en l'honneur des autorités fédérales. Alors que les tirs fédéraux sont des fêtes associatives et non proprement nationales, une journée est habituellement consacrée à la venue des principaux politiciens helvétiques. A La Chaux-de-Fonds, le Conseil fédéral est représenté par Constant Fornerod, président de la Confédération, Jakob Dubs, vice-président, et par un certain Stämpfli. L'Assemblée fédérale comprend plusieurs députés dont les présidents du Conseil des Etats – Eduard Haeberlin – et du Conseil national – le landammann Joachim Heer.

Les notables du Locle et des Brenets ont salué l'arrivée des Confédérés par des discours. Le Saut-du-Doubs est atteint en bateau où attendait une collation offerte par la commune des Brenets. A la nuit venue, la magie est propagée par des bûchers et des feux de Bengale, une grotte illuminée aux couleurs cantonales et par les musiques. Le retour sur La Chaux-de-Fonds se fait fort tard.

5. *Le sermon patriotique, dimanche 19 juillet*

La matinée du deuxième dimanche de la fête est réservée au sermon patriotique pour les tireurs de toutes confessions et de toutes origines.

En 1863, deux pasteurs francophones et un pasteur germanophone officient à La Chaux-de-Fonds. Pourtant c'est un prédicateur vaudois, le pasteur Redard, qui est retenu par les organisateurs pour l'allocution. Connus des Neuchâtelois pour avoir été présent en 1850 sur la tombe de martyrs de la démocratie et au printemps à l'inauguration du monument de

⁷⁵ PV-CO, 5 février et 7 mars 1863.

⁷⁶ PV-CO, 3 février 1863.

Roessinger à Couvet⁷⁷, le pasteur Redard doit probablement être considéré comme plus républicain que les dignitaires chaux-de-fonniers. Pour la petite histoire, l'un des pasteurs de la localité, Léopold Jacottet, est mon ancêtre. Il fut un des plus ardents partisans de la séparation entre l'Eglise et l'Etat et fonda, en 1873, la paroisse de l'Eglise indépendante de La Chaux-de-Fonds.

Ce matin-là, la prédication est annoncée par trois coups de canon et par une volée de cloches à neuf heures. Devant le pavillon des prix, « *cet autel de la liberté* »⁷⁸, se réunit une foule hétéroclite. Le lieutenant-colonel Ami Girard, membre du Comité Central, se tient à côté du prédicant avec un drapeau fédéral pendant que l'hymne national suisse est entonné.

Le sermon est basé sur deux versets de l'Evangile : « *Où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté !* » (2 Cor. 3, 17) et « *Mes frères, vous avez été appelés à la liberté.* » (Gal. 5, 13). A partir de ces énoncés, le pasteur démontre que le message du Christ était républicain et qu'il s'articulait autour des valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité.

Le pasteur oppose l'esprit du Christ, qui est liberté et immortalité, à l'Eglise des puissants, qui est un faux christianisme. Il préconise une pensée œcuménique pour les catholiques et les protestants afin d'échapper à la haine et à l'ignorance que défendent les dogmes de ces religions. Pour lui, le vrai christianisme, l'esprit de Jésus-Christ, est Liberté, Egalité et Fraternité, ce qu'il justifie par les deux versets cités. Mais il ajoute qu'il ne faut pas se contenter d'une liberté politique, civile ou religieuse, qu'il faut aussi savoir être libre sur le plan moral. Et d'expliquer que, en tant que Peuple libre, les Suisses se doivent de donner l'exemple aux peuples qui aspirent à la liberté et d'être pour eux une Lumière d'espoir.

6. Clôture du tir, mercredi 22 juillet

Les dernières manifestations officielles du tir de 1863 ont lieu onze jours après son ouverture. A dix heures, il y a la proclamation et la remise des cinq premiers prix de chaque cible par Ariste Lesquereux, président du Comité Central. A trois heures, la clôture de la fête se fait au pavillon des prix. Les organisateurs remettent les bannières aux sociétés de tir encore présentes et descendent la bannière de la Société suisse des Carabiniers. Un cortège se forme pour accompagner cette dernière à sa future demeure. A huit heures du soir, la bannière fédérale est remise au président du Comité Central devant son domicile. Il doit la garder chez lui jusqu'au prochain tir.

Si le bruit des carabines s'est tu, la journée est rythmée par le son du canon – trois coups à la remise des prix, vingt-deux coups au départ du cortège et à la clôture du tir – et par les musiques. Dans son compte-rendu, Auguste Cornaz signale la foule moins nombreuse qu'au début et la constance des derniers discours.

⁷⁷ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 101.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 101.

4. APRES LE TIR

1. Destructions des installations

Dès la fin du mois de juillet, le Comité d'Organisation demande l'autorisation de détruire les installations. Le pavillon des prix et d'autres objets sont vendus à bas prix à Schaffhouse qui accueille le prochain Tir fédéral et la Société fédérale des Officiers à Sion achète une partie du matériel des décors⁷⁹. Les bâtiments des Armes-Réunies doivent leur être remis le 15 août⁸⁰.

Le Comité d'Organisation offre à la commission d'éducation la statue de Léopold Robert et lui confie, en dépôt, un tableau de Heinrich Jenny qui reste la propriété des Armes-Réunies.

2. Résultats financiers

Malgré la mauvaise situation économique de 1861 et les craintes financières originelles, les comptes du Tir fédéral de 1863 se sont soldés par un bénéfice net de 15'000 francs. Les dividendes reversés aux actionnaires ont pu être fixés à dix pour-cent⁸¹.

Le compte-rendu officiel de la fête, écrit par Auguste Cornaz et publié à mille deux cents exemplaires, est offert aux actionnaires, aux grandes municipalités neuchâteloises – La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Le Locle –, au Conseil fédéral, au gouvernement cantonal, aux principaux donateurs étrangers et aux Suisses de l'étranger⁸².

Le bon résultat financier permet au Comité d'Organisation d'offrir, en remerciement, une montre en or d'une valeur de cinq cents francs à M. Obrist, une coupe valant cent francs au pasteur Redard⁸³ et une rémunération de cinq cents francs à Ami-Louis Geiser, président du Comité de Construction et des Décors, pour « *services exceptionnels et distingués à l'entreprise du Tir fédéral* »⁸⁴. En outre, chaque membre du Comité d'Organisation reçoit une coupe sur le modèle des grandes primes et chaque membre des sous-comités un écu et la brochure⁸⁵.

Lors de la séance de clôture du Comité d'Organisation le 4 mai 1865, le solde en caisse est remis aux Armes-Réunies.

Compte tenu des craintes initiales des sociétaires des Armes-Réunies, la participation financière de la population régionale a permis d'organiser un tir fédéral considéré unanimement comme un succès général.

79 PV-CO, 27 juillet – 4 août 1863.

80 PV-CO, 4 août 1863.

81 PV-CO, 22 décembre 1863.

82 PV-CO, 24 septembre – 22 décembre 1863.

83 PV-CO, 4 août 1863.

84 PV-CO, 22 décembre 1863.

85 *Ibid.*

TROISIEME PARTIE

SENTIMENT NATIONAL

1. ESSAIS DE DEFINITIONS

1. Conscience, sentiment, identité national(e)

« Puis, les tirs fédéraux développèrent le sentiment national et l'amour de la Patrie, bien plus que toute autre institution. »⁸⁶

Mais qu'entend-on au juste par *sentiment national* ?

Pour Maurice Agulhon, l'expression se rapporte à une *réalité subjective* de la nation – conscience de l'appartenance nationale et de ses mérites –, par opposition aux *réalités objectives* de la Nation France – Etat avec des frontières, une administration centrale, un parler commun⁸⁷.

Dans la littérature scientifique suisse, on parle essentiellement de *conscience* ou d'*identité nationale*, termes qui ne sont pas toujours équivalents.

1. Le concept d'identité nationale

Dans la littérature récente, les auteurs tentent de cerner la notion d'*identité*, et plus particulièrement d'*identité nationale*⁸⁸. D'après Georg Kreis⁸⁹, il s'agit d'un concept peu clair tant il a été utilisé pour des usages variés sans que l'utilisateur ait cherché à le définir. A l'origine, les historiens se sont basés sur les travaux des ethnologues, et plus particulièrement ceux de Claude Lévi-Strauss, sur la notion d'identité.

L'identité peut être considérée comme l'image qu'une personne a d'elle-même et de son environnement. Georg Kreis insiste sur le fait qu'une identité individuelle se construit et se reconstruit en permanence par rapport aux modifications que l'individu perçoit dans son environnement.

Cette notion d'identité individuelle a d'abord été transposée à une collectivité religieuse, linguistique, sociale, etc., puis, dans les années 1960 à la suite des indépendances des colonies anglaises et françaises, à une collectivité étatique ou nationale. Mais, pour Georg Kreis, peu importe les termes.

« Souvent, la personne qui parle aujourd'hui d'identité nationale n'exprime pas quelque chose de très différent de ce qu'on appelait autrefois, plus simplement, *sentiment national, fierté nationale, idée nationale, esprit patriotique ou amour de la*

⁸⁶ SSC, *op. cit.*, p. 120.

⁸⁷ AGULHON Maurice, « Nation, patrie, patriotisme en France du Moyen Age à nos jours », dans *La Documentation Française*, 7017, 1993, pp. 1-8.

⁸⁸ A ce sujet, voir plus particulièrement : CAPITANI François de et GERMANN Georg (éd.), *Auf dem Weg zu einer schweizerischen Identität. 1848-1914*, Fribourg, 1987.

MARCHAL Guy P. et MATTIOLI Aram (éd.), *Erfundene Schweiz. Konstruktion nationaler Identität*, Zürich, 1992.

KREIS Georg (dir.), *La Suisse chemin faisant. Rapport de synthèse PNR 21 « Pluralisme culturel et identité nationale »*, Lausanne, 1994.

ALTERMATT Urs, BOSSHART-PFLUGER Catherine et TANNER Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, 1998.

⁸⁹ KREIS Georg, « La question de l'identité nationale », dans HUGGER Paul (dir.), *Les Suisses. Modes de vies, traditions, mentalités*, 3 tomes, Lausanne, 1992, tome 2, pp. 781-800.

patrie. »⁹⁰

2. *La conscience nationale*

Beat Henzirohs, qui traite de l'importance politique des tirs avant 1849, parle de *conscience nationale* (Nationalbewußtsein)⁹¹. Habituellement, ce terme est associé aux périodes de l'Ancien Régime et sous-entend la perception de l'existence du pays : Est-ce que la population se perçoit comme suisse⁹² ?

D'après Ulrich Im Hof, il existe une permanence de la conscience nationale en Suisse depuis le XVI^e siècle : constance des valeurs positives comme le républicanisme, le fédéralisme, la défense armée, etc.⁹³ La plupart des autres auteurs insistent au contraire sur la construction et la reconstruction de l'identité nationale. Pour la Suisse, Georg Kreis recense quatre phases, fluctuantes, de haute conjoncture nationaliste qui ont toutes une justification propre : guerres d'expansion aux V^e et XVI^e siècles ; rationalisme et Révolution entre 1760 et 1800 ; création du nouvel Etat, ou ère du *nation building*, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ; phase du fascisme et Seconde guerre mondiale entre 1930 et 1945⁹⁴. Les périodes de haute conjoncture correspondent essentiellement à des menaces extérieures, souvent de type militaire. La conscience nationale est une réponse qui permet de faire oublier jusqu'aux problèmes internes de la nation.

Les auteurs divergent aussi sur la nature des « inventeurs » de la nation. Hans Ulrich Jost voit la conscience nationale comme le produit d'une élite culturelle, économique et politique qui en est la bénéficiaire⁹⁵. Georg Kreis pense au contraire à un processus diffus et global où les « inventeurs » – ou metteurs en scène – sont également acteurs et où personne ne pense en retirer un profit quelconque.

Avec la Constitution de 1848 commence, en Suisse, l'ère du *nation building*. L'Etat existe, mais il faut lui donner une consistance et renforcer la cohérence interne du pays. La conscience nationale doit donc jouer un rôle intégrateur des différentes sensibilités.

3. *Sentiment, amour pour la patrie*

Les contemporains du tir de 1863 utilisent des termes liés à l'émotion et à l'exaltation. Les termes *amour* ou *sentiment* reviennent très souvent dans les sources avec des compléments divers. Les expressions les plus fréquentes sont : « *amour pour la patrie* », « *sentiment patriotique* » ou plus simplement « *patriotisme* »⁹⁶.

Maurice Agulhon définit le patriotisme comme « *l'affectivité positive qui accompagne la*

⁹⁰ KREIS Georg (dir.), *La Suisse chemin faisant*, op. cit., p. 31.

⁹¹ HENZIROHS Beat, op. cit., voir plus particulièrement le chapitre 4 « Schützenfeste und Nationalbewusstsein », pp. 101-127.

⁹² ANDREY Georges, « La quête d'un Etat national : 1798-1848 », dans *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, 1998, pp. 497-598.

⁹³ IM HOF Ulrich, *Mythos Schweiz. Identität – Nation – Geschichte. 1291-1991*, Zürich, 1991.

⁹⁴ KREIS Georg, « La question de l'identité nationale », op. cit., pp. 785-788.

⁹⁵ JOST Hans Ulrich, « La nation, la politique et les arts », dans *Revue suisse d'histoire*, 39, 1989, pp. 293-303.

⁹⁶ Voici, en vrac, quelques expressions que l'on trouve dans le compte-rendu de Cornaz : « *sentiments élevés et patriotiques* », « *sentiments guerriers et patriotiques* », « *sentiments d'amitié et de fraternité* », « *sentiments qui nous animent comme Suisses* », « *sentiments démocratiques* », « *sentiment d'amour et de patriotisme* », « *pacte d'amour* », « *amour persévérant, vivace pour la Patrie* », « *saint amour helvétique* », « *cœur du peuple* », « *patriotique émotion* », « *fibre patriotique* », « *idée patriotique* », « *idée nationale* », « *esprit national* », « *esprit suisse* » ; CORNAZ Auguste, op. cit.

conscience nationale. »⁹⁷ En 1863, il ne s'agit donc plus de faire accepter l'existence de la nation suisse, il faut conforter un sentiment d'amour dans le cœur des Suisses.

Si, dans les sources, on se sert principalement des termes *patrie* ou *patriotique*, l'adjectif *national* est, en revanche, fréquemment utilisé pour définir des concepts voulus tout à fait suisses comme « *nos grandes fêtes nationales* », « *notre arme nationale* » ou encore « *les traditions nationales* »⁹⁸.

2. Patrie et nation

Le terme *patrie* signifie littéralement le pays du père ou le pays père – du latin *pater*, père ; *Vaterland* en allemand. D'après le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, la patrie est le pays où l'on est né ou auquel on appartient comme citoyen et, par extension, le « *pays auquel on se doit tout entier ou que l'on aime par-dessus tout*. »⁹⁹

Le républicain français qu'est Pierre Larousse mentionne, dans la partie encyclopédique, l'exemple accompli de la patrie :

« *S'il nous fallait un type presque accompli de la vraie patrie et du vrai patriotisme, nous ne le chercherions pas si loin de nous [dans la république romaine], nous le trouverions à nos portes, dans la Suisse, que nous n'osons appeler une petite république, à cause du grand sens de son peuple et du grand rôle qu'elle joue dans l'histoire par sa manière d'entendre la liberté et de pratiquer le progrès.* »¹⁰⁰

Pierre Larousse exprime encore le vœu de voir, à l'avenir, « *la réalisation de la patrie universelle* »¹⁰¹, fondée sur un pacte conclu entre des citoyens solidaires.

« *A partir de la Révolution française et sous l'influence des philosophes des Lumières, nation désigne des gens unis librement par la volonté de vivre en commun et solidaire face à deux sortes d'adversaires : ceux de l'intérieur (partisans du retour au passé) et ceux de l'extérieur (envahisseurs étrangers). La nation n'est plus une donnée ethnique, mais un contrat entre citoyens. Cela devient un modèle universel d'organisation des peuples, fondé sur le principe de la souveraineté nationale.* »¹⁰²

Pourtant, lors du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, je constate que le terme *nation* est moins usité que *patrie*. Dans la société suisse multiculturelle, le terme *nation* peine probablement à s'affranchir du concept de *nationalité*, par ailleurs synonyme de *peuple*, voire même de *race*.

A la fin du XIXe siècle, l'idée de la *patrie* ou *nation universelle* est concurrencée par le concept de *nationalisme*, « *sorte d'égoïsme national* »¹⁰³. Chez Pierre Larousse, le terme est un néologisme signifiant une « *préférence aveugle et exclusive pour tout ce qui est propre à la nation à laquelle on appartient* »¹⁰⁴.

A La Chaux-de-Fonds en 1863, les participants au tir utilisent les termes *patrie* et *nation*

⁹⁷ Cité dans BORCARD Patrice, *op. cit.*, p. 403.

⁹⁸ CORNAZ Auguste, *op. cit.*

⁹⁹ « Patrie », dans LAROUSSE Pierre (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, 15 tomes, Paris, 1866-1876, tome 12, 1874, p. 406.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² AGULHON Maurice, *op. cit.*, p. 3.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ « Nationalisme », dans LAROUSSE Pierre (dir.), *op. cit.*, tome 11, 1874, p. 855.

dans leur acception universelle et les menaces nationalistes des irrédentistes italiens sont unanimement condamnées.

2. LES VEHICULES DU SENTIMENT NATIONAL

L'idée nationale est véhiculée par de nombreux contenants très variables. Je les ai réunis en trois groupes :

1. Les installations et manifestations sont liées au spectacle sensoriel de la fête. Elles sont accessibles à tout un chacun, mais ont un caractère unique et éphémère.
2. Les productions discursives sont extrêmement nombreuses et ont laissé des traces écrites, mais ne sont compréhensibles que par les personnes qui en comprennent la langue.
3. Les productions iconographiques sont également extrêmement nombreuses et accessibles au-delà des barrières linguistiques, mais il faut être initié au langage des symboles.

1. Installations et manifestations

Afin de marquer le public, le cadre de la fête est voulu grandiose. Il y a un spectacle permanent pour les yeux et les oreilles. A côté des installations du tir – comme le pavillon des prix, la cantine ou le stand – de nombreuses activités – cortèges, saltimbanques, feu d'artifice, etc. – se déroulent dans la localité et dans le canton. Impossible d'ignorer qu'il se tient un événement particulièrement important à La Chaux-de-Fonds.

1. *Constructions monumentales*

La place du tir se trouve en bordure du village, à l'extrémité de la rue Léopold-Robert, derrière la gare¹⁰⁵. Actuellement, cela correspond à peu près à l'emplacement de la poste de La Chaux-de-Fonds.

L'entrée de la place du tir, à l'est, fait face au village. Elle est encadrée par deux colonnes majestueuses qui supportent chacune un écusson suisse en verres de couleurs et un faisceau de bannières des vingt-deux cantons dans le bas¹⁰⁶. Le tout mesure cinquante-quatre pieds de hauteur¹⁰⁷.

Au sud de la place s'étend la cantine, imposant bâtiment de trois cent soixante sur cent vingt pieds – soit environ 4705 m² –, prévue pour quatre mille deux cents convives. L'entrée principale se compose de deux tours munies d'horloges et reliées par un balcon d'où l'on surplombe toute la place du tir. Dans ces tours, il y a des magasins où l'on vend des glaces, des cigares et les cartes de dîner. L'intérieur du bâtiment comprend la tribune au centre, ainsi que cent vingt tables et, aux extrémités, les estrades des chanteurs et des musiciens. De la verdure – branches de sapins, mousse –, des écussons de la Suisse et des vingt-deux cantons, des bannières des sociétés de chant et des nations invitées ornent

¹⁰⁵ Annexes 2 : **fig. 1**.

¹⁰⁶ Annexes 2 : **fig. 2** et **fig. 24**.

¹⁰⁷ Soit environ dix-huit mètres (1 pied = 33 cm).

le tout. L'éclairage se fait par des lustres et des becs de gaz. Des scènes de l'histoire neuchâteloise et suisse décorent les trois frontons extérieurs de la cantine. Sur le toit, des flammes aux couleurs des vingt-deux cantons surmontent des mâts reliés les uns aux autres par des guirlandes supportant des écussons avec les noms de batailles suisses. Les bannières des sociétés de tir et des nations invitées sont exposées au sommet¹⁰⁸.

Au nord de la place, il y a le stand de tir et les cibles, à l'emplacement du stand des Armes-Réunies. Au total, soixante cibles de stand et soixante de campagne permettent de se mesurer au tir. Les douze cibles d'honneur – doublées – se trouvent au centre du stand. Outre les cibles « Patrie » de stand et de campagne, les organisateurs leur ont choisis les noms des héros « Winkelried », « Erlach », « Reding », « Wengi » et « Baillod » pour les cibles de stand¹⁰⁹ et ceux des cours d'eau « Rhin », « Rhône », « Reuss », « Tessin » et « Aar » pour les cibles de campagne. Les deux cibles Industrie portent les noms des célèbres horlogers « JeanRichard » et « Jaquet-Droz ». Le stand proprement dit est « simple, grave, austère, comme il convient au local le plus sérieux de la fête. [...] De distance en distance, sur chacune de ses portes, on lit le nom de nos batailles. »¹¹⁰

A l'ouest de la place se trouvait le pavillon des prix (Gabentempel), imposant bâtiment octogonal de trente-deux pieds de diamètre, huitante-trois pieds de hauteur et surmonté par la bannière de la Société suisse des Carabiniers.

« C'est un bâtiment polygonal en style mauresque, entouré de vitrines et de l'effet le plus gracieux. Des médaillons historiques, représentant Baillod au pont de Thièle, Reding, Erlach et Wengi, quatre héros de notre histoire dont les noms se retrouvent sur les cibles d'honneur. Du côté qui domine la place du tir, on lit ces mots : Les Suisses des deux mondes ont envoyé leur tribut à la mère-patrie. Enfin, une tour élégante, qui surmonte le pavillon, attend les bannières qui viendront flotter autour de son fût. »¹¹¹

Des vitrines permettent d'exposer les prix d'honneur envoyés – coupes, pièces d'argenterie, lingots d'or et d'argent, armes, montres dans leur écrin, etc. – et un escalier permet de monter à l'intérieur de la tour¹¹². Cornaz nous apprend que le pavillon des prix est le rendez-vous préféré des dames : « une consigne impitoyable leur en interdit l'accès »¹¹³ et, leur curiosité excitée, elles errent autour des vitrines. Sous le pavillon, une cave conserve les vins d'honneur avec lesquels le Comité de Réception accueille les députations de tireurs qui apportent leurs bannières.

Autre monument très fréquent dans les fêtes fédérales : l'arc de triomphe. Lors du tir de 1863, un s'élève à l'emplacement de la fête et de nombreux autres agrémentent les principales localités du canton. Celui monumental de Neuchâtel, pour la réception de la bannière fédérale le 11 juillet, est d'ailleurs décrit dans le *Courrier de Neuchâtel* :

« En ville, au bas des Terreaux, s'élève, comme nous l'avons dit, un arc de triomphe monumental, orné de verdure, de drapeaux et de cuirasses. Du côté de l'avenue de la Gare, on lit les inscriptions suivantes :

En face :

¹⁰⁸ Annexes 2 : **fig. 2.**

¹⁰⁹ Une cible de stand « Hallwyll » avait été prévue à l'origine, mais elle a été remplacée par la cible de campagne « Aar » ; PV-CO, 7 mars 1863.

¹¹⁰ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 25.

¹¹¹ *Ibid.*, pp. 26-27.

¹¹² *Ibid.*, p. 154.

¹¹³ *Ibid.*, p. 87.

Cortège du drapeau ! pour te serrer la main,
Neuchâtel est heureux d'être sur ton chemin !

A gauche :

Ce drapeau des tireurs qui nous est apporté,
Arrive du canton d'où vient la liberté.

A droite :

Foule de curieux, étrangère ou connue,
Famille de tireurs, soyez la bienvenue !

Du côté de l'hôtel de ville, on lit sur le même arc de triomphe :

En face :

Le Ciel qui préside à nos destins prospères
Nous a compté déjà bien des jours triomphants.
Aujourd'hui dans nos murs c'est la fête des pères,
Et l'an dernier c'était la fête des enfants¹¹⁴.

A gauche :

Qu'un seul coup de canon gronde sur la frontière,
On verrait à ce bruit marcher la Suisse entière.

A droite :

En consultant l'histoire on voit qu'à Neuchâtel
A toute époque il fut de vrais enfants de Tell. »¹¹⁵

Par ailleurs, les arcs de triomphe peuvent être illustrés : « *Voyez sur le tableau qui décore cet arc de triomphe, voyez les trois hommes du Grütli.* »¹¹⁶

2. Frontons de la cantine et statue du peintre Léopold Robert

A l'instar des arcs de triomphe, de nombreuses installations supportent une iconographie riche et variée qui n'existe malheureusement plus. Nous en sommes réduits à l'imaginer d'après les descriptions faites par les contemporains. Ainsi, des trois frontons de la cantine :

« 1° Le tableau de M. Jenny représentant Neuchâtel en 1856 sera placé sur le fronton de la cantine ; il sera entouré de trophées représentant l'un les anciennes armures, l'autre les armes modernes ; de droit l'écusson cantonal, et gauche l'écusson de la Municipalité de La Chaux-de-Fonds. 2° Le Guillaume Tell de Francfort sera placé sur l'entrée du côté du village. 3° Du côté du Locle comme pendant un transparent de Winkelried. 4° Quatre médaillons rappelant les cibles d'honneur au pavillon des prix. »¹¹⁷

En mars 1863, l'esquisse qu'Henri Jenny, peintre à Soleure, a proposé au Comité d'Organisation « *est une allégorie représentant le Canton de Neuchâtel personnifié dans*

¹¹⁴ Cette fête des enfants correspond à la fête des Promotions qui s'est tenue à Neuchâtel le 4 juillet 1862 avec un éclat exceptionnel. Cette manifestation comprenait, le matin, un service religieux et, l'après-midi, la fête au Mail – où il y avait le stand de tir – avec arcs de triomphe, drapeaux suisses et neuchâtelois, guirlandes, mâts de cocagne, amusements pour les jeunes et les enfants, exercices de gymnastique, vivats à la Confédération, cortèges, etc. ; *Messenger boiteux* pour 1863.

¹¹⁵ *Courier de Neuchâtel*, 10 juillet 1863.

¹¹⁶ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 31 ; discours de M. Durrer (NW) à l'arrivée de la bannière fédérale.

¹¹⁷ PV-CO, 19 mai 1863.

un de ses soldats qui tend à la Confédération l'écusson de la République neuchâtelaise pendant la date historique de 1856. »¹¹⁸ Le tableau visible en juillet 1863 du haut de la façade principale de la cantine est présenté ainsi :

« Sur le fronton [de la cantine] un grand tableau représente la Suisse, en habit de guerrière, s'appuyant sur l'épaule d'un robuste chasseur de droite qui porte l'écusson neuchâtelais ; les chevrons, qui rappellent la domination prussienne, gisent brisés sur le sol ; dans le fond, des sapins, des rochers, de hautes cimes dominent ce groupe. »¹¹⁹

Nous pouvons deviner cette œuvre sur une gravure représentant la façade de la cantine¹²⁰. Après le tir, le tableau de Jenny reste la propriété des Armes-Réunies, mais est confié en dépôt à la commission d'éducation de La Chaux-de-Fonds¹²¹. Les reproductions représentant Guillaume Tell abattant la pomme et la mort de Winkelried, exécuté par Dallmann de Soleure, nous sont également inconnus.

Autre œuvre figurée monumentale, la statue du peintre Léopold Robert s'élève à l'extrémité de la rue du même nom, en face de l'hôtel de la Fleur-de-Lys, et fait face à l'entrée de la fête¹²². Sculpture en gyps à caractère provisoire, elle mesure douze pieds de haut, soit un total de vingt-quatre pieds avec son piédestal¹²³, et est entourée de deux cadres qui s'allument le soir et portent « écrits en lettres de feu, ces deux mots : Industrie, Progrès. »¹²⁴ Après le tir, la statue est donnée à la commission d'éducation qui l'a acceptée, car « il s'agit d'une statue reproduisant les traits du plus illustre de nos compatriotes. »¹²⁵ Nous n'avons plus aucune trace de cette œuvre temporaire en plâtre, mais une sculpture féminine dédiée au peintre trône actuellement face à l'hôtel de la Fleur-de-Lys et à la Grande-Fontaine.

3. Ville pavoisée pour la fête

Les villes du canton et la place de tir devaient être très colorées. Des drapeaux, essentiellement de la Confédération et parfois du canton, flottaient de part et d'autre et les maisons étaient décorées de verdure et de fleurs. Dans le *National Suisse*, on trouve de nombreuses annonces de fournisseurs en guirlandes de mousse, buis, feuilles de chêne, lierre, etc. et des vendeurs de drapeaux de toutes grandeurs de la Suisse et des vingt-deux cantons, d'armoiries ou de transparents.

La bannière la plus importante est naturellement celle de la Société suisse des Carabiniers qui, du haut du pavillon des prix, surplombe la fête. La bannière est d'ailleurs jugée tellement précieuse qu'Ariste Lesquereux a proposé d'en faire un double en laine pour ne pas abîmer l'original en soie¹²⁶.

A l'intérieur de la cantine, verdure et guirlandes côtoient les armoiries de la Suisse et des vingt-deux cantons.

« [La tribune est] couverte de velours, de broderies et de fleurs. Elle porte en lettres

¹¹⁸ PV-CO, 17 mars 1863.

¹¹⁹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 26.

¹²⁰ Annexes 2 : **fig. 5a** (détail).

¹²¹ PV-CO, 27 juillet 1863.

¹²² Annexes 2 : **fig. 3-4**.

¹²³ Soit près de huit mètres ; *National Suisse*, 23 juin 1863.

¹²⁴ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 25.

¹²⁵ PV-CM, 29 juillet 1863.

¹²⁶ PV-CO, 24 avril 1863.

d'or : Wort und That dem Vaterland. Cette mâle inscription est répétée à droite et à gauche dans les deux autres langues nationales de la Suisse : Nos paroles et nos actions pour la patrie. Le nostre parole e i nostri fatti per la patria. Au-dessus de la tribune, la bannière rouge et blanche mélange ses plis avec les bannières de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, d'Angleterre et des Etats-Unis. »¹²⁷

Ce rappel permanent des couleurs fédérales et l'aspect champêtre permettent au visiteur d'être constamment baigné dans une ambiance patriotique.

4. Une symphonie de bruits

Un des sens les plus constamment mis à contribution lors d'une fête de tir est naturellement l'ouïe.

A La Chaux-de-Fonds, le crépitement des carabines a été quasi permanent. En quelques chiffres, il y a eu cent vingt cibles en action, 757'501 jetons de tir ont été utilisés pour les tournantes, 6663 coupons ont été délivrés aux bonnes cibles et il a été tiré environ 800'000 munitions¹²⁸. En raison du bruit des armes, le Comité d'Organisation avait longuement discuté de « *la nécessité de mettre le pavillon des prix à une distance convenable du stand, autrement le bruit du tir couvrirait la voix des orateurs.* »¹²⁹ Seul le dîner, entre midi et une heure, interrompt les tireurs.

La fête est rythmée par le son du canon. L'interruption du tir, l'ouverture des repas, l'arrivée et le départ des bannières sur la place de la fête, leur présentation au pavillon des prix, l'annonce de certains événements possèdent tous leur propre signal. Plus exceptionnellement, le canon a tonné vingt-deux fois à l'arrivée de la bannière fédérale et à la clôture de la fête. L'ouverture du tir fédéral, quant à elle, a été saluée par quarante-quatre coups de canon tirés le dimanche 12 juillet à cinq heures du matin¹³⁰ ! Au total, 1150 coups ont été tirés pendant la durée de la fête.

A l'instar du canon, les fanfares peuvent annoncer certains événements. Pendant le dîner, deux orchestres de service accompagnent chaque toast par un roulement de tambour et de la musique. Parmi les morceaux joués et rejoués, *La Marseillaise* côtoie l'hymne de Garibaldi, la marche nationale allemande ou *Rufst du mein Vaterland*. Les sociétés de chant de la région font partie intégrante du tir. Dès le début, les organisateurs les ont invitées à participer à la bonne réussite de la fête¹³¹. Une estrade leur est réservée à la cantine et deux concerts sont organisés dans le cadre de la fête le mercredi et le vendredi soir.

Enfin, les oreilles sont également mises à contribution par les nombreuses interventions des orateurs à la tribune et par les vivats et applaudissements des spectateurs.

5. La fête populaire

La fête fédérale n'a pas seulement lieu à l'emplacement du tir. A Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, au Locle, de nombreux cortèges rythment la manifestation. Les plus importants

¹²⁷ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 26.

¹²⁸ ROBERT Arnold, *Le Centenaire de la Société de tir des Armes-Réunies. La Chaux-de-Fonds, 1820-1920*, s.l., s.d., p. 26 et SSC, *op. cit.*, p. 202.

¹²⁹ PV-CO, 24 mai 1862.

¹³⁰ *Programme de la fête*, La Chaux-de-Fonds, 1863.

¹³¹ PV-CO, 3 mars 1862.

sont naturellement ceux qui accompagnent la bannière fédérale à l'ouverture et à la clôture du tir, mais chaque arrivée de députation de tireurs traverse La Chaux-de-Fonds sous les applaudissements des spectateurs.

Aux alentours de la place du tir se trouvent d'innombrables baraques réservées aux saltimbanques : des ménageries, des panoramas, des tombolas et des loteries, des tirs microscopiques, des galeries historiques, électriques et mécaniques, des somnambules, etc.

A la nuit tombée, les villes sont éclairées au gaz. Des feux sont allumés lors d'événements particuliers :

« On s'arrêtait surtout devant l'hôtel-de-ville et la Loge maçonnique, où l'illumination au gaz produisait un effet admirable. Des feux de Bengale de toutes couleurs et brûlant en divers endroits complétaient ce magnifique spectacle. »¹³²

Pour parachever le tout, un feu d'artifice a lieu le soir du lundi 20 juillet. *« C'est un feu roulant de chandelles romaines, de soleils, de fusées dont les gerbes s'élancent sur une hauteur en face de la place du Tir. »¹³³*

En fin de compte, les installations et les manifestations décrites ci-dessus diffusent plus une ambiance que des messages patriotiques. A l'inverse des productions discursives et iconographiques.

2. Productions discursives

Par productions discursives, j'entends naturellement les discours prononcés à la tribune, mais également poèmes et sermon, ainsi que divers textes consignés dans les différentes brochures comme des souvenirs, des poésies, etc.

Les messages diffusés par ce biais ne parviennent évidemment qu'à ceux qui en comprennent la langue, ce qui est loin d'être le cas de tout le monde. Au sein du Comité d'Organisation, seul Auguste Cornaz, traducteur au Conseil national entre 1855 et 1864, est capable de s'exprimer en allemand. Enfin, de nombreuses allusions dans les discours ou dans le compte-rendu de Cornaz nous indiquent que peu de tireurs comprennent une autre langue nationale.

1. Discours et toasts

Evidemment, ces productions essentiellement orales ne sont pas habilitées à laisser leur trace avant l'invention du magnétophone. Toutefois, les discours jugés les plus marquants sont reproduits entièrement ou partiellement dans la presse et dans le compte-rendu de Cornaz. Dans le *National Suisse*, les discours en allemand sont transcrits dans leur langue d'origine.

Les discours se déroulent essentiellement à la tribune de la cantine pendant la pause de midi. L'orateur qui désire prendre la parole doit s'annoncer auparavant au président de la fête. La réception des bannières devant le pavillon des prix ou les événements particuliers – comme l'arrivée de la bannière à Neuchâtel ou la fête au Locle – permettent également un échange de paroles. Dans ce cas, le discours d'un membre du Comité de Réception

¹³² CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 79 ; fête au Locle.

¹³³ *Ibid.*, p. 114.

répond à celui de l'orateur désigné par la députation. Il s'établit ainsi un dialogue entre le canton de Neuchâtel et le reste du pays, voire l'étranger.

A l'exception des rares demandes de collectes, tous les discours sont un éloge à la Suisse et à ses institutions. Il faut savoir que les toasts personnels sont interdits¹³⁴. A la cantine, les paroles des orateurs sont suivies d'applaudissements, de roulement de tambour et de musique.

2. Poésies et chants

Deux poésies ont été prononcées à la tribune du tir, l'une en allemand par Oswald Schoen de La Chaux-de-Fonds et l'autre en français par Antoine Carteret de Genève.

D'autres poésies sont diffusées exclusivement par écrit, soit sous forme de brochure, soit en complément d'une lithographie. Enfin, quelques poèmes manuscrits se trouvent dans les archives, sans qu'il y ait trace de leur diffusion¹³⁵.

Les chants, composés de musique – spectacle sensoriel – peuvent également véhiculer des messages par leurs paroles. Pourtant, à l'exception des textes d'un *Lieder-Album*, nous n'en connaissons pas la teneur. A en juger par les titres des concerts des sociétés de chant le mercredi et le vendredi soir (journée avec les autorités fédérales), celle-ci doit abondamment ressasser les valeurs suisses et républicaines : « *La Suisse, Le chant des amis, La sainte alliance des peuples, Le serment du Grütli, Chant national, Adieu à la forêt, Was ist des Deutschen Vaterland, Der Soldat et Rheinsage.* »¹³⁶

Les quatorze sociétés de chant et de musique qui ont participé à « *cette fête artistique* »¹³⁷ ont également des noms évocateurs : Concordia, Concorde, Grütli, Frohsinn, L'Espérance, Les Montagnards, La Lyre, la Société de gymnastique, L'Union chorale et la Société démocratique allemande pour les sociétés de La Chaux-de-Fonds ; L'Espérance, La Montagnarde, L'Harmonie et la Société allemande pour celles du Locle.

3. Guide et brochures souvenirs de la fête

Si les brochures peuvent être les lieux où sont transcrits les productions discursives orales, elles ont d'abord un langage propre. A côté des brochures de poésies, il existe des comptes-rendus – histoires, souvenirs –, des textes à tendance spirituelle ou un guide touristique qui présente le canton. Mais ces brochures qui véhiculent un message éminemment patriotique ne sont pas forcément disponibles pendant le tir.

En effet, la publication du guide de voyage n'a lieu qu'après la fête. C'est en mai 1863 seulement que le Comité d'Organisation décide de communiquer les renseignements nécessaires à la personne disposée à publier un guide dans le canton et il lui accorde un subside en juin¹³⁸. La brochure est intitulée : « *Itinéraire des Montagnes neuchâteloises avec une esquisse descriptive, historique et statistique du canton de Neuchâtel, une notice sur le Tir fédéral de 1863, etc.* »¹³⁹

¹³⁴ *Programme de la fête*, La Chaux-de-Fonds, 1863.

¹³⁵ Finances 1, n°1041 (AEN) et PV-CO, 25 mai 1863.

¹³⁶ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 92.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ PV-CO, 25 mai 1863 et 3 juin 1863.

¹³⁹ *Itinéraire des Montagnes neuchâteloises avec une esquisse descriptive, historique et statistique du canton de*

Quant aux brochures souvenirs, la plus importante et la plus complète est le compte-rendu officiel rédigé par Auguste Cornaz et intitulé *Histoire du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds*. Publié à 1200 exemplaires en septembre, il a été envoyé aux actionnaires, aux grandes municipalités neuchâteloises, au Conseil fédéral, aux gouvernements cantonaux, aux principaux donateurs à l'étranger et aux Suisses à l'étranger¹⁴⁰.

Concernant la teneur des divers messages oraux ou écrits, j'y reviendrai plus loin.

3. Productions iconographiques

Peut-être plus que les productions discursives, les productions iconographiques sont un vecteur important du sentiment patriotique, étant donné qu'elles ont circulé pendant la durée de la fête. De nombreuses cartes ou coupons sont illustrés de vignettes et les rubans de tir, les monnaies ou les coupes véhiculent également des messages imagés.

Pour comprendre la symbolique des représentations, il m'a semblé important de les décrire afin de pouvoir en déchiffrer les messages.

Certains éléments iconographiques sont très fréquents : des cibles et des carabines, la croix fédérale rayonnante, les armoiries de Neuchâtel et de la Suisse réunies, les cimes des Alpes, de la verdure et des fleurs – dont le chêne et le rhododendron (Alpenrose) –, etc.

La fréquence du chêne dans l'iconographie du tir, mais également dans celle du Second Empire en France ou de l'actuelle Confédération suisse¹⁴¹, m'a interpellée. A priori, cet emblème de la force et de la persévérance¹⁴², dont le nom est associé aux adjectifs dur, robuste, antique ou vénérable, n'a pas, pour moi, une valeur particulièrement patriotique. Et pourtant... la couronne de feuilles de chêne peut aussi symboliser la gloire ou la virilité et elle a également une valeur « citoyenne » :

*« Chez les Romains, la couronne de CHENE était la récompense des vertus civiques. »*¹⁴³

Ainsi, un critique français du XIXe siècle peut comprendre l'utilisation de ce symbole sur une représentation de cette façon : « *C'est une grande et belle jeune fille, que l'artiste [...] a couronné du chêne civique entremêlé de lauriers.* »¹⁴⁴ Dans l'iconographie du tir, le chêne peut avoir cette double signification symbolique de civisme et de pérennité, plutôt que de force proprement dite.

1. Affiche

L'affiche du tir est très sobre avec juste l'énoncé officiel et une vignette qu'on retrouve également sur les plans du tir.

Neuchâtel, une notice sur le Tir fédéral de 1863, etc., La Chaux-de-Fonds, 1863.

¹⁴⁰ PV-CO, 15 mai, 24 septembre et 22 décembre 1863.

¹⁴¹ D'ailleurs, une couronne de feuilles de chêne orne toujours le revers de nos pièces d'un et de deux francs.

¹⁴² GAMBONI Dario et GERMANN Georg (dir.), *Emblèmes de la liberté. L'image de la république dans l'art du XVIe au XIXe siècle*, Berne, 1991, pp. 498-499 et 613.

¹⁴³ « Chêne », dans LAROUSSE Pierre, *op. cit.*, tome 4, 1869, p. 8.

¹⁴⁴ Tableau de Charles Landelle au Salon de 1849 représentant la *République* ; voir « République », dans LAROUSSE Pierre, *op. cit.*, tome 13, 1875, p. 1016 ; cité dans AGULHON Maurice, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, 1979, p. 100.

En arrière-plan de cette gravure (**fig. 10**), au-dessus des montagnes du massif alpin, rayonne une croix fédérale, importante par sa taille. Au centre, deux hommes tiennent chacun une carabine. Celui de gauche, jeune et moustachu, brandit une couronne de laurier dans la main droite et une carabine dans la gauche. L'homme de droite, à la barbe chenue, porte une lourde veste posée sur ses épaules et un havresac auquel est accroché un maillet. De la main gauche, il tient une carabine tandis que la droite est posée sur l'épaule du jeune homme. Les deux hommes regardent dans une direction opposée¹⁴⁵.

Les deux armes sont différentes, en témoigne le maillet. L'une est une carabine de campagne et l'autre une carabine de stand. Aux yeux des organisateurs, la vignette représente « *l'alliance et l'égalité de la carabine de stand et celle de campagne* »¹⁴⁶, mais on peut également parler d'un passage de témoin entre la vieille Suisse – représentée par le patriarche à l'arme de stand – et la jeune Suisse – représentée par le jeune tireur victorieux à l'arme d'ordonnance.

L'affiche peut également être lue dans une optique cantonale, en témoigne un élément important qui se trouve à droite du vieux carabinier : l'écusson de la République de Neuchâtel trône fièrement sur une pierre alors que les armoiries de l'ancienne Principauté sont abandonnées parmi les herbes.

Les autres détails iconographiques sont des cibles et des carabines croisées, ainsi qu'un arrière-fond de chêne et de rhododendron.

2. Lithographies souvenirs

Il y a, au Musée d'Histoire de La Chaux-de-Fonds, de nombreuses lithographies vendues comme souvenirs du tir fédéral.

La plupart des lithographies montrent des représentations des installations du tir, des vues de la ville ou des environs, avec le Saut-du-Doubs ou le Col des Roches (**fig. 1-6**).

La lithographie la plus connue est celle de H. Siegfried, H. Appenzeller et H. Fäh de Zurich (**fig. 1**). Utilisée comme vignette, elle représente la place du tir avec la gare au premier plan et la ville en damiers qui s'étend vers l'est le long de l'avenue Léopold-Robert à l'arrière-plan. Au premier plan, on peut voir la représentation de l'arrivée d'une députation au pavillon des prix. Cette vue figure dans plusieurs ouvrages consacrés à La Chaux-de-Fonds et au Jura-Industriel¹⁴⁷. Pourtant, la fidélité de la représentation peut être contestée car elle est antérieure à l'achèvement des installations du tir. En effet, en janvier 1863, « *il est donné connaissance d'un plan de La Chaux-de-Fonds à vol d'oiseau, avec les constructions du tir, dessiné par M. Appenzeller de Zurich.* »¹⁴⁸

D'autres lithographies véhiculent un message plus politique.

Sur la lithographie de J. Dajoz et Ch. Perron, de Genève (**fig. 7**), deux femmes perchées sur un rocher où il est inscrit « La Chaux-de-Fonds, 1863 » accueillent les tireurs. Toutes deux sont vêtues de toges à l'antique. L'une, couronnée de verdure, tient une couronne de laurier

¹⁴⁵ Description de la vignette dans le *National Suisse* et le *Courrier de Neuchâtel* ; Annexes 1 : 3. Article dans le *Courrier de Neuchâtel*.

¹⁴⁶ PV-CO, 24 mars 1863.

¹⁴⁷ Voir notamment : RAMSEYER Jacques, Autrefois la fête en Pays neuchâtelois, *Nouvelle revue neuchâteloise*, 4, 1984, p. 29 et COP Raoul, *op. cit.*, p. 30 et p. 37.

¹⁴⁸ PV-CO, 27 janvier 1863.

dans la main droite et un bandeau dans la gauche. L'autre, agenouillée, est coiffée du bonnet phrygien et il est inscrit « Liberté » sur le bouclier qu'elle tient à la main. La croix fédérale qu'elle porte autour du coup autorise à l'identifier en tant qu'Helvetia. Au premier plan, les tireurs contournent le rocher et saluent les deux femmes de leurs chapeaux. Sur leurs bannières, on lit, à droite de l'image, les noms « Germania » et « Italia Una » parmi celles, à gauche, du « [Te]ssin », des « [W]aldstættten » et de « [Gen]ève ». Les tireurs se dirigent vers l'arrière-plan où l'on reconnaît la ville de La Chaux-de-Fonds. Le paysage est composé de sapins et de rochers. Les Alpes clôturent l'horizon.

La lithographie de F. Baumann et F. Margueron de Genève (**fig. 8**) présente l'accueil des tireurs allemands par Helvetia. Hors champs, deux poèmes, en français et en allemand, intitulés *Helvetia* et *Germania* accompagnent l'image. Au centre de celle-ci, une femme de face, vêtue d'une longue toge et d'un bonnet phrygien, tient fièrement une bannière fédérale de la main gauche et lève trois doigts de la main droite. Elle est sur un rocher entouré de sapins qui porte les inscriptions « La Chaux-de-Fonds, 1863 » et « Frankfurt, 1862 » et au pied duquel sont réunies les armoiries suisses et germaniques – l'aigle à deux têtes – avec des branches de rhododendron et de chêne. À gauche de l'image, des tireurs sont accueillis par une femme, vêtue d'une toge et coiffée d'une couronne de verdure, qui brandit un drapeau avec l'inscription « Germania ». Elle montre de la main un ruisseau qui sort des rochers et où s'abreuvent quelques tireurs. À droite de l'image, des tireurs suisses, parmi lesquels on reconnaît une bannière des Armes-Réunies, arrivent de La Chaux-de-Fonds, qu'on voit avec les Alpes à l'arrière plan. La représentation est surmontée de la croix fédérale avec la devise « Un pour tous, tous pour un » en français et en allemand.

La lithographie de Heinrich Jenny (**fig. 9**) représente la remise de la bannière des tireurs allemands au pavillon des prix. À l'extrême gauche de l'image, on reconnaît deux vieux Suisses en costume avec un cor. Au centre, un homme coiffé d'un chapeau de tireur remet la bannière tricolore allemande à un homme barbu coiffé d'un chapeau haut-de-forme. Par terre, à leurs pieds, il y a une couronne de verdure. De part et d'autre, trois hommes et trois enfants entourent le couple. La foule de spectateurs – exclusivement masculine – au deuxième plan, puis le bâtiment de la cantine à l'arrière-plan avec les hauts de La Chaux-de-Fonds à l'extrême droite ferment l'image. L'aspect figé et très détaillé des visages représente probablement les organisateurs et participants au tir¹⁴⁹.

3. Coupons des cibles d'honneur

Les coupons des cibles d'honneur permettent d'inscrire le nombre de cartons fait par chaque tireur à chaque cible. Ils comportent un numéro de bulletin, une place pour inscrire le nom de tireur et son canton et les noms des six cibles d'honneur. Le centre du bulletin est occupé par une vignette.

À l'origine, « le Comité adopte comme vignette du Tir le groupe de Guillaume Tell et de son fils »¹⁵⁰, mais « il est décidé de remplacer le Guillaume Tell et son fils par la vignette des Armes-Réunies pour les bulletins généraux des cibles d'honneur. »¹⁵¹

En janvier 1863, « le Comité examine deux modèles de vignette fournis par M. Kundort pour la vignette des bulletins des cibles d'honneur. Il fait choix du modèle portant

¹⁴⁹ Il existe une photo des membres du Comité Central (Annexes 2 : **fig. 25**), mais je n'ai réussi à reconnaître personne.

¹⁵⁰ PV-CO, 7 novembre 1862.

¹⁵¹ PV-CO, 14 novembre 1862.

l'écusson neuchâtelois abrité par le drapeau fédéral. »¹⁵²

De fait, le modèle conservé au Schweizerisches Schützenmuseum à Berne comporte bel et bien l'écusson neuchâtelois surmonté d'une croix rayonnante et de la mention « Tir fédéral ». Il est entouré d'une couronne en feuilles de chêne. Au-dessous, il y a une branche de sapin avec une banderole qui porte l'inscription « La Chaux-de-Fonds, 1863 ».

4. Cartes et brochures

Les cartes – par exemple celles d'invitation (**fig. 12**) – ou les couvertures des brochures (**fig. 13, 14**) peuvent être ornementées d'illustrations, mais ce n'est pas la règle générale.

Les cartes les plus intéressantes sont les *cartes-primés* – ou cartes-couronnes – qui servent à payer les tireurs victorieux de chaque cible. Il s'agit d'une sorte de chèque sur lequel est indiqué le nom de la cible, ainsi qu'un espace laissé libre au centre pour mentionner la somme gagnée. Ces cartes sont nombreuses dans la Collection Richardet des Armes-Réunies, au Musée d'Histoire de La Chaux-de-Fonds et au Schweizerisches Schützenmuseum à Berne.

Les couleurs de la carte ou de l'écriture peuvent être très variables pour chaque cible, mais l'iconographie est identique à chaque fois (**fig. 11**). Outre les cibles, les carabines croisées, la croix fédérale rayonnante et les branches de chêne habituelles, il y a deux inscriptions. La première, « Un pour tous, tous pour un », est considérée comme la devise de la Suisse. L'autre, « Confédérés, soyez les bienvenus », est une formule d'hospitalité.

La scène principale de la carte se divise en trois parties : un personnage à gauche, un autre à droite et un paysage en arrière plan :

Le paysage à l'arrière-plan montre deux villages et des sapins, un lac avec bateau et les Alpes au fond. C'est une Suisse idyllique telle qu'on peut la voir depuis les gradins du Jura.

Le personnage de gauche, barbu, porte des sandales et une épée à la ceinture. Il tient une arbalète dans la main droite et brandit un carreau de la main gauche. Il peut être identifié en tant que Guillaume Tell, d'autant plus qu'il y a une pomme percée d'une flèche dans l'axe du carreau brandit, tout en haut à gauche.

Le personnage de droite est plus mystérieux (**fig. 11a**). Son apparence et son équipement – barbe taillée, épée et armure – semblent indiquer un chevalier. Il tient un drapeau suisse sous son bras droit et un bouclier aux couleurs neuchâteloises dans la main gauche. Son pied droit repose sur la tête d'une bête monstrueuse à la tête de loup, aux oreilles et aux ailes de chauve-souris, aux pattes griffues et à la queue reptilienne : un dragon tel qu'il est souvent représenté au XIXe siècle.

L'identification de ce dernier personnage est difficile. Le dragon, qui représente le Mal, est une figure courante de l'iconographie du XIXe siècle. Utilisé comme le symbole de la Révolution à vaincre dans les mains des royalistes, le monstre peut également être, chez les républicains, l'hydre à neuf têtes abattue par Hercule, symbole de la force et du courage¹⁵³.

L'histoire médiévale suisse recèle un personnage connu pour avoir vaincu un dragon : le

¹⁵² PV-CO, 13 janvier 1863.

¹⁵³ GAMBONI Dario et GERMAN Georg (dir.), *op. cit.*, n°452 et n°477 ; AGULHON Maurice, *Marianne au combat, op. cit.*, p. 26.

légendaire Heinrich, dit Schrutan, un ancêtre d'Arnold de Winkelried :

« Le surnom du chevalier Schrutan est tiré de la légende héroïque allemande ; il se trouve entre autres dans le *Nibelungenlied*. Tschudi a identifié ce Winkelried, qu'il appelle Struthan, le légendaire tueur de dragon. »¹⁵⁴

Dans l'*Histoire de la Nation suisse* d'Henri Zschokke¹⁵⁵, le héros de Sempach est d'ailleurs nommé Arnold Struthan de Winkelried.

Pourtant, pour identifier le personnage de la carte-prime, les armoiries neuchâtelaises doivent plutôt nous orienter vers une figure régionale. Comme pendant du héros médiéval suisse Guillaume Tell, le chevalier neuchâtelais Baillod semble parfait, d'autant qu'il a combattu seul contre l'adversaire. Mais le héros a vaincu un envahisseur et non le Mal et il est plus facilement représenté avec la hache et le pont qu'il défendit¹⁵⁶. A mon avis, le chevalier de la carte-prime est bel et bien Baillod, avatar neuchâtelais de Saint Michel¹⁵⁷, même si le type originel de la représentation m'est inconnu.

5. Monnaies de tir (*Schützentaler*) et médailles commémoratives

Les monnaies – ou écus – de tir (*Schützentaler*) existent depuis le tir fédéral de Coire en 1842. Ces pièces ont la même valeur – en principe cinq francs suisses – et la même fonction que les pièces émises par l'Etat, mais l'iconographie est nouvelle à chaque tir.

Le type du droit de la pièce émise lors du tir de La Chaux-de-Fonds (**fig. 19**) a été créé pour l'occasion. On y voit les armoiries neuchâtelaises liées à la croix fédérale, à des carabines et à une couronne ou trophée, avec l'inscription « Tir fédéral à La Chaux-de-Fonds – juillet 1863 ». Le revers de la monnaie de tir représente une Helvetia assise, type du droit de la monnaie fédérale, avec des lauriers et du chêne à ses pieds, le bras droit tendu vers la gauche avec les Alpes à l'arrière plan.

En plus de cette pièce de monnaie, il existe trois médailles commémoratives à l'iconographie riche.

A la séance du Comité d'Organisation du 17 mars 1863, M. Drentwett d'Augsbourg annonce « qu'il a l'intention de faire des médailles commémoratives du tir de La Chaux-de-Fonds, d'un côté les 22 cantons, de l'autre le pavillon des prix, la cantine ou tel sujet qui lui sera indiqué. »¹⁵⁸ « Le Comité témoigne le désir d'y voir d'un côté le pavillon des prix, de l'autre la composition Jenny. M. Drentwett demeure toutefois parfaitement libre de faire tel sujet qui lui conviendra. »¹⁵⁹ Cette médaille (**fig. 20**) montre bel et bien, au droit, le pavillon des prix avec l'inscription « Zur Erinnerung an das Schützenfest in Chaux-de-Fond » dans une banderole et, au revers, l'écusson fédéral entouré de ceux des vingt-deux cantons et de l'inscription « Vereint z. einem Bilde, vereint z. Schirm u. Wehr so Stehn d. Wappenschilde gedraengt im Kreis umhehr ».

Sur une autre médaille (**fig. 21**), on voit au droit la croix fédérale rayonnante entourée de

¹⁵⁴ « Winkelried », dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 8 tomes, Neuchâtel, 1921-1934, tome 7, p. 339.

¹⁵⁵ ZSCHOKKE Henri, *Histoire de la Nation suisse*, La Chaux-de-Fonds, 1860.

¹⁵⁶ Annexes 2 : **fig. 16a** (détail).

¹⁵⁷ THEVENAZ Louis, « La légende de Baillod, défenseur du pont de Thielle en 1476 », dans *Musée neuchâtelais*, 1934, pp. 5-21. Voir également plus bas : « Baillod, le défenseur du pont de Thielle, 1476 », p. 59.

¹⁵⁸ PV-CO, 17 mars 1863.

¹⁵⁹ PV-CO, 24 mars 1863.

vingt-deux étoiles avec l'inscription « Tir fédéral, Chaux-de-Fonds, 1863 ». Au revers, un enfant tend un drapeau à une Helvetia assise coiffée du bonnet phrygien. L'inscription mentionne : « 1^{er} mars 1848 ».

Une dernière médaille (**fig. 22**) comprend, au droit, l'inscription « Zur Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest in La Chaux-de-Fonds, d : 12-21 Juli 1863 » entourée d'une couronne de laurier et, au revers, les Trois Suisses avec la légende « Wir wollen sein ein einig Volk von Brüdern in keiner Noth uns trennen und Gefahr ».

A cela, il faut encore ajouter des jetons de tir en laiton qui comprennent, au droit, la croix rayonnante entourée de « Tir fédéral Chaux-de-Fonds, 1863 » et, au revers, l'écusson cantonal avec un trophée du même type que le droit de l'écu de tir.

6. Coupes

La plupart des coupes offertes aux vainqueurs sont sobres. Comme éléments iconographiques, on retrouve des feuilles de chêne, les armoiries de Neuchâtel et des carabines. Les coupes offertes par le Comité d'Organisation doivent porter l'inscription « Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds » surmontée de la croix fédérale¹⁶⁰.

Il existe au Musée d'Histoire de La Chaux-de-Fonds la reproduction d'une coupe dont l'iconographie est très riche. C'est un dessin du don d'honneur de la Société du Grütli dessiné par Charles Gehri fils (**fig. 18**).

La coupe est constituée de deux étages :

La partie basique se décompose en cinq niveaux : Au premier, l'inscription « Frei wollen wir leben » soutient le reste de la composition. Ensuite, il y a une couronne de feuilles de chêne et de glands. Le troisième niveau est un tableau qui représente une salle de banquet, surmontée de la croix fédérale, avec des fêtards qui brandissent leurs coupes. Au quatrième figure une forteresse dans laquelle est assise une dame qui tient un bouclier aux couleurs fédérales, du type à l'Helvetia assise des pièces de monnaie. Derrière son siège, on devine la tête d'un lion qui représente la force et le courage (**fig. 18a**). Ce bandeau est enfin surmonté des armoiries des vingt-deux cantons.

Le deuxième étage est composé de trois Suisses, avec une croix fédérale autour du cou, qui portent à bout de bras une coupe décorée de feuilles de vignes et de raisin, de la croix fédérale et de carabines entrecroisées et surmontée d'un Guillaume Tell brandissant son arbalète.

7. Rubans de tir (*Festbendel*)

Deux types de rubans de tir sont conservés au Musée d'Histoire de La Chaux-de-Fonds, dans la Collection Richardet des Armes-Réunies et au Schweizerisches Schützenmuseum à Berne. Le plus fréquent est une représentation du chevalier Baillod – identifiable par l'inscription – défendant le pont de Thielle (**fig. 16**). Ce dessin est la reproduction d'une gravure parue dans *L'Almanach neuchâtelois pour 1850*¹⁶¹.

L'autre ruban représente une vue d'une place de La Chaux-de-Fonds (probablement la place de l'Hôtel de Ville, **fig. 17**). J. Häfeli, l'auteur de cet insigne, a également proposé

¹⁶⁰ PV-CO, 5 août 1862.

¹⁶¹ THEVENAZ Louis, *op. cit.*, p. 9.

des « *rubans Garibaldi* »¹⁶², dont il n'y a aucune trace.

8. Divers

Il existe de nombreuses étiquettes de vin conservées à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel ou Berne. La plupart, celle des vins de tir, sont monochrome sur papier vert ou rouge. Mais la plus fréquente, celle des vins d'honneur, est polychrome (**fig. 15**). Le fond est blanc et les couleurs utilisées, outre le noir, sont le rouge et le vert. Au centre, l'inscription « Tir fédéral à La Chaux-de-Fonds, Vin d'honneur, Neuchâtel blanc » repose sur ce qui semble être un rocher. A son pied se trouve l'écusson neuchâtelois. De part et d'autre du rocher, il y a deux sapins. Le tout est surmonté des Alpes et d'une croix rayonnante colorée.

3. THÈMES RASSEMBLEURS

Les diverses productions décrites ci-dessus émettent des messages qui peuvent être groupés en trois grands thèmes : la *liberté*, le *progrès* et la *fraternité*. Ce sont des valeurs républicaines universelles à partir desquelles les producteurs du sentiment national soulignent les spécificités helvétiques.

A la fin du XXe siècle, Georg Kreis en recense quelques-unes : les Alpes, le fait de constituer un petit Etat, la tradition libérale – la Suisse comme plus vieille démocratie du monde –, les mythes de fondation et la phase héroïque des combats, la culture politique et les fêtes traditionnelles, le fédéralisme et la diversité culturelle – le multilinguisme – ou encore la tradition humanitaire¹⁶³. Ces divers éléments se retrouvent, à des degrés variables, dans les messages produits en 1863 à La Chaux-de-Fonds.

1. La grande famille de « Mutter Helvetia »

Le thème de la fraternité peut se conjuguer en termes d'égalité, d'union et de solidarité. Elle peut s'exercer en Suisse même, entre les cantons, mais également depuis la Suisse vers les autres nations.

1. La Suisse comme fratrie unie

Le tir est considéré comme une « *grande fête de famille* »¹⁶⁴ où « *il n'y a plus que des frères qui s'embrassent et qui ne comptent parmi eux que les enfants d'une même famille.* »¹⁶⁵ Les vingt-deux cantons sont perçus comme des frères égaux entre eux, ainsi que le montrent les vingt-deux étoiles ou les vingt-deux armoiries d'égale grandeur¹⁶⁶. Neuchâtel, un des derniers cantons, est vu comme le benjamin de la Confédération qui a été accepté par ses grands frères en 1848¹⁶⁷. Le chef de la fratrie, « *cette patrie, cette mère bien-aimée* »¹⁶⁸, a l'image d'une femme et la représentation de cette mère-nourricière et

¹⁶² PV-CO, 27 mai 1863.

¹⁶³ KREIS Georg, « La question de l'identité nationale », *op. cit.*, pp. 788-789.

¹⁶⁴ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 45 ; discours du Dr Guillaume (NE) la deuxième journée.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 72 ; discours d'Isaac Gendre (FR) la quatrième journée.

¹⁶⁶ Voir coupe (Annexes 2 : **fig. 18**) et médaille (Annexes 2 : **fig. 22**).

¹⁶⁷ Voir médaille (Annexes 2 : **fig. 22**).

¹⁶⁸ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 42 ; discours de Jules Philippin (NE) la première journée.

protectrice, nommée Helvetia, est très fréquente¹⁶⁹.

Un des buts des fêtes fédérales est l'intégration des Suisses dans l'Etat né de 1848, cela malgré leurs différences de langues, de cultures, de religions. Pour cette raison, les tireurs s'appellent entre eux « *frères d'armes* ».

La solidarité entre les membres de la Confédération doit dépasser les conflits confessionnels encore présents après la guerre du Sonderbund. Ainsi, les organisateurs et les orateurs mettent en avant les Suisses illustres qui ont contribué à l'unité confédérale : une cible porte le nom de l'avoyer Wengi de Soleure – qui s'était interposé entre un canon catholique et des protestants – et les discours mentionnent Nicolas de Flüe, le pacificateur de la patrie au XVe siècle. En revanche, la différence linguistique n'est pas jugée problématique.

Le désir de solidarité et d'unité confédérale est exprimé par la devise « *Un pour tous, tous pour un* » et s'est concrétisé en 1857 quand la Suisse entière a pris les armes pour défendre l'indépendance de son benjamin Neuchâtel, événement abondamment rappelé dans les discours. Peu présent, le faisceau, symbole de l'unité, est adapté aux réalités helvétiques :

« Unissons-nous démocrates. Voyez les sapins de nos montagnes : la forêt résiste au vent, l'arbre isolé tombe déraciné. Il est temps que nous ne soyons plus les guérillos de la liberté, mais que nous apposions au front d'airain du despotisme, à ces armées sur lesquelles il s'appuie, une action commune et forte. »¹⁷⁰

Ainsi, l'union est un moyen qui permet d'animer l'idéal de liberté auquel aspirent les Suisses.

2. Une démocratie parmi les monarchies

En 1863, la Suisse est une des rares république du monde et ses voisins directs ont des régimes monarchiques : Second Empire en France, états allemands et italiens, Empire austro-hongrois. Pour cette raison, elle se considère comme une oasis démocratique pour les peuples qui vivent sous le joug d'un monarque ou d'une puissance étrangère.

Les orateurs gardent le souvenir des fêtes de tir antérieures à la fondation de l'Etat moderne où les idées et les aspirations libérales pouvaient se développer librement :

« Les discours éloquents et les chaleureuses étreintes qui s'échangeaient dans ses réunions ont brisé la glace du vieil égoïsme et jeté les fondements de la Suisse nouvelle »¹⁷¹

Le nouvel Etat né de 1848 et acquis aux « *idées suisses et républicaines* »¹⁷² peut se permettre de donner des leçons aux nations qui veulent être illuminées.

« Nous avons cru que la Suisse ne devait pas être égoïste, qu'elle devait sympathiser avec les aspirations libérales des peuples qui nous aiment ; nous avons cru que notre développement politique était assez avancé pour ne pas nous entourer d'une muraille de Chine et pour encourager les peuples à l'unité et à la liberté par notre exemple. »¹⁷³

¹⁶⁹ Annexes 2 : **fig. 5-6, fig. 16-18**. Voir aussi : « *la robuste Helvétie, symbole de la liberté, offrant à la soif du monde ses mamelles fécondes* » ; CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 97.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 43 ; discours de M. Jolissaint (BE) la première journée.

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 50 ; discours du colonel Kurz (BE) la deuxième journée.

¹⁷² *Ibid.*, p. 4.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 39 ; discours de M. Lesquereux (NE) la première journée.

Le combat contre l'obscurantisme est mondial, chaque nation apportant sa touche à la construction de l'édifice républicain. Lors d'un toast aux étrangers, le colonel Philippin compare ainsi les vertus et les aspirations des différents peuples :

Les Français :

*« Ce sont eux, en effet, qui les premiers ont mis la cognée à l'arbre de la société vieillie, qui les premiers ont poussé devant l'humanité le soc du progrès, qui ont creusé les sillons de la civilisation. C'est à ces Français qu'on envie souvent, mais qu'on copie toujours, que je porte un toast. »*¹⁷⁴

Les Allemands :

*« A vous qui aspirez à former une nation que les divisions n'affaiblissent plus, que des frontières sans raison d'être ne partagent plus ! Au succès de votre œuvre, Allemands, à l'abaissement définitif de ces barrières inconstitutionnelles et immorales qui s'opposent à votre unité nationale ! »*¹⁷⁵

Les Italiens :

*« S'il était permis au petit de donner conseil au grand, faites, vous aussi, votre belle, votre chaude Italie, une et solidaire ; faites-lui un manteau, l'unité, un manteau large et ample, non pas une chemise de force. »*¹⁷⁶

Les Américains :

*« Nous avons encore à parler ici d'une grande république, d'une sœur de la nôtre, des Etats-Unis d'Amérique, de cette formidable puissance, dont les fils sont actuellement occupés à s'entre-déchirer au lieu de travailler à l'œuvre commune. A l'Amérique, au rétablissement de l'Union ! »*¹⁷⁷

La liberté à laquelle aspirent les nations peut donc être acquise par l'union et par la solidarité, à l'image de ce qui s'est fait en Suisse.

3. *Hospitalité et solidarité universelle*

Alors que La Chaux-de-Fonds se targue d'être une ville particulièrement accueillante et hospitalière, Cornaz insiste sur l'atmosphère joyeuse et pleine d'enthousiasme qui règne lors du tir. Loin d'être égoïstes, les patriotes helvètes convient les moins biens lotis à un « banquet de la démocratie universelle »¹⁷⁸.

*« En Italie, comme en Suisse, comme en Allemagne, comme partout, nous ne croyons pas qu'un tir national ou fédéral soit simplement une fête ; non, un tir a une signification plus importante : c'est un tout solennel où règnent la fraternité et la cordialité, où toutes les différences sociales et politiques disparaissent devant l'amour commun de la mère-patrie. C'est la Suisse qui nous a donné cet exemple, la Suisse, cette Confédération géographiquement restreinte, a servi de modèle à l'Europe entière. »*¹⁷⁹

La solidarité humanitaire se concrétise essentiellement par des collectes demandées lors de toasts. En 1863, la liberté polonaise et les incendiés du village de Seewis, qui avait brûlé les premiers jours du tir, ont fait l'objet de collectes, avec plus ou moins de succès

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 58 ; discours de Jules Philippin (NE) la troisième journée.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 58.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 59.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 59.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 43 ; discours de M. Jolissaint (BE) la première journée.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 65 ; discours de Carlo Fenzi (I) la troisième journée.

puisque'il a fallu s'y prendre à deux fois pour obtenir des fonds plus conséquents. Par ailleurs, les Suisses de Bruxelles ont demandé au Comité d'Organisation qu'il y ait une cible en faveur des victimes des éboulements du Tessin¹⁸⁰.

Enfin, la Suisse est encore vue comme « *un pays où l'hospitalité se pratique envers tous et chacun* »¹⁸¹ et comme une terre d'asile pour tous ceux qui veulent combattre les tyrans. Les réfugiés peuvent librement préparer des actions armées, comme l'exige, par exemple, la situation dans une Pologne envahie par les troupes russes :

« *Voilà déjà six mois que dure cette lutte inégale et sanglante ; il est temps que l'Europe s'en mêle au nom du droit et de la justice, au nom de l'humanité outragée. Cependant telle est l'énergie du patriotisme polonais, que si des armes en quantité suffisante se trouvent à la disposition de l'insurrection, de grandes chances de succès lui serait assurée même dans le cas d'une intervention tardive.* »¹⁸²

Ainsi, si la fraternité peut être un but en soi, la solidarité et l'union sont également des moyens qui permettent d'atteindre un idéal plus grand, celui de la Liberté.

2. L'idéal de la Liberté

Si le bonnet phrygien ou la torche ont été pérennisés comme emblèmes de la liberté par les républicains issus de la Révolution française, les participants du tir de La Chaux-de-Fonds ont privilégié comme symboles la croix fédérale rayonnante – représentant la torche ou la lumière –, les Alpes pures et protectrices et les mythes héroïques de la fondation.

1. La barrière des Alpes

Des illustrations des Alpes se retrouvent sur la plupart des lithographies. De plus, des symboles comme le rhododendron (Alpenrose) ou les allusions aux rivières dans les noms des cibles de campagne rappellent également les montagnes de la Suisse. Les Alpes représentent une nature pure, mais aussi une liberté originelle.

Le mythe des Alpes comme berceau de la liberté est né au siècle des Lumières, quand scientifiques et philosophes ont vu dans ces montagnes l'idéal d'un paysage intact et des sociétés simples, vivant en harmonie avec la nature, car sans contact avec une civilisation jugée corrompue et décadente. D'une part, les montagnards sont considérés comme les vestiges d'un âge d'or et les Suisses comme les héritiers légitimes de la liberté antique et, d'autre part, les montagnes sont jugées comme un rempart protecteur contre les dangers de la civilisation et de la décadence.

Ces images d'un peuple suisse simple et libre et des montagnes comme protection de la patrie ont été vulgarisées dans toute l'Europe avec le poème *Les Alpes* d'Albrecht von Haller et par *La Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau. A l'extérieur du pays, ces images sont utilisées jusqu'au XXe siècle pour la propagande touristique. En Suisse même :

« *Du mythe des Alpes naît une nouvelle conscience nationale helvétique. Au-delà des conflits de religion, de forme gouvernementale ou de statut économique, les Alpes*

¹⁸⁰ PV-CO, 14 avril 1863.

¹⁸¹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 42 ; discours du colonel Philippin (NE) la première journée.

¹⁸² *Ibid.*, p. 64 ; discours du comte Ladislav Plater (Polonais en Suisse) le quatrième jour.

deviennent un point de référence pour tous les Suisses de la ville et de la campagne. La structure curieuse et compliquée de la Confédération se dissimule derrière la représentation idéale d'un caractère national ayant ses racines dans la société libre et modeste de la montagne et unissant ses habitants. Au cours de la dernière décennie de l'Ancien Régime puis particulièrement pendant la période incertaine de la Révolution et du début du XIXe siècle, le mythe des Alpes est l'élément central d'une nouvelle conscience nationale. L'image des Alpes est celle de la liberté. »¹⁸³

Située dans une haute vallée du Jura, La Chaux-de-Fonds n'a rien à voir avec les Alpes. Pourtant, les orateurs ont rapproché les deux massifs montagneux, considérés tous deux comme sources de liberté.

« Les Confédérés sont fiers de trouver dans les Montagnes neuchâteloises, aussi libres que les blanches Alpes, cette haute forteresse du travail et de la liberté, qui dit au monde entier ce qu'est la république, et défend à l'étranger de troubler ceux qui ne demandent pour leur pays que ce travail et cette liberté. »¹⁸⁴

Par ailleurs, pics alpins et monts jurassiens sont abondamment représentés dans l'iconographie du tir, de même que des sapins et les curiosités naturelles régionales que sont le Saut-du-Doubs et, dans une moindre mesure, le Col des Roches¹⁸⁵.

2. Les héros de l'indépendance

Les installations du tir – avec les noms des cibles ou les représentations à la cantine –, les manifestations – par les cortèges avec habits traditionnels –, les productions discursives – à travers les discours, les poésies ou les chants – ou encore iconographiques magnifient toutes le glorieux passé de la Confédération et son combat pour l'indépendance au Moyen Age.

« On a dit depuis longtemps, "Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire." Il y a du vrai et du faux dans cette parole. – Lorsque l'histoire d'un peuple se compose d'actes de violence à l'égard de ses voisins ; lorsqu'elle n'enregistre que des faits de conquête brutale, d'oppression, lorsqu'en un mot, l'histoire ne revêt qu'un caractère de fausse grandeur, de prédominance de la force sur le droit, alors nous reconnaissons la vérité de cette parole : heureux les peuples qui n'ont point d'histoire.

Mais lorsque l'histoire d'un peuple n'a à enregistrer que des actes héroïques, accomplis non pour opprimer, mais pour se garantir de l'oppression, lorsqu'elle n'a à rappeler qu'une série de sacrifices, sacrifices de repos, de richesses, de sang ; lorsque ces sacrifices de toute nature ont eu pour résultat l'indépendance et la liberté de ce peuple, alors, démentant la maxime que nous venons de citer, on peut s'écrier avec vérité : heureux les peuples qui ont une histoire. »¹⁸⁶

Pendant le tir, chaque canton apporte son propre héros. Les Nidwaldiens valorisent Winkelried, Nicolas de Flüe et la Suisse primitive. Parmi les tireurs qui ont fait le voyage en compagnie de la bannière de la Société suisse des Carabiniers, il y a quatre anciens Suisses en costume, dont un qui porte le cor d'Unterwald daté de 1437 qui avait résonné à Morat, Nancy et Giornico.

Parmi les noms vénérés, on reconnaît le Bernois Rodolphe d'Erlach, vainqueur de la

¹⁸³ CAPITANI François de, « Les Alpes, berceau de la liberté », dans GAMBONI Dario et GERMANN Georg (dir.), *op. cit.*, p. 383.

¹⁸⁴ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 95 ; discours de M. Friderich (GE) la septième journée.

¹⁸⁵ Annexes 2 : **fig. 3-4, 7-8, 10-11, 15, 19, 21.**

¹⁸⁶ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 58 ; discours de M. Monnier (NE) la troisième journée.

bataille de Laupen en 1339, la bataille de Näfels en 1388, Hallwyll et les guerres de Bourgogne en 1476, la bataille sur la glace de Giornico en 1478, les hauts faits du glaronais Wala lors des guerres de Souabe en 1499, la résistance du schwytzois Aloïs Reding lors de l'occupation française en 1798, etc.

Si les héros les plus valorisés sont ceux des guerres d'expansion du Moyen Age, les événements récents ne sont pas oubliés. Devant les Vaudois, on salue la mémoire d'Henri Druey et, aux Genevois, on rappelle le souvenir du général Dufour pendant la guerre du Sonderbund. Les visiteurs du tir montrent l'importance des faits d'armes des Neuchâtelois en 1831, 1848 et 1856 ou honorent la mémoire de Fritz Courvoisier, décédé en 1854.

Les héros les plus connus et les plus représentés sont Guillaume Tell et Arnold de Winkelried. Et pour l'occasion, les organisateurs du tir mettent à l'honneur un héros neuchâtelois, le chevalier Baillod.

a. Guillaume Tell et le serment des Trois Suisses au Grütli, 1307

Bien que très représenté et souvent mentionné lors des discours, Guillaume Tell n'a aucune cible à son nom. Bizarre pour un héros dont l'action consiste justement dans son habilité au tir. Mais il faut savoir que la cible de la Société suisse des Carabiniers, nommée en principe « Patrie », peut également s'appeler « Tell » lors de certains tirs fédéraux. Le héros à l'arbalète serait donc le protecteur de la cible la plus importante et la mieux cotée.

Reconnaissable à son arbalète mais beaucoup plus rarement à son fils, son image revient très fréquemment dans l'iconographie¹⁸⁷ et orne un des frontons de la cantine. Dans les manuels d'histoire d'Alexandre Daguët et d'Henri Zschokke¹⁸⁸, l'histoire de Guillaume Tell est intimement liée à la fondation de la Confédération : le héros connaissait personnellement les Trois Suisses et avait participé au serment sur la prairie du Grütli en 1307. Pendant le tir, Guillaume Tell n'est pourtant jamais associé aux trois révoltés, mais les fêtes de tir sont vues comme des nouveaux Grütli, comme des renouvellements de l'alliance sacrée, où les Suisses se doivent d'exercer leur habilité au tir à la carabine afin d'être digne du héros à l'arbalète.

Au XIXe siècle, l'existence de Guillaume Tell et du serment des Trois Suisses est mise en doute par la critique historique, suite à la découverte du pacte de 1291 au XVIIIe siècle et aux ressemblances troublantes avec une légende norvégienne¹⁸⁹. Pourtant, les participants du tir de 1863 ne semblent se préoccuper ni de la réalité ni de la légende des héros fondateurs. C'est la signification de l'histoire, plus que sa réalité, qui donne toute son importance à la fête.

b. Winkelried, le martyr de Sempach, 1386

Le chevalier Arnold de Winkelried occupe une place de choix dans les manuels d'histoire suisse grâce à son sacrifice lors de la bataille de Sempach, en juillet 1386, qui a permis la victoire confédérée : « *Tel fut le glorieux résultat de l'héroïsme et du*

187 Annexes 2 : fig. 11, 13, 14, 18.

188 ZSCHOKKE Henri, *Histoire de la Nation suisse*, La Chaux-de-Fonds, 1860.

DAGUËT Alexandre, *Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse à l'usage des écoles primaires*, Neuchâtel, 1868.

189 BERGIER Jean-François, *Guillaume Tell*, Paris, 1988.

martyre d'Arnold de Winkelried. »¹⁹⁰

Généralement, le chevalier est représenté avec des piques plantées dans sa poitrine, mais il ne reste aucune image de lui provenant du tir de La Chaux-de-Fonds¹⁹¹. Néanmoins, son nom apparaît fréquemment dans les discours ou sur la place de la fête – notamment sur une cible d'honneur – et le héros semble assumer pleinement son rôle de défenseur de la patrie, courageux et martyr.

Si Winkelried est aussi populaire à La Chaux-de-Fonds, c'est probablement dû au précédent tir fédéral de 1861 à Stans qui a mis le chevalier d'Unterwald à l'honneur : représentation sur les écus de tir, collecte pour l'érection d'un monument à sa mémoire, etc.

c. Baillod, le défenseur du pont de Thielle, 1476

De nos jours, rares sont les Neuchâtelois à connaître les exploits du chevalier Baillod. Au XIXe siècle pourtant, ils sont mentionnés dans les manuels scolaires, au chapitre des guerres de Bourgogne.

*« Un Neuchâtelois, nommé Baillod, défendit seul le pont de Thielle contre l'armée du comte de Romont [avant-garde de l'armée de Charles le Téméraire lors de la bataille de Morat en 1476] ; le brave Bellenost, banneret du Landeron, fit des prodiges de valeur. »*¹⁹²

*« [Il] se jeta sur l'ennemi en criant : « A moi, enfants de la Comté ! » Il fut armé chevalier devant la porte de Notre-Dame et reçut une médaille d'or en récompense de sa bravoure extraordinaire. »*¹⁹³

En 1934, Louis Thévenaz¹⁹⁴ s'est chargé de démontrer que l'histoire du chevalier relevait de la légende.

Presque inconnu des Neuchâtelois de la première moitié du XIXe siècle, la bravoure du chevalier Baillod s'impose peu après 1848. L'*Almanach neuchâtelois pour 1850* lui consacre une notice et un dessin d'Henri Marthe. Lors du tir fédéral de 1863, ce dessin est repris pour l'illustration des rubans de tir¹⁹⁵ et le nom de Baillod côtoie fièrement ceux des autres héros de l'histoire suisse dans les discours et les cibles d'honneur. Par là, le chevalier, et les Neuchâtelois avec lui, se voient adoubés défenseurs de la Suisse et de l'indépendance : *« Quand Baillod, au pont de Thielle, renversait de sa hache des rangées d'ennemis, c'était l'entrée de la Suisse qu'il défendait. »*¹⁹⁶ Même un journal plus conservateur, plus neuchâtelois, comme le *Courrier de Neuchâtel* le reprend à son compte¹⁹⁷.

En 1863 toujours, le chevalier apparaît dans trois ouvrages : la *Bibliographie neuchâteloise* de F.-A.-M. Jeanneret, les *Etrennes neuchâteloises*, 2^{ème} année, publiées par J. Bonhôte, et l'*Histoire populaire du pays de Neuchâtel*, par L. Junod.

190 ZSCHOKKE Henri, *op. cit.*, p. 66.

191 La couverture de la poésie *Sempach et Winkelried* est illustrée d'une arbalète, d'une hallebarde et d'une massue, mais d'aucun attribut du héros martyr ; Annexes 2 : **fig. 14**.

192 ZSCHOKKE Henri, *op. cit.*, p. 120.

193 DAGUET Alexandre, *op. cit.*, p. 70.

194 THEVENAZ Louis, « La légende de Baillod, défenseur du pont de Thielle en 1476 », dans *Musée neuchâtelois*, 1934, pp. 5-21.

195 Annexes 2 : **fig. 16a** (détail).

196 CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 35 ; discours de M. Deschwanden (NW) à l'arrivée de la bannière fédérale.

197 Annexes 1 : 3. Article dans le *Courrier de Neuchâtel*.

Baillod connaîtra une grande popularité dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Son apogée date de 1898, quand, à l'occasion du Cinquantenaire de la République, les Neuchâtelois d'Espagne et de France offrent au Grand Conseil un tableau de Jules Girardet représentant l'exploit du pont de Thielle. Cette toile est actuellement exposée dans la salle des Chevaliers du château de Neuchâtel.

A partir de la médaille d'or que Baillod a reçu pour sa bravoure, médaille mentionnée dès 1693 dans la *Description de la Principauté de Neuchâtel et Valangin* d'Abraham Amiet, Louis Thévenaz a tenté de remonter aux sources de la légende. Cette récompense représentant un porc-épic et la devise *Vires agminis unus habet* renvoient à l'histoire du chevalier Bayard, le « Chevalier sans peur ni reproche » dont la légende dit qu'il a défendu seul le pont du Garigliano, près de Naples, en 1503. En 1521, le chevalier français fut décoré par François I^{er} de l'ordre de Saint Michel, c'est-à-dire avec un collier de coquilles et de perles où pendait une image représentant le saint terrassant le diable. Ainsi, Baillod, par l'intermédiaire du chevalier Bayard et de Saint Michel, est relié à une histoire de dragon. Il me semble difficile que les contemporains du tir de 1863 aient pu connecter les différentes légendes, néanmoins ces ressemblances me confortent dans l'identification du chevalier aux armes neuchâteloises de la carte-prime¹⁹⁸.

3. Les continueurs de 1863

Les fêtes de tir sont perçues comme des manifestations de la continuité de la volonté d'autodéfense qui animaient les glorieux héros de la Confédération. L'exercice du tir par les carabiniers doit garantir la liberté et l'indépendance de la Suisse.

*« Fortifions sous son égide [la bannière fédérale] notre amour pour la patrie, et ne laissons pas s'engourdir nos bras pour qu'ils soient toujours prêts à la défendre. [...] Le nouveau Pacte nous donne une nouvelle force. Mais ne nous endormons pas dans le sentiment de notre force et de notre sécurité. »*¹⁹⁹

Considérées comme des nouveaux Grütli²⁰⁰ pour la défense du pays, comme des lieux propices au renouvellement du serment des Suisses, la fête et la pratique du tir sont, de plus, vues comme un élément civilisateur qui doit permettre la formation du citoyen :

*« Le tir à la carabine, si noblement appelé Freischiessen en allemand, est en effet un élément que les militaires peuvent dédaigner comme n'étant pas de la première importance en temps de guerre ; mais, pour le citoyen-soldat, c'est un élément de progrès, puisqu'il est l'occasion de véritables fêtes de la parole. Je bois à la carabine comme élément civilisateur ! »*²⁰¹

Fraternelle, la carabine est également un outil égalitaire et égalisateur :

*« La carabine est une arme suisse et patriotique entre toutes ; le riche, le pauvre, le savant, l'ouvrier, l'homme d'Etat et le simple citoyen, tous viennent fraterniser dans cette enceinte et s'exercer à la défense de la liberté. »*²⁰²

¹⁹⁸ Annexes 2 : **fig. 11a** (détail).

¹⁹⁹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 38 ; discours de M. Odermatt (NW) la première journée.

²⁰⁰ Une célèbre toile du peintre Ferdinand Hodler montrant des tireurs se saluant au Tir fédéral de 1881 à Fribourg est d'ailleurs intitulée « Le Grütli moderne » (1887-1888). Voir l'illustration dans GAMBONI Dario et GERMAN Georg (dir.), *op. cit.*, n° 433.

²⁰¹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 90 ; discours de James Fazy (GE) la sixième journée.

²⁰² *Ibid.*, p. 91 ; discours de M. Brunni (TI) la sixième journée.

Lors du tir, on exalte des « *sentiments guerriers et patriotiques* »²⁰³ et on forme les citoyens « *aux mâles vertus qui font les citoyens utiles, les patriotes dévoués, les chrétiens affranchis.* »²⁰⁴ Les tirs fédéraux, à l’instar des autres fêtes fédérales de gymnastique ou de chant, exaltent donc un idéal de virilité.

Si la liberté est un but à atteindre pour les contemporains de 1863, elle est également considérée comme un moyen pour embrasser le progrès.

3. Le Progrès

Autant que la liberté, l’idée du progrès est magnifiée par les républicains du XIXe siècle.

*« [Le progrès], qui signifie marche en avant, désigne d’une façon toute spéciale, dans le langage philosophique, la marche du genre humain vers sa perfection, vers son bonheur. L’humanité est perfectible et elle va incessamment du moins bien au mieux, de l’ignorance à la science, de la barbarie à la civilisation. »*²⁰⁵

Pour le républicain, tout est perfectible : la science, les croyances, l’industrie, les mœurs, la civilisation, le bien-être, les lettres ou les arts. Plus que cela, le progrès est vu comme le moteur suprême de l’existence humaine.

*« Le progrès n’est pas seulement dans l’individu ; mais il est encore, et par suite, dans le genre humain. Il est la loi même de l’espèce. »*²⁰⁶

A la fois but d’une société libre et instrument favorisant l’égalité – économique par le jeu du libéralisme – l’idéal du progrès se décline à La Chaux-de-Fonds par la valorisation de la prospérité – symbolisée par les grains de raisins dans l’iconographie – et de l’art – dont le peintre Léopold Robert est le plus illustre représentant local.

1. Prospérité et bien-être matériel

Après 1848, la modernisation de l’Europe se base sur l’instauration d’un régime parlementaire, la séparation des pouvoirs et la liberté de commerce et d’industrie. L’avènement d’un régime démocratique est censé avoir rendu possible le progrès économique – développement industriel et libre-échange – qui doit apporter le bonheur matériel aux peuples libérés.

En 1863, aux yeux des orateurs, les éléments de la prospérité suisse sont l’industrie et l’agriculture d’un côté, le patriotisme et le dévouement de l’autre. Le labeur et le sérieux des représentants de la « Suisse nouvelle » issue de 1848 sont loués à travers les députations des régions libérales de Saint-Imier, de Bâle, d’Argovie et, plus spécialement, à travers l’hôte chaux-de-fonnier.

*« Les Montagnards neuchâtelois ont mis en avant deux grandes idées, donné deux grands exemples : le travail et l’union ! »*²⁰⁷

Richesse de La Chaux-de-Fonds laborieuse, l’horlogerie est mise en valeur par les deux

²⁰³ *Ibid.*, p. 45 ; discours du Dr Hauser (ZH) la deuxième journée.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 105 ; sermon patriotique.

²⁰⁵ « Progrès », dans LAROUSSE Pierre, *op. cit.*, tome 13, 1875, pp. 224-226.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 224.

²⁰⁷ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, pp. 69-70 ; discours d’Isaac Gendre (FR) la troisième journée. Voir aussi : Annexes 2 : **fig. 4a** (détail).

cibles Industrie « Jaquet-Droz » et « JeanRichard » – du nom des « inventeurs » neuchâtelois et dont les prix consistent uniquement en produits de l’horlogerie – et par une exposition qui permet de montrer aux curieux les pièces d’art des maîtres neuchâtelois.

Les orateurs de la région soulignent également le sens du progrès des Montagnons qui ont permis la construction du chemin de fer du Jura-Industriel et du tunnel des Convers, à l’époque un des plus longs d’Europe.

« Expliquons-nous, et qu’il soit une fois entendu qu’en éventrant les montagnes on a, non pas creusé un fossé, mais bien créé un lien entre toutes les parties du pays ! »²⁰⁸

Les bienfaits que l’on accorde à l’activité industrielle et commerciale confèrent une beauté nouvelle aux localités qui l’abrite, tel le quartier du Progrès au Locle, « *beau au point de vue de l’esthétique industrielle ; c’est une cité ouvrière.* »²⁰⁹ La richesse et la modernité de La Chaux-de-Fonds, éclairée au gaz, est également longuement vantée.

2. L’Athènes helvétique

En plus du bien-être matériel que doit apporter la prospérité – par l’industrie ou le commerce –, le progrès doit favoriser l’éclosion d’un bien-être spirituel ou intellectuel – atteignable par la science, les arts, la croyance, etc.

« Chaque année il sort de l’Athènes helvétique [Zurich] des théologiens, des jurisconsultes, des médecins, des pédagogues qui répandent dans tout le pays la nourriture intellectuelle qu’ils ont reçue. »²¹⁰

Cette allusion à l’Antiquité n’est pas fortuite puisque les libres et fraternels rendez-vous sportifs des démocratiques cités grecques sont également rappelés aux participants du tir. Par ce biais, les Suisses se voient comme les dépositaires des valeurs antiques et prouvent par là leur attachement à leurs institutions républicaines. Comme chez leurs illustres modèles, l’art participe à la fête, mais reste en retrait et subordonné à l’industrie. Ainsi, la statue de l’artiste-peintre Léopold Robert, à l’entrée de la place du tir, est encadrée de l’inscription : « *Industrie, Progrès* »²¹¹ et les produits de l’horlogerie, objets d’abord industriels et fonctionnels, deviennent des œuvres d’art lorsqu’ils sont exposés.

Quant à d’autres objets d’art créés à l’occasion du tir fédéral de 1863 – gravures, médailles, poèmes, transparents, etc. – aucun n’a laissé une trace marquante, à l’exception peut-être de la toile d’Auguste Bachelin : « L’Allemagne et l’Italie apportent aux libres tireurs de la Suisse réunis au Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds les bannières de leurs pays, gages de leur amitié » (**fig. 23**). Les *Festspiele*, pièces de théâtre avec différents tableaux de l’histoire suisse, sont une autre forme d’art qui accompagnent fréquemment les fêtes fédérales et autres réjouissances patriotiques à la fin du XIXe siècle, notamment à Neuchâtel en 1898. A La Chaux-de-Fonds, la seule représentation mentionnée dans le cadre de la fête est « *une grande pièce d’art, représentant le serment des Trois Suisses au Grütli* »²¹². Bref, le Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds ne s’est pas distingué par la qualité de ses œuvres et les participants semblent se préoccuper plus de leur bien-être matériel qu’intellectuel. Ce qui, comme nous le verrons bientôt, n’empêche nullement une certaine

208 CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 74 ; discours du colonel Philippin (NE) la quatrième journée.

209 *Itinéraire des Montagnes neuchâteloises...*, *op. cit.*, p. 137.

210 CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 46 ; discours du Dr Guillaume (NE) la deuxième journée.

211 *Ibid.*, p. 25.

212 *Ibid.*, p. 114.

forme de spiritualité.

4. CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

1. Liberté et Progrès : entre passé et avenir

Dans les messages du tir fédéral, deux valeurs surtout reviennent fréquemment : la Liberté et le Progrès. Ces deux valeurs n'ont rien de spécifiquement helvétiques et sont largement partagées par d'autres nations, en témoignent les aspirations des invités allemands ou italiens au tir de 1863. En Suisse comme ailleurs, l'affirmation, parfois jusqu'à l'écoeurement, de ces valeurs est sensé consolider un sentiment républicain qui n'est pas forcément évident à tout le monde quinze ans seulement après les événements de 1848.

Mais la spécificité helvétique se traduit par une connotation plus locale de ces valeurs, essentiellement à travers la célébration des Alpes et des héros médiévaux de l'indépendance ou à travers l'industrie. Pour fortifier une conscience nationale et républicaine dans le canton de Neuchâtel, les organisateurs ont eu l'intelligence de régionaliser à l'extrême les aspects helvétiques des valeurs républicaines universelles, en faisant de Baillod LE héros que le benjamin a donné à la Suisse libre et en insistant sur l'horlogerie jurassienne qui participe pleinement à la Suisse industrielle.

A travers ces deux valeurs de la liberté et du progrès, la fête de tir est vue comme un passage de témoin entre les anciens cantons – la « Suisse ancienne » représentée par Nidwald – qui ont combattu pour la liberté et les nouveaux cantons – la « Suisse nouvelle » représentée par Neuchâtel – qui doivent à présent « *développer les forces morales et matérielles de la Confédération par l'activité, l'intelligence et le patriotisme de leurs enfants.* »²¹³

Continuellement accompagnées de références au *passé*, les allusions à la liberté démontrent l'importance de l'histoire nationale sur l'éducation de la jeunesse en promouvant des cours d'histoire suisse. Avec l'idée du progrès, les participants caressent l'espoir d'un *avenir* et d'un monde meilleur par le biais de l'industrialisation et de l'éducation des jeunes, à travers des fondations d'universités et d'écoles spécialisées, dont une école d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Emblèmes d'une Suisse armée libre et garanties d'une relève, les Cadets – la jeunesse militaire suisse – forment le creuset où se mêlent harmonieusement le glorieux passé de la Confédération et un avenir qu'on espère prospère.

*« L'avenir de la patrie est en nos mains ; nous en sommes responsables vis-à-vis de nos enfants ; veillons-y, c'est la meilleure manière de vénérer nos ancêtres. Il ne suffit pas de parler de leur gloire, il faut la continuer. Il ne suffit pas de dire Tell, Winkelried, Sempach, Morat ; il faut être digne de ces souvenirs. De même que la foi sans les œuvres est morte, de même le passé n'appartient qu'à ceux qui préparent l'avenir. »*²¹⁴

Pourtant, à mon avis, ce n'est pas l'exaltation de la liberté et du progrès sous ses aspects

²¹³ *Ibid.*, p. 30 ; discours de M. Fuhler (NW) à l'arrivée de la bannière fédérale.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 90 ; discours de M. Antoine Carteret (GE) la sixième journée.

suisse qui permettent l'éclosion d'un véritable sentiment national ou d'une fierté patriotique. L'aspect émotionnel de la fête se concrétise dans une ferveur patriotique qui emprunte beaucoup au discours religieux.

2. Une religion moderne : le culte du Progrès ou de la Liberté

Plus qu'un rituel festif et politique, la fête réinvente une nouvelle théologie et le peuple suisse, à l'instar d'Israël, se voit investi d'une mission sacrée.

*« C'est le saint amour helvétique, la foi dans l'avenir, le respect du passé, la religion de l'Helvétie. »*²¹⁵

Le nouveau Dieu est Liberté et son messager est le soleil, « *la voix céleste du divin Chef de la liberté* »²¹⁶, car « *la liberté, comme le soleil, doit faire le tour du monde.* »²¹⁷ En envoyant son messager éclairer les journées de la fête²¹⁸, Dieu approuve implicitement la tenue de telles manifestations. La Liberté s'identifie à Helvetia – coiffée du bonnet phrygien –, elle-même confondue avec la Patrie, et donc à une déesse-mère androgyne, à la fois nourricière et protectrice.

Les lieux du tir deviennent des lieux sacrés : le pavillon des prix – *Gabentempel* en allemand –, qui s'élève « *comme une mosquée* », devient « *cet autel de la liberté* »²¹⁹ et la cantine, où règne une « *sainte fraternité* »²²⁰, permet la tenue de banquets. Les montagnes elles-mêmes exaltent une « *sainte émotion qui s'emparait de tous les cœurs.* »²²¹ En effet, « *le cadre grandiose est cette nature monastique du Jura si verte et si grise, si poétique et si positive, qu'en la voyant on croit en Dieu !* »²²²

La nouvelle religion a ses propres rites – parmi lesquels la réception de la bannière fédérale, les cortèges et les discours –, mais aussi ses martyrs – avec le sacrifice de Winkelried – et son emblème – le drapeau à croix blanche sur fond rouge.

*« Ils ont fait de la croix du calvaire un drapeau qui les conduisit à la victoire, parce qu'ils comprenaient que ce n'est que par le sacrifice de soi-même qu'on ouvre un chemin à la liberté. »*²²³

Convertie à cette nouvelle religion, la Suisse, dont « *la généreuse population a le feu sacré de la liberté* »²²⁴, est chargée de propager la bonne nouvelle aux peuples profanes.

*« Que notre lumière brille au milieu des peuples, afin que voyant les œuvres de la liberté, ils glorifient le Dieu de liberté en répondant à son appel de liberté. »*²²⁵

Sacerdotal entre tous, le peuple suisse, qui a la foi dans son indépendance et son union, est

²¹⁵ *Ibid.*, p. 97.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 110 ; sermon patriotique.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 110 ; sermon patriotique.

²¹⁸ Auguste Cornaz ne manque pas de souligner dans son compte-rendu que la fête s'est passée sous un soleil radieux et que les quelques gouttes de pluie se sont mises à tomber peu après la clôture du tir ; *Ibid.*, p. 128.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 101.

²²⁰ *Ibid.*, p. 125 ; discours de Louis Ruchonnet (VD) à la clôture du tir.

²²¹ *Ibid.*, p. 98.

²²² *Ibid.*, p. 98.

²²³ *Ibid.*, p. 105 ; sermon patriotique.

²²⁴ *Ibid.*, p. 58 ; discours de M. Joller (NW) la troisième journée.

²²⁵ *Ibid.*, p. 110 ; sermon patriotique. Voir aussi la croix rayonnante dans l'iconographie (Annexes 2 : **fig. 10-11, 15, 19, 21**).

nommé gardien de l'arche de la liberté :

« Nous vous condamnons à porter longtemps encore cette couronne tressée d'amour, de respect et de confiance, que nous avons posée sur vos têtes ; mais ne touchez jamais à l'arche sainte de la liberté, que jamais les atteintes impures de l'intolérance et du fanatisme ne souillent. Le peuple en est le gardien, et si vous n'étiez pas foudroyés comme les sacrilèges de la légende biblique, vous perdriez des biens mille fois plus précieux que la vie, le respect et l'amour de vos concitoyens... »²²⁶

Pour les peuples acquis à la nouvelle religion, la fête de tir est vue comme un baptême. Le canton de Neuchâtel, benjamin de la Confédération, se voit pleinement accepté comme suisse avec le tir de La Chaux-de-Fonds. Concernant les autres nations, les orateurs parlent d'un mariage qui doit apporter la paix mondiale :

« La main donc, citoyens Confédérés, la main dans la main ! et qu'une main suisse vienne bénir notre union ! Que ce peuple sacerdotal entre tous opère l'échange des anneaux à la grande cérémonie nuptiale ! Je bois à l'alliance sacrée des peuples ! »²²⁷

Spécialiste des rituels politiques, Claude Rivière a mis en évidence les liturgies des fêtes républicaines²²⁸, mais je ne me suis jamais doutée que celles-ci puissent dégager une telle religiosité consciente. A mon avis, c'est cet aspect mystique de la fête qui alimente le plus un sentiment républicain et national. Comment, en effet, ne pas rester insensible devant tant de ferveur contagieuse ? Comment ne pas être fier d'appartenir à une patrie qui permet de telles manifestations ? Mais pour partager cette ferveur, il faut qu'il y ait un public qui la reçoive en participant d'abord à la fête. La nature des diffuseurs et des récepteurs du sentiment national fait l'objet de la prochaine partie.

²²⁶ *Ibid.*, pp. 93-94 ; discours de M. Gretillat (NE) la septième journée.

²²⁷ *Ibid.*, pp. 60-62 ; discours du Dr Grün (D) la troisième journée.

²²⁸ RIVIÈRE Claude, *Les liturgies politiques*, Paris, 1988.

QUATRIEME PARTIE

AUDIENCE DU TIR FEDERAL DE 1863

1. PARTICIPANTS AU TIR

Qui produit ou diffuse un sentiment national et qui le reçoit ? Ces deux questions sont importantes à deux niveaux. Premièrement, les détracteurs des tirs fédéraux leur reprochent souvent d'être des fêtes de parti – sous-entendu radical. Est-ce que les fêtes fédérales sont l'expression d'une élite politique, culturelle ou économique helvétique et sont-elles destinées à être reçues par cette même élite ? Le but avoué d'un tir fédéral est d'intégrer les différences à l'ensemble fédéral : dans quelle mesure la manifestation chaux-de-fonnière a-t-elle touché la population neuchâteloise ?

1. Les « producteurs » du sentiment national

Les personnes qui produisent – dans les installations et les décors – ou diffusent – dans les discours – un message patriotique sont essentiellement les artistes, les orateurs et les organisateurs du tir – y compris les membres du Comité Central de la Société suisse des Carabiniers pour 1863-1865. Si je ne sais presque rien des premiers, nombreux sont les derniers à avoir une rubrique dans le *Véritable Messager Boiteux de Neuchâtel* ou dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS)*²²⁹. Ce sont donc eux que je vais tenter de cerner.

1. Provenances géographiques

En 1862 et 1863, la totalité des dix-sept membres du Comité d'Organisation sont domiciliés à La Chaux-de-Fonds. Une diversité cantonale a été privilégiée dans le recrutement des cent soixante-huit membres des sous-comités, même si elle ne se manifeste clairement que dans le choix des trente-sept membres du Comité de Réception : huit viennent de Neuchâtel, un du Val-de-Ruz, trois du Val-de-Travers, trois du Locle et seize de La Chaux-de-Fonds²³⁰. Dans le même ordre d'idée, la formation du Comité Central était ouverte à une diversité régionale, même si, au bout du compte, les neuf membres ont tous vécu dans une des localités des Montagnes.

Les membres du Comité de Réception et du Comité Central de la Société suisse des Carabiniers forment une part importante des nonante-cinq orateurs à prendre la parole pendant la fête. Ceux-ci proviennent de toute la Suisse – à l'exception du canton d'Uri – et même de l'étranger – pour l'essentiel d'Allemagne, mais également d'Italie, de France ou d'Angleterre. Parmi ces derniers, près de la moitié sont des Suisses exilés.

La majorité des orateurs viennent des régions avoisinantes. En plus des vingt-deux membres du Comité de Réception et du Comité Central, cinq Neuchâtelois, six Bernois – dont quatre du vallon de Saint-Imier –, sept Vaudois et six Genevois font des discours à La Chaux-de-Fonds. Toutefois, la distance et la langue ne semblent pas être un obstacle, en témoigne la bonne présence des orateurs saint-gallois, thurgoviens, tessinois et grisonnais. En revanche, la plupart des cantons catholiques – à l'exception notable de Nidwald, organisateur du tir de 1861 – est moins représentée.

²²⁹ DHBS = *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 8 tomes, Neuchâtel, 1921-1934.

²³⁰ Liste proposée par Ariste Lesquereux ; PV-CO, 26 février et 28 mars 1863.

En fin de compte, les producteurs du sentiment national se recrutent dans trois grands cercles géographiques : local pour les organisateurs, régional pour les représentants du Comité de Réception et du Comité Central et national, voire international, pour les orateurs.

2. Fonctions socioprofessionnelles

Dans les brochures du tir, la plupart des organisateurs et des orateurs sont décrits uniquement par leur fonction politique, tant au niveau communal que cantonal ou national. Toutefois, comme la plupart ont également une rubrique dans le *DHBS*, il est possible de se faire une bonne idée des activités que remplissent les producteurs de messages patriotiques.

a. Vétérans neuchâtelois de 1848 et 1856

Parmi les organisateurs et les membres du Comité Central, de nombreuses personnes ont activement participé aux événements neuchâtelois de 1848. Le plus fameux est sans conteste l'Imérien **Ami Girard** (Saint-Martin, 1819 – Renan BE, 1900), membre du Comité Central, qui, en compagnie de Fritz Courvoisier (décédé en 1854), a pris la tête de la colonne républicaine qui a marché de La Chaux-de-Fonds sur Neuchâtel le 1^{er} mars. Il a également participé aux événements neuchâtelois de 1856 et, en tant que lieutenant-colonel à l'armée, il a réprimé l'insurrection royaliste avec l'aide de Louis Denzler. Autre chef républicain de la première heure, **Henri Grandjean** (Le Locle, 1803 – 1879), membre du Comité Central, a proclamé la république au Locle le 29 février 1848. D'autres membres du Comité d'Organisation sont considérés comme des républicains de la veille, ainsi **Ariste Lesquereux** (La Chaux-de-Fonds, 1820 – près de Paris, 1883), président du Comité Central et président du Comité de Réception, qualifié uniquement de « patriote » dans les nécrologies du *Véritable Messager Boiteux de Neuchâtel*, qui a pris une part active dans les événements de 1848 et 1856, et **Julien Robert** (La Chaux-de-Fonds, 1827 – 1896), banquier, caissier du Comité d'Organisation et président du Comité des Finances, qui a appartenu au groupe radical des « Pierre-Henri », du nom du café où se réunissaient les républicains de la cité avant 1848²³¹.

D'autres organisateurs sont des figures du radicalisme neuchâtelois et chaux-de-fonnier. Le vice-président du Comité d'Organisation, **Célestin Perret-Gentil** (La Chaux-de-Fonds, 1803 – 1893), à l'époque âgé de soixante ans, a été président du premier Conseil municipal entre 1852 et 1861, date à laquelle il est remplacé par des membres plus conservateurs – la municipalité « verte » entre 1861 et 1865. Autre figure politique neuchâteloise importante à l'époque, le colonel **Jules Philippin** (Le Locle, 1818 – Neuchâtel, 1882), vice-président du Comité Central, qui ne s'est pourtant rallié à la République qu'à l'époque du tir cantonal de 1849. Le lien entre le radicalisme chaux-de-fonnier et les organisateurs apparaît également par l'utilisation du local du Cercle national avant de disposer de leur propre lieu de réunion et avec la publication des informations officielles dans le *National Suisse*.

De tous les organisateurs du tir de 1863, **Auguste Cornaz** (Ballaignes VD, 1834 – Lausanne VD, 1896), secrétaire du Comité d'Organisation et membre du Comité

²³¹ BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *op. cit.*, p. 134.

Central, est sans doute le plus connu et celui qui a, par la suite, fait une carrière marquante au niveau fédéral. Les Neuchâtelois lui doivent notamment la rédaction du *Code de procédure pénale* en 1877 et du *Code pénal* en 1891²³².

b. Figures importantes de la vie politique fédérale

Le tir fédéral de La Chaux-de-Fonds peut s'enorgueillir d'avoir accueilli de nombreux acteurs de la vie politique fédérale, à commencer par deux membres du Comité Central également conseillers nationaux, **Ami Girard** et **Jules Philippin**. Quant à la tribune de la cantine, elle a notamment accueilli deux conseillers fédéraux, dont le président de la Confédération, et neuf autres députés à l'Assemblée fédérale, dont les présidents des deux chambres.

Parmi les figures politiques connues, nombreuses sont celles à s'être intéressées à :

La question ferroviaire : Dans leurs cantons respectifs, de nombreux orateurs se sont préoccupés du développement des chemins de fer. Que ce soit le Thurgovien **Eduard Haeblerlin** (1820 – 1884), directeur de la Nordostbahn dès 1858, le Genevois **James Fazy** (1794 – 1878), le Jurassien bernois **Pierre Jolissaint** (1830 – 1896) ou les membres neuchâtelois du Comité d'Organisation et du Comité Central qui ont soutenu l'entreprise du Jura-Industriel, tous ambitionnent de désenclaver leur région et de la relier aux grandes villes suisses et européennes. Cet engagement peut être lourd de conséquences, si l'on en croit le départ d'**Ariste Lesquereux** pour Paris en 1864 pour n'avoir pas supporté le poids de la caution du « million fédéral ». Dans le même temps, le conseiller national schaffhousois **Johann-Georg Fuog** (1794 – 1865) travaille avec le conseiller fédéral **Jakob Stämpfli**, également présent au tir de La Chaux-de-Fonds, sur le rachat des lignes ferroviaires par la Confédération et sur la nationalisation des différentes compagnies. A une échelle moindre, **Auguste Cornaz** est le promoteur du rachat du Jura-Industriel par le canton de Neuchâtel en 1884.

La question scolaire : De nombreux orateurs ont, au cours de leur carrière, cherché à améliorer le système scolaire de leur canton. Le Glaronais **Joachim Heer** (1825 – 1879), président du Conseil national en 1863, a consacré sa vie politique au développement des écoles. Dans le canton de Vaud, **Louis Ruchonnet** (1834 – 1893) est à l'origine d'une refonte complète des lois sur l'enseignement et a jeté les bases de la future Université de Lausanne. Plusieurs orateurs ont d'ailleurs enseigné et soutiennent la création d'académies ou d'universités dans leur canton.

La création et l'animation de titres de presse : Le Tessinois **Carlo Battaglini** (1812 – 1888) et le Genevois **James Fazy** (1794 – 1878) ont fondé plusieurs journaux engagés et d'inspiration radicale. Tous deux ont d'ailleurs joué un rôle non négligeable dans les révolutions qui se sont passées dans leurs cantons respectifs, dans l'avènement de la République et dans l'acceptation de la Constitution fédérale de 1848. Au niveau neuchâtelois, les représentants de trois journaux reflétant trois sensibilités politiques différentes se sont exprimés lors du tir. **Lucien Andrié** (Les Hauts-Geneveys, 1819 – Neuchâtel, 1897) a été rédacteur au conservateur *Neuchâtelois*, avant qu'il ne devienne la *Gazette de Neuchâtel* le 31 mars 1863. De 1865 à 1868, **Pierre Coullery** (Villars-sur-Fontenais BE, 1819 – La Chaux-de-Fonds, 1903) est le porte-parole de la classe ouvrière romande à travers *La Voix de l'Avenir*. Quant à **Auguste Cornaz**, il est

²³² KLAUSER Eric-André, « Cornaz, Auguste », dans www.dhs.ch.

le directeur du *National Suisse*, organe du parti radical, de 1860 à 1864.

La question confessionnelle : Quelques orateurs se sont distingués dans les années septante par la lutte qu'ils ont menée contre les catholiques : lois anticléricales du Tessin par **Carlo Battaglini** (1812 – 1888), lutte contre l'ultramontanisme saint-gallois avec **Basil-Ferdinand Curti** (1804 – 1888), lois de 1873 sur le culte catholique à Genève par **Antoine Carteret** (1813 – 1889) et luttes du Kulturkampf de 1871 à 1874 par le Bernois **Pierre Jolissaint** (1830 – 1896).

Au moment du tir, la personnalité la plus prestigieuse est sans conteste celle du Genevois **James Fazy** (1794 – 1878). Publiciste et homme d'Etat tant en France qu'en Suisse, il peut être considéré comme le créateur de la Genève moderne par le rôle qu'il a joué dans la démolition des fortifications, la fondation de l'Hôpital cantonal, de l'Asile des vieillards et de la Banque de Genève, la construction de lignes de chemins de fer sur Lyon, Lausanne et Saint-Maurice, etc. Le successeur de Fazy à la tête du canton de Genève, **Antoine Carteret** (1813 – 1889), se distingue lors du tir de 1863 par une poésie patriotique qu'il déclame à la tribune. Homme de lettres à ses heures, sa carrière politique est marquée dans les années 1870 par la lutte contre l'ultramontanisme et par la séparation entre l'Etat et l'Eglise catholique.

c. Professions libérales et organismes internationaux

Quand les orateurs ou les organisateurs ne sont pas définis par leur fonction politique dans les brochures du tir, ils le sont par leur profession. Quand cette dernière n'est pas explicitement mentionnée, il n'est pas difficile de la retrouver pour les personnalités qui ont une rubrique dans le *DHBS*. Il s'en échappe une constatation générale : la quasi-totalité des producteurs de patriotisme ont reçu une formation universitaire – tant en Suisse qu'en Allemagne – et ils exercent, pour la plupart, des professions libérales – médecine, barreau, enseignement, presse, économie ou entreprise.

Parmi les organisateurs, Ariste Lesquereux, libraire à La Chaux-de-Fonds, édite, en 1860, la traduction revue et augmentée de *L'histoire de la Nation Suisse* d'Henri Zschokke²³³. Par ailleurs, il est un des fondateurs et un des collaborateurs les plus assidus du *National Suisse*, journal du parti radical neuchâtelois depuis sa création en 1856, qu'Auguste Cornaz dirige de 1860 à 1864.

Parmi les entrepreneurs neuchâtelois, **Philippe Suchard** (Boudry, 1797 – Neuchâtel, 1884), fondateur de la célèbre fabrique de chocolat et propriétaire du premier bateau à vapeur sur le lac de Neuchâtel, est un membre du Comité de Réception et **Henri DuPasquier** (1815 – 1875), directeur de la Fabrique-Neuve de Cortaillod²³⁴, a prononcé des discours à la tribune. Quant à **Ulysse Ducommun-Sandoz** (La Chaux-de-Fonds, 1810 – La Tour-de-Peilz VD, 1886), membre du Comité d'Organisation et président du Comité des Logements, c'est un fabricant d'horlogerie et le fondateur de la maison Ducommun-Sandoz, très réputée en Allemagne et à l'étranger, qui est considéré comme un patron modèle et philanthrope grâce à sa fortune et par les dons qu'il a fait à la Cuisine populaire²³⁵, aux jeunes garçons, à l'Ecole d'horlogerie, etc.²³⁶

²³³ ZSCHOKKE Henri, *op. cit.*

²³⁴ Jusqu'en 1854, il dirige une fabrique de toiles peintes, qu'il transforme à cette date en une fabrique d'ébauches de montres ; *Messenger Boiteux* pour 1877 et « DuPasquier, Henri », dans www.dhs.ch.

²³⁵ La Cuisine populaire est fondée par la Loge maçonnique L'Amitié en 1877 ; BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *op. cit.*, p. 173.

Par ailleurs, plusieurs diffuseurs de sentiment national ont, par la suite, créé et/ou exercé une charge importante dans des organismes internationaux.

Orateur lors du tir de 1863, **Elie Ducommun** (Genève, 1833 – Berne, 1906), d'origine neuchâteloise, est le créateur et le secrétaire général du Bureau international de la Paix dès 1868. En 1902, il est lauréat du prix Nobel pour la paix.

Membre du Comité de Réception, le docteur **Louis Guillaume** (Les Verrières, 1833 – Epagnier, 1924) a profondément marqué la santé publique neuchâteloise et a également joué un rôle non négligeable aux niveaux fédéral et international par son implication dans les questions pénitentiaires et statistiques. De 1889 à 1913, il a été directeur du Bureau fédéral de la statistique et, à plusieurs reprises, le représentant de la Suisse dans les congrès pénitentiaires internationaux. Le docteur Louis Guillaume est le beau-frère d'un autre membre du Comité de Réception, **Eugène Borel** (Neuchâtel, 1835 – Berne, 1892), qui a été le premier conseiller fédéral neuchâtelois en 1872, puis le fondateur et le premier directeur du Bureau international des postes dès 1874.

Autre membre du Comité de Réception, le professeur **Edouard Desor** (Francfort D, 1811 – Nice F, 1882), naturalisé neuchâtelois en 1859, est un des chercheurs qui ont animé la vie scientifique helvétique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle par ses travaux en sciences naturelles, géologie et archéologie principalement. A la tête de la Société d'histoire et d'archéologie qu'il a fondé en 1864 avec, entre autres, le docteur **Louis Guillaume**, Edouard Desor préside, en 1866, le 1^{er} Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique à Neuchâtel qui posent les bases de la discipline archéologique. Pourtant, ce sont les reconstitutions de Ferdinand Keller sur les habitats palafittiques découverts en 1854 qui vont utiliser les lointains et mythiques ancêtres « lacustres » pour conforter une identité nationale suisse jusque dans le courant du XX^e siècle.

3. *Vie associative*

A côté de leur vie politique ou professionnelle, les organisateurs et les orateurs peuvent mener une vie associative plus ou moins riche, sans que cela ne soit indiqué expressément dans les brochures du tir ou dans le *DHBS*. Les cas mentionnés par la suite ne sont, par conséquent, que la partie émergée de l'iceberg.

a. **Pratique du tir**

Tous les membres du Comité d'Organisation du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds appartiennent à la société de tir Les Armes-Réunies. Le 18 janvier 1862, le jeune **Auguste Cornaz** est présenté à la société après s'être rendu au tirage au sort à Stans²³⁷. Quant au docteur **Louis Guillaume** et à son beau-frère **Eugène Borel**, tous deux membres du Comité de Réception, ils sont respectivement président et vice-président de la Société cantonale de la Société des Carabiniers et publient, à l'occasion du tir fédéral, une notice historique sur les Sociétés de tir dans le canton de Neuchâtel²³⁸. Quelques rares orateurs sont présentés, dans les brochures du tir, comme

²³⁶ *Messenger Boiteux* pour 1888.

²³⁷ PV-AR, 18 janvier 1862.

²³⁸ GUILLAUME Louis et BOREL Eugène, *Notice historique sur les sociétés de tir dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1863.

organiseurs de tirs, passés ou à venir, en Suisse comme en Allemagne. Pourtant, ils sont nombreux à avoir présidé, avant ou après 1863, le Comité Central d'un tir fédéral : **James Fazy** en 1851 à Genève, le colonel **Kurz** à Berne en 1857, le docteur **Dubs** en 1859 à Zurich, **Franz Odermatt** à Stans en 1861, **Louis Ruchonnet** en 1876 à Lausanne ou **Moïse Vauthier** en 1887 à Genève.

b. Francs-maçons

Plusieurs organisateurs sont attestés comme francs-maçons. Ainsi, **Ariste Lesquereux**, **Ami Girard**, **Jules Philippin** ou **Henri Grandjean** sont affiliés aux loges de L'Amitié à La Chaux-de-Fonds, La Bonne Harmonie à Neuchâtel ou Les Vrais Frères Unis au Locle. Le docteur **Gustave Irlet**, président du Comité d'Organisation et ancien conseiller national, a été un des fondateurs de la Loge L'Amitié à La Chaux-de-Fonds. **Jacob Gallet**, président du Comité de Cantine, et **Eugène Ducommun-Steiger**, vice-président du Comité de Cantine, ont été Vénérables de cette même Loge de 1852 à 1865 pour le premier et de 1865 à 1871 pour le second²³⁹. Par ailleurs, entre 1890 et 1895, **Elie Ducommun**, orateur au tir de La Chaux-de-Fonds, a été Grand Maître de la Grande Loge Suisse Alpina, la loge faîtière helvétique. Au sein des participants au tir, le franc-maçonnisme est sûrement plus répandu qu'il ne paraît au premier abord, en témoignent la couverture de la brochure *Sempach et Winkelried* ornée d'une étoile qui semble maçonnique²⁴⁰ et les bonnes œuvres que soutient **Ulysse Ducommun-Sandoz**. Au début du XXe siècle, une opposition se fait sentir envers un Conseil d'Etat dont tous les membres, sauf un, appartiennent à l'association²⁴¹. Cette affiliation permet d'entretenir des réseaux de connaissances et de relations de commerce.

Par la pratique du tir, par la vie politique et associative, mais également par la pratique spirituelle, les notables qui participent à la fête fédérale se connaissent donc de près ou de loin. A cet égard, l'organisateur **Auguste Cornaz** et l'orateur vaudois **Louis Ruchonnet**, futur conseiller national et conseiller fédéral, deviennent amis et condisciples lors de leurs études de droit à Lausanne de 1852 à 1853²⁴². Les producteurs de patriotisme forment une vaste nébuleuse d'amis solidaires les uns des autres. Ce n'est pas seulement des idées politiques qu'ils ont en commun, c'est toute une vision de la vie.

2. Les « sympathisants » : les donateurs

Si les donateurs ne sont pas à proprement parler des « producteurs » de patriotisme – en effet la nature des prix envoyés est essentiellement des espèces, des pièces d'argenterie, des alcools, des pièces d'horlogerie ou des armes –, ils soutiennent par contre activement l'entreprise du tir fédéral. De nos jours, on les comparerait à des sponsors.

D'ailleurs, la popularité d'un tir est essentiellement jugée d'après la quantité et la valeur des primes d'honneur envoyées à destination des bonnes cibles. C'est pourquoi, afin de

²³⁹ CUGNET Michel, *Deux siècles et demi de Franc-maçonnerie en Suisse et dans le canton de Neuchâtel*, La Chaux-de-Fonds, 1991, pp. 168-169.

²⁴⁰ Annexes 2 : fig. 14.

²⁴¹ BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *op. cit.*, p. 173 et RAMSEYER Jacques, « La république radicale 1848-1914 », dans BARRELET Jean-Marc (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, *op. cit.*, p. 48.

²⁴² *Messenger Boiteux* pour 1897.

favoriser l'envoi de prix, le Comité d'Organisation rédige une circulaire aux Suisses de l'étranger et décide une commission spéciale avec des citoyens de toutes opinions et de toutes professions « *afin d'exercer une influence d'autant plus efficace sur la population.* »²⁴³ Avec succès semble-t-il, puisque le tir de La Chaux-de-Fonds précède de beaucoup la récolte des autres tirs fédéraux²⁴⁴. Les promesses de dons, près de sept cents entre mars 1862 et juillet 1863, sont régulièrement publiées dans le *National Suisse*.

Naturellement, la population neuchâteloise est particulièrement sollicitée pour envoyer des prix. Près de la moitié des dons provient du canton, ce qui rassure les organisateurs quant au soutien dont bénéficie l'entreprise du tir dans la région. La quasi-totalité des communes est représentée, même si les habitants de La Chaux-de-Fonds et des communes du littoral ont participé plus activement.

En Suisse même, tous les cantons, à l'exception de Zoug, ont participé à l'envoi de dons, à raison de près d'un tiers du total reçu par les organisateurs. A nouveau, les cantons proches de Genève, Berne et Vaud soutiennent plus massivement l'entreprise du tir que les cantons catholiques, même géographiquement proches.

Enfin, moins d'un quart des prix d'honneur envoyés provient de l'étranger, ce qui n'est pas étonnant, car l'envoi de dons permet de soutenir l'entreprise du tir chez les personnes qui ne comptent pas s'y rendre. Par ce biais, il est possible d'apercevoir la diaspora des Suisses autour du monde. Négociants ou exilés, les émigrés vivent essentiellement en Europe proche – France, Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre, Belgique, Autriche-Hongrie –, mais aussi en Roumanie ou en Russie. Des Amériques – Etats-Unis, Antilles, Brésil, Pérou, Argentine, Colombie –, du Proche-Orient – Empire ottoman, Egypte, Algérie –, mais également d'Asie – Inde, Indonésie, Singapour, Chine – et d'Australie, les Suisses de l'étranger se distinguent par l'originalité de leurs dons, comme cette coupe montée sur un œuf d'émeu par les Suisses d'Australie²⁴⁵.

Concernant l'origine socioprofessionnelle des donateurs, les prix d'honneurs proviennent, dans leur grande majorité – près des deux tiers –, de particuliers ou de maisons commerciales – négociants, aubergistes, cafetiers, viticulteurs ou horlogers. Ces dons privés sont donc essentiellement une sorte de sponsoring de la part de ces firmes, même s'il existe quelques donateurs anonymes qui se disent « amis du tir ».

Près d'un tiers des promesses de dons est le fait d'associations, principalement des sociétés de tir – du canton, de Suisse et d'Allemagne – ainsi que des sociétés de chant, de gymnastique, de cercles – politiques, étudiantins –, parmi lesquels la Loge maçonnique L'Amitié de La Chaux-de-Fonds. Le reste des dons – moins d'un dixième – est public et provient des autorités cantonales, communales ou militaires.

²⁴³ PV-CO, 28 juin 1862.

²⁴⁴ 180'700 francs de dons d'honneur en 1863 contre 89'537 à Stans en 1861. Il faut attendre le tir de Lausanne en 1876 pour que le montant des dons d'honneur soit plus élevé ; SSC, *op. cit.*, p. 202.

²⁴⁵ PV-CO, 15 juin 1863.

3. Les « récepteurs » du sentiment national

1. Les tireurs

De nombreuses personnes ont utilisé les installations du tir de La Chaux-de-Fonds, si l'on en croit les 759'893 jetons de tir vendus pour les cibles tournantes, les 3981 coupons délivrés pour les bonnes cibles de stand et les 2682 coupons délivrés pour les bonnes cibles de campagne. Il est possible d'aborder l'origine et la profession des tireurs à partir du *Catalogue des tireurs qui ont reçu un prix*²⁴⁶.

Alors que les dons en provenance de l'étranger sont fort nombreux, il n'y a que quelques rares tireurs venus d'au-delà des frontières. Pourtant, certains n'hésitent pas à faire un voyage souvent long pour participer à la fête : ainsi, deux Suisses d'Australie sont venus en personne apporter un drapeau brodé à Melbourne pour le tir fédéral²⁴⁷.

Au niveau suisse, tous les cantons sont représentés par des tireurs. A nouveau, les régions proches ou peuplées de Berne, Neuchâtel, Vaud, Zurich et Genève sortent du lot, alors que les cantons lointains et alpins du Tessin, du Valais, d'Uri ou des Grisons font pâle figure. Bien que proches, les cantons catholiques de Fribourg et de Soleure ne sont pas des plus représentés.

Contrairement aux organisateurs et aux producteurs, la plupart des tireurs sont définis par leur profession. Si les artisans, les négociants et les métiers de la nature – agriculteurs principalement, mais aussi vigneron et chasseurs de chamois – forment la moitié de l'effectif, les fabricants, horlogers et mécaniciens, les aubergistes et les professions libérales figurent également en bonne place. Les tireurs définis comme rentiers, directeurs, artistes ou domestiques sont plus rares. Quant aux gagnants définis par une fonction militaire – gradés à l'armée, armuriers, carabiniers –, ils sont moins nombreux – près d'un septième des tireurs –, ce qui ne les empêche nullement de remporter les premiers prix des cibles d'honneur.

2. Présence féminine et « Stauffacherin »

A priori, une fête de tir n'a rien de bien affriolant pour le sexe décrit comme faible : les hommes fument de virils cigares et s'extasient devant des héros bien barbus. Pourtant, la participation des femmes à la manifestation est loin d'être exclusivement passive.

Dans les discours, les femmes sont longuement louées par l'embellissement qu'elles apportent à la place du tir, tant par leurs costumes colorés et parfois pittoresques que par les décorations dont elles sont les auteurs. Mais leur rôle ne se limite pas à cette figuration :

*« En parcourant le stand dans toute sa longueur, ce n'est pas sans étonnement qu'on remarquera, de loin en loin, des femmes à l'œil assuré, épaulant la carabine avec une fermeté de bras qui doit faire envie à plus d'un tireur. Une surtout, charmante de jeunesse et de fraîcheur, attire tous les regards, ce qui ne laisse pas de la gêner un peu. »*²⁴⁸

Si de nombreuses fêtes de tir peuvent se vanter des exploits d'une ou de plusieurs tireuses

²⁴⁶ *Catalogue des tireurs qui ont obtenu un prix*, La Chaux-de-Fonds, 1863.

²⁴⁷ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 93.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 87.

– la plus connue étant Aloysia Meyer qui avait 14 ans lors du tir de Lucerne en 1832²⁴⁹ –, ces dernières se font plutôt rares dans le stand de tir de La Chaux-de-Fonds.

Par contre, cette relative absence n'empêche pas les orateurs d'insister particulièrement sur le rôle et le devoir d'un idéal de la femme suisse : la « Stauffacherin », la femme d'un des Trois Suisses.

« Lorsque Werner Stauffacher rentrait un matin découragé dans sa maison, sa femme, montrant du doigt la demeure seigneuriale où s'abritait la tyrannie, lui dit : "Vous êtes des hommes, et vous hésitez !" – Lorsque Jean-Richard se rendit à Genève pour étudier la mécanique, ce fut sa femme qui lui en procura les moyens ; c'est à son dévouement que ces montagnes sont redevables de leur état prospère. – Les femmes neuchâteloises, comme leurs sœurs de la Suisse primitive, ont élevé leurs fils pour la liberté, elles en ont fait des hommes, des républicains. »²⁵⁰

Cette image de la femme dévouée, aide et soutien de son citoyen-tireur de mari, semble jouir d'une certaine popularité, ceci jusqu'au XXe siècle. Dans la nouvelle de Gottfried Keller, « *Le fanion des sept braves* »²⁵¹, publiée en 1860, dont l'intrigue se déroule pendant le Tir fédéral de 1849 à Aarau, le jeune héros remporte sa coupe et l'estime de son père grâce à son énergique et avisée fiancée. Enfin, je ne puis m'empêcher de citer ce passage de l'*Album commémoratif de la Société suisse des Carabiniers*, datant de 1924, où le tireur doit obtenir le consentement de la « chère moitié » :

« Pourvu que le tireur se sente et se conduise avant la fête en véritable fils de Tell, son épouse se comportera aussi en digne et patriotique fille de l'épouse de Stauffacher et ne fera pas trop grise mine à sa rivale, c.-à-d. au fusil de son mari. Avec joie même elle participera à tous les préparatifs de la fête, elle ne ménagera rien pour qu'il ait bonne façon et en lui donnant le baiser d'adieu elle lui fera cette simple recommandation : "Tu seras bien sage, n'est-ce pas ?" Tranquillisée, la belle Julie verra dans ces rêves la belle montre d'or que lui rapportera son sage époux. »²⁵²

Maîtresse-femme, l'épouse du tireur, comme la « Stauffacherin », n'en reste pas moins dans l'ombre de son héros. Elle n'a ni prénom ni identité propre et n'existe qu'en fonction de son maître de mari. Pourtant, la femme du citoyen suisse est investie d'une mission de la plus haute importance, celle de la formation des citoyens :

« Permettez-moi de souhaiter encore à vous, Mesdames, qui avez fait l'ornement de cette belle fête, que vous emportiez aussi dans votre cœur ce courage civique, qui au lieu d'attédier le zèle patriotique de vos maris, le stimulera. Rappelez-vous la femme de Stauffacher, et si, dans la lutte pacifique qu'exige la loi du progrès, vous n'avez plus à envoyer vos maris sur la prairie du Grütli, vous avez le devoir de les envoyer du moins à l'urne électorale. »²⁵³

Cette image de la femme suisse, entretenue lors des tirs fédéraux, n'est sans doute pas étrangère à la tardive reconnaissance de ses droits civiques. Rappelons en effet que le suffrage féminin n'a été accepté qu'en 1959 dans le canton de Neuchâtel et en 1971 au

²⁴⁹ SSC, *op. cit.*, p. 197 et le chapitre « Schützinnen » pp. 376-378 ; CAPITANI François de, « Fêtes fédérales : 2-Du culte de la patrie au spectacle populaire », dans www.dhs.ch.

²⁵⁰ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 82 ; discours de M. Durrer (NW) la cinquième journée.

²⁵¹ KELLER Gottfried, « Le fanion des sept braves », dans *D'après nature : trois nouvelles suisses*, Genève, 1951 (traduit de « Das Fähnlein der sieben Aufrechten »).

²⁵² SSC, *op. cit.*, p. 194. Voir aussi : « La coupe éternelle par l'amitié sera offerte, de retour au logis, à l'épouse, à la fiancée ou à la mère, et, de nouveau remplie, ceux qui lui sont chers féliciteront l'heureux tireur d'avoir rapporté de la grande fête un souvenir que sa famille conservera fièrement comme une précieuse relique. » ; CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 86.

²⁵³ *Ibid.*, p. 123 ; discours du docteur Guillaume (NE) à la clôture de la fête.

niveau fédéral. Et comme les hommes seuls prennent la parole à la tribune du tir, rien ne permet de savoir ce que les femmes pensent du rôle qu'on veut leur faire tenir.

2. SIGNIFICATIONS DU TIR FEDERAL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Il s'agit ici de déterminer comment le tir de 1863 a été perçu par les « récepteurs » du sentiment national. L'*Album commémoratif de la Société suisse des Carabiniers* relève « le caractère d'une véritable "fraternisation internationale" »²⁵⁴ qu'a pris le Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds. Mais la fête fédérale a également une signification au niveau cantonal et il est intéressant de voir comment la manifestation a été perçue dans les différentes couches de la population neuchâteloise.

1. Caractère international du Tir fédéral de 1863

Le caractère international du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds se concrétise par la présence des drapeaux de la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et des Etats-Unis aux côtés de la bannière de la Société suisse des Carabiniers, par l'envoi de tireurs suisses aux tirs de Francfort, Turin et Bruxelles et par la réception des délégations allemande et italienne à La Chaux-de-Fonds.

1. Contexte international en 1863

En 1863, la Suisse est une des rares républiques. A la suite du printemps – avorté – des peuples en 1848, la plupart des pays qui l'entourent gardent un régime monarchique, mais les diverses nationalités aspirent à se réunir dans des Etats démocratiques.

Le mouvement des nationalités s'épanouit en Europe avec la Révolution française. Chaque nationalité peut revendiquer un Etat national autonome où règnent la souveraineté du peuple et la liberté. En 1863, l'Allemagne, la Pologne ou la Hongrie cherchent à se constituer en Etat représentatif de l'ensemble de la nation, ainsi les mouvements de l'unité allemande ou la révolte des Polonais contre l'occupant russe.

L'achèvement de l'unification italienne, après les succès remportés par le Piémont, allié de la France, contre l'Autriche à Magenta et à Solferino, a fait naître plusieurs craintes en Suisse et plus particulièrement au Tessin. En effet, en 1862, les députés et la presse de la Péninsule n'ont pas caché leur ambition irrédentiste visant à annexer la Suisse italienne²⁵⁵. Le froid jeté entre les deux pays a contribué à retarder le Tir national italien à Turin de 1862 à juin 1863, tir qui n'accueillit qu'une délégation helvétique réduite. Pourtant, lors du tir de La Chaux-de-Fonds, Carlo Battaglini minimise la portée des visées en démentant « les insinuations calomnieuses qui font croire à l'annexion du Tessin à l'Italie. »²⁵⁶

La France impériale de Napoléon III a également nourri quelques craintes en Suisse, mais cette fois du côté de Genève. En 1860, la Savoie est cédée à l'empereur, au grand dam des Genevois qui espéraient l'acquérir et qui se virent alors entourés de l'Empire français. Ces

²⁵⁴ SSC, *op. cit.*, p. 119.

²⁵⁵ « Irrédentisme », dans *DHBS*, tome 4, p. 240.

²⁵⁶ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 84 ; discours de Carlo Battaglini (TI) le cinquième jour.

événements ont créé quelques remous dans la paisible Helvétie :

« Nous avons vu : [...] la frontière occidentale de notre patrie menacée par de récents événements. »²⁵⁷

Si la Suisse de 1863 est entourée de régimes plus ou moins monarchiques qui ne tolèrent ses institutions que du bout des lèvres, la grande république sœur des Etats-Unis traverse une crise de sa démocratie. Entre 1861 et 1865, une guerre civile meurtrière, la guerre de Sécession, menace l'union et la liberté du pays. De La Chaux-de-Fonds, les orateurs du tir soutiennent l'armée unioniste et le président Abraham Lincoln dans leur combat contre l'esclavage²⁵⁸.

Ainsi, la Suisse de 1863 est isolée sur le plan international et les « producteurs » du patriotisme utilisent les menaces qui pèsent, ou ont pu peser, sur la Confédération comme un stimulant pour protéger, à travers l'union, la fraternité et la solidarité, les institutions démocratiques.

2. Tirs à l'étranger et tireurs étrangers à La Chaux-de-Fonds

Autre caractère international de la fête fédérale de La Chaux-de-Fonds, l'universalité de la pratique du tir. Présents en Belgique, en Allemagne, en Italie et en Angleterre, les tirs nationaux commencent également à devenir populaires en Scandinavie, d'où la présence à La Chaux-de-Fonds d'un délégué norvégien venu dans le but d'étudier leur fonctionnement²⁵⁹. Souvent considérés comme spécifiquement suisses, les tirs nationaux à l'étranger n'en ont pas moins une signification identique. Concernant l'Italie, Carlo Fenzi, député de Florence, déclare dans un discours que le président de sa société de tir est un des fils du roi et que Garibaldi en est un des vices-présidents²⁶⁰.

« Le tir, cette institution suisse par excellence, fera le tour du monde ; depuis que la flèche de Tell traversa la pomme sur la tête de son fils, le tir a été destiné à faire le tour du monde comme la liberté de la presse l'a déjà fait. Les Pays-Bas, l'Angleterre, la libre Italie, l'Allemagne, la France même organisent des tirs nationaux. A l'heure qu'il est, ce sont des banquets de la fraternité où viennent s'asseoir les nations. [...] Le Tir fédéral prend ainsi sa place dans la civilisation active, il rapproche les nations. »²⁶¹

Les organisateurs des différents tirs envoient des députations dans les autres fêtes, afin de se faire de la publicité. Si la participation suisse a été faible au Tir national italien à Turin suite aux menaces contre le Tessin, il n'en a pas été de même au Tir national allemand à Francfort. Le Comité d'Organisation a envoyé, comme prix d'honneur, deux montres « destinées à la cible "Deutschland" et ne pouvant être gagnées que par des tireurs allemands »²⁶² et a été représenté par cinq de ses membres²⁶³. En retour, les organisateurs de La Chaux-de-Fonds attendent quelques deux mille tireurs allemands, mais, en raison de diverses manifestations festives et des inquiétants événements politiques en Prusse, seuls trois cents sont présents dans les Montagnes neuchâteloises. Cette petite délégation n'en est pas moins copieusement fêtée pendant la manifestation, de même que les tireurs

²⁵⁷ Annexes 1 : 1. Manifeste.

²⁵⁸ Annexes 1 : 4. La tyrannie et l'esclavage vus par un orateur du tir.

²⁵⁹ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 136.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 65.

²⁶¹ *Ibid.*, pp. 89-90 ; discours de James Fazy (GE) la sixième journée.

²⁶² PV-CO, 21 mai 1862.

²⁶³ PV-CO, 24 mai 1862.

italiens.

3. *Le tir fédéral comme « Congrès démocratique international »*

Pourtant, plus qu'une fête de tir avec des invités étrangers, plus qu'une fraternisation des peuples, le rendez-vous chaux-de-fonnier est interprété comme une « Internationale » républicaine.

« Nous assistons, en effet, à un grand Tir fédéral de la libre et noble Suisse, et cette circonstance seule suffirait déjà pour nous inspirer la modestie et le respect ; car qui dit fédération républicaine dit à la fois peuple libre, constitué sur les bases de la démocratie, l'une des choses les plus merveilleuses visibles à l'œil humain. Mais il y a plus ici qu'un Tir fédéral, nous assistons à un Congrès démocratique international, et j'espère bien que dans les annales de l'histoire notre congrès sera mieux formé que le trop fameux Congrès de Vienne. [...] Les peuples, traités jadis en vil bétail, se réunissent aujourd'hui en congrès internationaux, pour débattre, à la face du ciel, les destinées de leur avenir. [...] Maintenant, les peuples de l'Europe s'entre-regardent et se disent l'un à l'autre : Que t'avais-je fait pour que tu sois venu me faire la guerre, pourquoi nous sommes-nous haïs, combattus, tués ? Pourquoi ? Est-ce que nous n'aurions pas, par hasard, des intérêts communs et majeurs et ces grands intérêts sociaux ne devraient-ils pas prévaloir sur nos chétives rancunes d'hier ? [...] Je bois à l'alliance sacrée des peuples ! »²⁶⁴

Ce Congrès des peuples désire, entre autres, l'unité de l'Italie, la liberté de la Pologne, l'insurrection de la Hongrie et proclame l'avènement du droit des peuples et la fin de l'absolutisme. Lors du Tir fédéral de 1863, la Suisse est vue comme un phare qui doit éclairer les ténèbres de la tyrannie et indiquer aux peuples opprimés la voie à suivre.

2. Les Neuchâtelois et le Tir fédéral de 1863

Expression d'une élite radicale, bourgeoise et parfois anticléricale – à travers la lutte contre l'ultramontanisme et le Kulturkampf –, la signification du tir fédéral peut être contestée aux niveaux politique, social et religieux. Dans le canton de Neuchâtel, protestant et industrialisé, les divergences d'opinion sont diverses et, d'une certaine façon, inattendues.

1. *Signification politique : conscience cantonale, conscience nationale*

En 1863, la scène politique neuchâteloise est dominée par les radicaux – les « rouges » –, vainqueurs de 1848 et 1856. Pourtant, il existe toujours des factions plus conservatrices, plus neuchâteloises – les « verts ».

« Deux camps opposés divisent pour le moment le pays. L'un abrite le parti radical, qui jusqu'ici a été le maître des destinées du canton. L'autre abrite tous ceux qui, ne voulant pas suivre la bannière radicale, se sont jetés dans les rangs de l'opposition. [...] Le parti radical [s'est] efforcé par tous les moyens, bons ou mauvais, de faire croire que l'opposition était un parti composé des débris de l'ancien parti royaliste. »²⁶⁵

Lors des élections du 4 mai 1862 pour le renouvellement du Grand Conseil, élections non

²⁶⁴ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, pp. 60-62 ; discours du Dr Grün (D) la troisième journée.

²⁶⁵ *Courrier de Neuchâtel*, jeudi 1^{er} mai 1862.

dépourvues d'irrégularités²⁶⁶, les « rouges » et les « verts » font à peu près le même résultat : trente-neuf radicaux, trente-sept conservateurs et cinq non définis dirigent le législatif cantonal.

Pour les organisateurs – qui appartiennent essentiellement, comme on l'a vu, au parti radical –, le but du tir est de rallier les Neuchâtelois de diverses opinions à la Confédération :

*« Je fais appel à l'union entre nous. – Le Tir fédéral de 1863 sera-t-il oui ou non l'occasion d'une réunion définitive, sincère et non-intermittente ? [...] Je bois à l'union des Neuchâtelois sur le terrain de la dignité et du respect de tous, et de toutes les convictions. »*²⁶⁷

Pourtant, un certain mépris des Neuchâtelois se fait sentir de la part des organisateurs dans la façon de salir l'ancien écusson à chevrons²⁶⁸ et le choix d'un pasteur vaudois pour le sermon patriotique ne passe pas inaperçu :

« Parmi tous ces héros, on aimait à voir le Neuchâtelois Baillod, défendant le pont de Thielle contre les Bourguignons, la hache d'armes à la main, et portant fièrement sur la poitrine ce glorieux écusson de nos pères, que les décorateurs du tir, à La Chaux-de-Fonds, avaient l'impudence de traîner dans la poussière.

*[En note] C'est sans doute le même esprit qui a incité le comité du tir à faire célébrer le service religieux du dimanche 19 juillet, par un membre du clergé vaudois. »*²⁶⁹

Lors de la fête, quelques orateurs font partie des élus conservateurs de 1862. Aucun d'eux ne nie l'appartenance du canton à la Confédération, ainsi Henri DuPasquier, le directeur de la Fabrique-Neuve de Cortaillod :

*« Car, on aura beau dire, Neuchâtel, malgré quelques dissentiments cantonaux, aime d'un immense amour la Confédération ; son peuple est un peuple vraiment suisse. »*²⁷⁰

Si les radicaux mettent en avant la Suisse, et rien que la Suisse, les conservateurs avancent leur double identité, cantonale et nationale :

*« Si, d'un côté, nous sommes et voulons rester bons Suisses et loyaux confédérés, nous voulons être et rester neuchâtelois. »*²⁷¹

En fin de compte, au niveau neuchâtelois, le Tir fédéral de 1863 semble avoir atteint son but conciliateur, comme en témoigne cet article du conservateur *Courrier de Neuchâtel* :

« Il ne nous reste plus du Tir fédéral de 1863 célébré à La Chaux-de-Fonds que de bonnes et profondes impressions. Durant cette grande solennité, bien des préventions injustes ont été détruites, bien des aspérités émoussées, bien des injustices réparées, bien des cœurs séparés par des luttes ardentes se sont rapprochés. Qui aurait pu croire il n'y a que quelques mois, que le peuple neuchâtelois se présenterait à ses confédérés comme ne formant qu'un cœur et qu'une âme, et que les luttes politiques dont il donnait si souvent le spectacle, feraient place à un sentiment unique, celui d'un amour sincère

²⁶⁶ En ville de Neuchâtel, les radicaux, emmenés par le colonel Philippin, auraient empêché les conservateurs notoires de se rendre aux urnes et auraient influencé le choix des plus ignorants, ce qui aurait maintenu une majorité « rouge » dans le chef-lieu ; *Ibid.*, mercredi 7 mai 1862.

²⁶⁷ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 74 ; discours du colonel Philippin (NE) la quatrième journée.

²⁶⁸ Annexes 1 : 3. Article dans le *Courrier de Neuchâtel* et Annexes 2 : **fig. 10a** (détail).

²⁶⁹ *Messageur Boiteux* pour 1864, p. 10.

²⁷⁰ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 89 ; discours d'Henri DuPasquier (NE) la sixième journée.

²⁷¹ Annexes 1 : 3. Article dans le *Courrier de Neuchâtel*.

pour la patrie commune ? »²⁷²

2. Perception dans la classe ouvrière

Lors du Tir fédéral de Neuchâtel en 1898, les rares avis négatifs sur la signification de la manifestation ont émané des milieux ouvriers, et plus particulièrement de *La Sentinelle*, organe du parti socialiste²⁷³. En 1863, ce parti n'existe pas encore. Pourtant, vu l'importance de la main-d'œuvre horlogère dans les Montagnes neuchâteloises, la question de la perception de la fête fédérale dans la classe ouvrière mérite d'être posée.

Depuis 1848 et le triomphe de la bourgeoisie, le canton et la Confédération connaissent un développement économique et démographique sans précédent. Pourtant, le bien-être que doit apporter un marché libéral ne profite guère à la masse de pauvres prolétaires qui se sent flouée dans sa foi d'un avenir meilleur. Le fossé avec les bourgeois enrichis par le commerce et l'industrie se creuse dès 1848 et aboutit, à la fin du XIXe siècle, à la lutte des classes sociales et à la création des Internationales ouvrières. Fondée à Londres en 1864, la 1^{ère} Internationale connaît dès cette date un succès qui se concrétise, en terre neuchâteloise, par la constitution de la section chaux-de-fonnière en 1865. C'est dire si des problèmes peuvent exister depuis des années dans la métropole horlogère.

Toutefois, malgré la présence au sein du Comité de Réception du docteur Pierre Coullery, grande figure chaux-de-fonnière du socialisme humanitaire et père fondateur du mouvement socialiste dans les Montagnes dès 1865, la question sociale n'a jamais été évoquée lors du tir de 1863. A décharge, il faut savoir que le « médecin des pauvres », comme on le surnommait, n'a pas encore rompu avec le radicalisme qu'il défend au Grand Conseil neuchâtelois.

Par ailleurs, les représentants des professions industrielles sont nombreux à participer aux réjouissances patriotiques, en témoigne l'importance des fabricants, horlogers et mécaniciens à avoir reçu des prix lors du tir et le grand nombre de dons de la part d'horlogers. Ainsi, la classe ouvrière semble adhérer pleinement aux idéaux républicains helvétiques proférés pendant la fête.

3. Contestation religieuse : les appels de la Mission intérieure

Vu le petit nombre de représentants des cantons catholiques et l'importance qu'a pris, par la suite, certains orateurs dans la lutte contre l'ultramontanisme et dans le Kulturkampf, on pourrait s'attendre à des critiques de la part des fidèles à cette religion. De même, de la part de la communauté juive de La Chaux-de-Fonds qui a subi des attaques antisémites en 1861²⁷⁴ et qui a pris une importance croissante depuis 1833, tant au niveau démographique – deux cent soixante-cinq Israélites en 1860 – qu'économique – beaucoup sont à la tête des principales maisons d'horlogerie²⁷⁵. De fait, lors du tir de La Chaux-de-Fonds, seuls deux discours concernent cette dernière confession et leurs orateurs neuchâtelois plaident pour que les Israélites aient des droits égaux aux citoyens chrétiens.

Dans le canton, protestant, de Neuchâtel, les critiques ne proviennent donc pas de la part

²⁷² *Courrier de Neuchâtel*, 27 juillet 1863.

²⁷³ HENRY Philippe (dir.), *op. cit.*, p. 63.

²⁷⁴ BARRELET Jean-Marc, « Antisémitisme et révolte ouvrière. L'émeute Bieler à La Chaux-de-Fonds en 1861 », dans *Musée neuchâtelois*, 1983, pp. 97-118.

²⁷⁵ BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *op. cit.*, p. 188.

des catholiques ou des juifs bafoués, mais de brochures publiées par la Mission intérieure qui condamnent ouvertement l'égoïsme matériel des rendez-vous républicains²⁷⁶.

La Mission intérieure, fondée en 1858, a pour but d'arrêter l'invasion du matérialisme dans la patrie, de protéger les protestants contre les dangers du papisme et de l'athéisme, de favoriser la conversion des catholiques ou des mécréants du canton, de faire reconnaître la sanctification du dimanche, etc. Ses moyens sont le colportage ou la lecture de la Bible, l'envoi d'évangélistes sur le terrain, des conférences, des réunions de prières et des publications.

Au début du XIXe siècle, la Vénérable Classe des pasteurs de Neuchâtel est confronté au renouveau spirituel et moral du Réveil religieux²⁷⁷. Ce mouvement piétiste est né sous l'influence rationaliste des Lumières et s'est d'abord développé dans les pays anglo-saxons – le méthodisme en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle – et germaniques, puis a touché les cantons romands dès le début du XIXe siècle. A Neuchâtel, de nombreux pasteurs, dont Abram-François Pétavel et James DuPasquier, ont étudié la théologie en Allemagne et se sont intéressés au mouvement. A l'inverse de l'orthodoxie doctrinale des Eglises réformées romandes, le Réveil prône une régénération et une sanctification de chaque âme particulière. C'est une conversion personnelle qui vise à la revitalisation de la foi. Par leur œuvre d'évangélisation, les membres de la Mission intérieure souhaitent que l'esprit de la mission s'étende à l'Eglise entière.

« M. le pasteur Ladame montre comment le réveil a maintenant pris position ; il a débuté par la prédication et la publication d'écrits ; de nos jours il est devenu une vie, sous le manteau de la charité il vient au secours de toutes les misères. »²⁷⁸

Pour atteindre leur but évangéliste, les membres de la Mission connaissent parfaitement la rhétorique républicaine. Les éléments patriotiques – les montagnes, la cité hospitalière, la fête joyeuse, les vainqueurs – sont mis en rapport avec les éléments bibliques – les montagnes pures et élevées, la cité céleste, le banquet des noces de l'Agneau, les récompenses célestes dans le salut – et transcendés. Si les missionnaires se disent attachés à la République née de 1848, ils cherchent avant tout à convaincre qu'il existe un but spirituel à la vie et que la vraie liberté est dans l'Evangile. Ils condamnent les libres Suisses qui sont esclaves de leurs passions, dont l'alcool, le jeu ou les femmes, et les exhortent à s'ouvrir à Dieu²⁷⁹.

Matérialisme et Evangile sont vus comme les deux systèmes religieux susceptibles de rallier les masses. Pourtant, l'évocation du matérialisme – amalgame entre l'athéisme et le déisme cher à Voltaire – est fréquemment accompagné des termes « médisance », « ivrognerie », « impureté », « égoïsme » et « athéisme », alors que l'Evangile est considéré comme le plus fidèle gardien de la liberté et de la démocratie. Les évangélistes opposent le déiste et le piétiste, le mondain et le chrétien, le monde

²⁷⁶ [ROBERT-TISSOT Edouard Ami], *Ce qu'il faut à la Suisse ! Souvenir du Tir fédéral*, Neuchâtel, 1863.

[ROUGEMONT Frédéric-Constant de], *Le grand prix. Souvenir du Tir fédéral*, Neuchâtel, 1863.

[PUAUX François], *Le grand tir. Appel aux Suisses par un Français*, Neuchâtel, 1863.

[ROSSELET Gustave], *Souvenir du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds en 1863*, Neuchâtel, 1863.

Zur Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest, Neuchâtel, 1863

²⁷⁷ HAMMANN Gottfried, « Eglises et communautés religieuses », dans BARRELET Jean-Marc (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel, op. cit.*, pp. 219-256.

²⁷⁸ *Second rapport annuel de la Mission intérieure*, 1862.

²⁷⁹ Concernant cette rhétorique religieuse, voir : Annexes 1 : 5. L'esclavage vu par un membre de la Mission intérieure. Comparer avec Annexes 1 : 4. La tyrannie et l'esclavage vus par un orateur du tir.

temporel et le monde spirituel, le jeune et l'ainé. Après les prix de la jeunesse – à l'école – et de l'âge mûr – dont les récompenses des tirs –, le chrétien éveillé cherche le Grand Prix qui est dans les cieux. Le monde des piétistes est donc présenté comme un progrès par rapport au monde des tireurs et les évangélistes, gardiens des mystères religieux, refusent les théories de l'évolution que Darwin a popularisé : « *tu sauras que tu n'es pas le descendant d'un singe* »²⁸⁰. Parmi les membres du comité de la Mission intérieure, Frédéric-Constant de Rougemont est l'auteur d'une conférence sur l'homme et le singe ou le matérialisme moderne. Ce professeur, fervent royaliste exilé dès 1848 près d'Yverdon, est par ailleurs l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages consacrés à la géographie, à l'ethnologie, à l'histoire ou à la théologie. Les autres membres de la Mission sont essentiellement des pasteurs et plusieurs d'entre eux se rallieront à l'Eglise dite « indépendante de l'Etat », par opposition à l'Eglise dite « nationale », après sa fondation en 1873.

A ma connaissance, ces piétistes sont les seuls à avoir diffusé des avis négatifs pendant le tir fédéral. Mais, malgré leurs accusations de matérialisme, il y a une religiosité certaine de la fête : d'une part avec une liturgie séculière, un culte de la liberté et une ferveur patriotique et, d'autre part, par une forte présence de francs-maçons parmi les « producteurs » de sentiment national. Le franc-maçonnisme, comme le piétisme, est une religion du cœur qui se caractérise par une spiritualité nouvelle et par une préoccupation des problèmes sociaux, notamment par la récolte de nombreuses collectes. Les deux mouvements s'opposent cependant par leur sécularisation. Aux yeux des piétistes, les francs-maçons déistes sont essentiellement les symboles de la bourgeoisie protestante triomphante.

3. CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE

La production patriotique du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds émane, au niveau neuchâtelois, des hommes de 1848 et, plus généralement, des notables radicaux, bourgeois et amateurs de tirs. Pour cette raison, les tirs fédéraux peuvent être considérés comme l'expression d'une élite politique et économique suisse. Par contre, la présence de conservateurs neuchâtelois parmi les orateurs et la plus grande variété des récepteurs – notamment par la participation ouvrière et, dans une moindre mesure, féminine – n'en font pas, à mon avis, des « fêtes de parti », n'en déplaît aux détracteurs de ces manifestations.

Un tir fédéral s'apparente plutôt au type de la fête de souveraineté, telle que la définit Alain Corbin :

« La fête de souveraineté constitue le temps fort de la mise en scène du pouvoir. La manière dont celui qui le détient se donne à voir et veut être perçu s'y trouve exposée avec une particulière clarté. Cette fête est l'occasion pour le souverain et pour son entourage de dire comment ils entendent inscrire le régime dans la chaîne des temps et poser son instauration tout à la fois comme clôture et comme inauguration. »²⁸¹

Plusieurs des éléments de la fête de souveraineté française mentionnés par Alain Corbin se retrouvent dans les manifestations helvétiques : le lien entre passé et présent, la

²⁸⁰ *Le grand tir, op. cit.*, p. 14.

²⁸¹ CORBIN Alain, « La fête de souveraineté », dans CORBIN Alain, GEROME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*, Paris, 1994, p. 26.

décentralisation de la fête ou République au village, les banquets républicains – voir le rôle de la cantine à La Chaux-de-Fonds –, les décors – dont les arcs de triomphe, les estrades décorées ou les feux d'artifice –, l'utilisation de l'ouïe – par le bruit des cloches, les canonnades et les coups de feu, le son du tambour et de la fanfare, les hymnes, cantates et chansons, les vivats – ou encore la place de la cérémonie religieuse dans la fête. Ce rituel commémoratif est une liturgie politique qui vise à légitimer le pouvoir en place. A côté des cérémonies officielles, plutôt destinées aux notables, des réjouissances pour le peuple sont organisées, tels des spectacles, des exercices et des jeux. Le concours de la population est assuré par une « *savante gestion de l'émotion collective* », c'est-à-dire par la canalisation des élans et par la tentation de l'imitation et de l'entraînement. Pourtant, la participation à la fête ne signifie pas forcément une adhésion au régime, puisque certains visiteurs peuvent venir par curiosité.

Dans le cas de Neuchâtel, cette volonté d'adhésion de la part des organisateurs est manifeste dans leur volonté à ménager les susceptibilités cantonales, ainsi le souhait de publier les prix d'honneur dans le *Messenger Boiteux* ou l'intention de diversifier la provenance des membres des sous-comités. A cet égard, la valorisation des exploits du chevalier Baillod par les organisateurs a été particulièrement judicieuse, puisque les conservateurs s'assimilent à cet héros neuchâtelois devenu suisse. Dans l'ensemble, la population neuchâteloise semble avoir bien participé aux festivités et toutes les parties du canton ont soutenu l'initiative du Tir fédéral par l'envoi de dons. Et si plusieurs orateurs conservateurs ont pu s'exprimer en public, il faut déplorer l'absence de trois grandes figures radicales neuchâteloises de l'époque : **Numa Droz** (La Chaux-de-Fonds, 1844 – Berne, 1899), alors âgé de dix-neuf ans, mais instituteur à Neuchâtel et successeur d'Auguste Cornaz à la tête du *National Suisse* dès 1864, **Aimé Humbert** (La Chaux-de-Fonds, 1819 – Neuchâtel, 1900), alors ministre au Japon où il a conclu le premier traité de commerce nippo-suisse, et **Alexis-Marie Piaget** (Lyon F, 1802 – Neuchâtel, 1870), président du Gouvernement provisoire dès le 1^{er} mars 1848 et principal législateur de la jeune république entre 1848 et 1858, dont l'absence reste inexplicable. Lors du Tir fédéral à La Chaux-de-Fonds, aucun des Neuchâtelois présents ne semble contester l'appartenance du canton à la nation suisse, même au sein de la Mission intérieure. La différence entre radicaux et conservateurs repose plutôt sur la conception de l'identité cantonale. Pour les conservateurs, il s'agit d'être avant tout neuchâtelois, ce qui implique une identité suisse. Pour les radicaux, le canton n'est qu'un lieu de la patrie et il faut se sentir suisse avant tout.

Ainsi le tir fédéral, à la fois expression d'une élite neuchâteloise et manifestation populaire, semble avoir parfaitement rempli son rôle de fête d'intégration à la nation. Au bout du compte, malgré les belles paroles réconciliatrices, seuls les catholiques restent cruellement les grands absents du tir, entre guerre du Sonderbund et Kulturkampf.

CONCLUSION

A travers l'étude du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds, j'ai privilégié une approche synchronique des éléments de l'identité nationale et non un développement diachronique. Pourtant, comme les différents véhicules – installations et manifestations, discours et iconographie – et les « producteurs » du patriotisme se retrouvent dans les différents tirs du XIXe siècle, il est fort probable que la religiosité consciente qui se dégage de la fête de 1863 est commune à tous les tirs fédéraux. Les différences perceptibles au cours du temps sont dues essentiellement au contexte²⁸². En 1863, le sentiment d'appartenance à la nation est exacerbé avec la menace extérieure qui risque de briser l'harmonie interne. Comme pour conjurer cette dernière, les participants de la manifestation insistent alors sur le rôle sacré de la Suisse qui doit être un modèle de républicanisme à l'étranger. A l'aube des nationalismes dans les pays environnants, les élites helvétiques se doivent de rallier la population par une pédagogie monumentale et la ferveur populaire et générale qui se dégage du tir semble montrer un exercice réussi. Lors du tir de 1898 à Neuchâtel, la fête de tir proprement dite a perdu de son éclat par rapport à 1863, même si la plupart des thèmes et des véhicules du sentiment national se perpétuent dans les commémorations du Cinquantenaire²⁸³.

Si les autres fêtes fédérales ont également pu remplir ce rôle de plate-forme permettant une meilleure connaissance confédérale, leur audience est bien moindre que les tirs²⁸⁴. Plus que la gymnastique ou le chant, le tir entretient un patriotisme guerrier, de bon aloi en période d'incertitude internationale. Par la glorification de l'histoire militaire de la Suisse – épurée de tous ses éléments de discorde –, les participants valorisent l'image d'un pays qui diffère de l'Europe aristocratique. Cependant, en 1863, ce « Sonderfall » est atténué par l'espoir que les autres nations parviennent au même état de félicité que la nouvelle Confédération.

Le Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, comme plus tard celui de Neuchâtel, a parfaitement joué son rôle au niveau régional. La fête a su réunir la population du canton, même non intéressée par le tir, autour des idées patriotiques. La présence accrue des Neuchâtelois les derniers jours montrent que ceux-ci ont participé à la grande manifestation par curiosité. D'ailleurs, les organisateurs avaient prévu des stands de saltimbanques ainsi qu'une exposition d'horlogerie pour attirer des visiteurs qui ne pensaient pas uniquement au tir, mais également à s'amuser ou à s'instruire. Fêtes de souveraineté, les tirs fédéraux peuvent donc revendiquer une appellation de fêtes nationales du style « république au village »²⁸⁵, avant même les expositions nationales – à partir de 1883 – et les commémorations du 1^{er} août – dès 1891.

D'après l'*Album commémoratif du centenaire de la Société suisse des Carabiniers*, les tirs fédéraux ont permis le développement d'une culture artistique en Suisse²⁸⁶. Pourtant, l'héritage le plus important du Tir de 1863 est lié à l'industrie des Montagnes. Le bénéfice de l'exposition d'horlogerie a en effet accéléré la fondation de l'École d'horlogerie en 1865 dans le collège « Juventuti »²⁸⁷. Cette école a fourni deux institutions de choix au

²⁸² BORCARD Patrice, *op. cit.*, a rapidement étudié les trois tirs fédéraux qui se sont tenus dans le canton de Fribourg en 1829, 1881 et 1934.

²⁸³ RAMSEYER Jacques, Autrefois la fête en Pays neuchâtelois, *op. cit.* et HENRY Philippe, « Les commémorations de 1898 », dans HENRY Philippe (dir.), *op. cit.*, pp. 26-65.

²⁸⁴ Ainsi, la fête fédérale de gymnastique qui s'est tenue à Neuchâtel le dimanche 24 août 1862 est passée plus inaperçue que le tir de 1863, même dans le conservateur *Messenger Boiteux*.

²⁸⁵ AGULHON Maurice, *Marianne au combat*, *op. cit.* et CORBIN Alain, GEROME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *op. cit.*

²⁸⁶ Voir : « Problématique », p. 7.

²⁸⁷ GUYE Samuel, *Histoire de l'école d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds : publiée à l'occasion de son centenaire, 1865-*

canton :

La collection des pièces antiques ou techniques de l'institution est remise en 1902 au musée d'horlogerie naissant. Devenant un acteur important de la vie neuchâteloise et un conservatoire de l'histoire de l'horlogerie, le musée prend le nom de MIH – Musée international d'horlogerie – en 1970 et s'installe dans les nouveaux bâtiments « L'Homme et le Temps » en 1974. Actuellement, cet acteur culturel est un vecteur de la renommée du canton à l'étranger.

Quant à l'Ecole proprement dite, elle est l'ancêtre de l'actuel CIFOM – Centre Intercommunal de Formation des Montagnes Neuchâteloises – qui, par ses filières technique, artistique et tertiaire – commercial, paramédical et social – réparties entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, forme de nombreux Neuchâtelois et Jurassiens aux métiers liés de près ou de loin à l'horlogerie.

Si l'origine festive des deux institutions est totalement inconnue de la population neuchâteloise, l'héritage n'en est pas moins bien présent dans la vie économique, sociale et culturelle de la région.

Enfin, j'aimerais finir par des considérations plus personnelles. Peut-être rébarbative au premier abord, la problématique du sentiment national dans le Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds, événement bien situé et dans le temps et dans l'espace, m'a permis de regarder mon pays d'un autre œil et de m'ouvrir à d'autres époques et d'autres lieux.

Premièrement, j'ai pu découvrir le développement extraordinaire de cette ville nouvelle et unique qu'est La Chaux-de-Fonds, ville qui laisse en bien des domaines une empreinte durable dans l'histoire du canton. Ensuite, l'état d'esprit qui régnait pendant les tirs du XIXe siècle a des racines dans un passé médiéval idéalisé qu'il m'a fallu connaître. Ce passé est d'ailleurs toujours bien présent dans les discours politiques de l'UDC, de l'Asin – Action pour une Suisse indépendante et neutre – et dans les milieux du tir, mais la mission sacrée de la Suisse d'ouverture au monde a cédé la place à un repliement des plus égoïstes²⁸⁸.

Par ailleurs, mes intérêts de départ n'ont pas été frustrés, car, du haut de la tribune de La Chaux-de-Fonds, j'ai pu appréhender la guerre de Sécession vue de la Suisse et le mouvement anti-esclavagiste du XIXe siècle. A côté de cette situation internationale, j'ai croisé le nom de mon aïeul, pasteur à La Chaux-de-Fonds, dans les procès-verbaux du Conseil municipal et, par là, le Tir fédéral de 1863 a permis d'ancrer mon histoire personnelle à la « grande histoire ».

1965, s.l., 1965.

²⁸⁸ Les puissantes sociétés de tir du pays craignent en effet d'adhérer à l'espace Schengen et de perdre leurs prérogatives ; REUMANN Erik, « Blocher prend congé de l'Asin », dans *L'Express*, 17 mai 2004. Concernant les liens de Christoph Blocher avec le monde du tir, rappelons que le leader de l'UDC harangue ses ouailles de son fief de l'Albisgüetli à Zurich, célèbre pour ses abbayes.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXES 1 : SOURCES ECRITES

1. MANIFESTE.....	97
2. CIRCULAIRE AUX SUISES DANS L'ETRANGER.....	99
3. ARTICLE DANS LE <i>COURRIER DE NEUCHATEL</i> , 6 JUILLET 1863	100
4. LA TYRANNIE ET L'ESCLAVAGE VUS PAR UN ORATEUR DU TIR.....	101
5. L'ESCLAVAGE VU PAR UN MEMBRE DE LA MISSION INTERIEURE.....	102

ANNEXES 2 : SOURCES ICONOGRAPHIQUES

1. LITHOGRAPHIES SOUVENIRS	105
Fig. 1-9	
2. VIGNETTE DU PLAN DE TIR	111
Fig. 10	
3. CARTES ET BROCHURES.....	112
Fig. 11-14	
4. ETIQUETTE DE VIN	114
Fig. 15	
5. RUBANS DE TIR.....	115
Fig. 16-17	
6. COUPES	116
Fig. 18	
7. MONNAIES ET MEDAILLES	117
Fig. 19-22	
8. HUILE D'AUGUSTE BACHELIN : TIREURS ITALIENS ET ALLEMANDS...	119
Fig. 23	
9. PHOTOS	120
Fig. 24-25	

ANNEXES 1

SOURCES ECRITES

J'ai mis en évidence les éléments relevant du sentiment national.

1. MANIFESTE²⁸⁹

Le Comité d'Organisation aux sociétés suisses et neuchâteloises de carabiniers !

Chers **Confédérés ! Concitoyens ! Frères d'armes !**

En commençant ses travaux, le Comité d'Organisation a compris qu'en même temps qu'il fait appel à votre bienveillant concours, il vous doit aussi quelques explications.

On a été surpris de voir une ville éprouvée, comme la nôtre, par une crise industrielle et des embarras financiers, demander et obtenir **la plus grande fête nationale de la Suisse**. On pensait que La Chaux-de-Fonds était trop absorbée par ses difficultés municipales pour ne pas mettre à l'arrière plan toute autre considération ; nous comprenons ce que cette objection paraît avoir de réel au premier abord, et si, néanmoins, nous avons accepté la tâche toujours difficile d'organiser un tir fédéral, c'est que nous avons la certitude qu'avant son ouverture notre ville aura pris les mesures nécessaires pour faire honneur à tous ses engagements ; c'est que les crises industrielles que nous traversons, comme d'autres cantons suisses, n'a point refroidi **le zèle patriotique des Neuchâtelois** ; c'est qu'à côté de nos questions locales, nous avons vu : le tir de campagne à populariser dans la Suisse française, le canton de Neuchâtel émancipé en 1848 et uni définitivement à la Suisse en 1856 et la frontière occidentale de notre patrie menacée par de récents événements.

Depuis quelques années, il s'est introduit des réformes importantes dans les exercices du tir : Elles se sont rapidement propagées dans la Suisse allemande. Elles sont moins connues dans la Suisse française, et le moyen le plus efficace de les y faire accepter était de les rendre familières aux carabiniers de nos cantons occidentaux par un tir fédéral. Si l'on envisage que **l'exercice de notre arme nationale** est le but principal des tirs fédéraux, cette considération décisive est la meilleure réponse aux observations qui ont pu se produire à la nouvelle que le prochain tir aurait lieu dans les montagnes neuchâteloises.

En effet, il se sera écoulé 10 ans depuis le dernier tir fédéral dans la Suisse française et pour **conserver à notre grande fête le caractère vraiment national qu'elle doit avoir**, en demeurant accessible aux carabiniers de tous les cantons, il convenait de ne pas en priver plus longtemps cette partie importante de la Confédération. Les **témoignages de sympathie** presque unanimes qui se sont manifestés à la nouvelle que le tir serait dans un canton français nous sont un sûr garant que nous exprimons ici l'opinion de nos Confédérés. Si nous ajoutons que le canton de Neuchâtel n'a jamais eu le tir fédéral, on ne sera pas surpris des démarches réitérées qu'il a faites pour l'obtenir. La Société des Armes-Réunies avait surtout des titres sérieux à cette faveur, on nous permettra de les rappeler.

Fondée en 1821, cette société n'a pas cessé d'encourager l'institution des tirs fédéraux depuis leur origine. Sous la domination prussienne, alors que la manifestation de **sentiments suisses** était accompagnée d'un certain danger, la Société des Armes-Réunies, composée de citoyens de tous les districts, fut longtemps le centre et le foyer de l'opposition républicaine. Malgré toutes les ordonnances du gouvernement royaliste, elle

²⁸⁹ Manuscrit : PV-CO, 10 février 1862 ; imprimé : Nb 109 (BVCF).

ne perdit aucune occasion d'encourager les tirs fédéraux par des prix ; elle ne cessa pas de s'y faire représenter par de nombreuses députations de tireurs qui portaient aux Confédérés avec la bannière, le **salut de fidélité des républicains neuchâtelois**.

Les persécutions de l'Ancien Régime ne se firent pas attendre ; la Société fut violemment dissoute au retour du tir de Soleure, mais ses membres n'en continuèrent pas moins de protester de leur attachement à la patrie suisse en assistant en grand nombre aux tirs suivants. La Société ne fut définitivement reconstituée sous son ancien nom qu'après l'avènement de la République dans notre canton.

En 1857, au lendemain de notre émancipation, les huit cents carabiniers neuchâtelois qui se rendirent à Berne auraient déjà voulu demander le tir fédéral, mais ils durent ajourner l'accomplissement de ce vœu. En 1859, la Société des Armes-Réunies fut chargée par la Société cantonale et les autres sociétés neuchâteloises de faire à Zurich la demande du tir de 1861 pour le canton de Neuchâtel, mais un canton de la Suisse primitive s'était aussi mis sur les rangs et le sort le favorisa. Dès lors, les carabiniers neuchâtelois firent des vœux sincères pour la bonne réussite de la fête dans **la patrie de Winkelried**. Le tir de Nidwald a dépassé toutes les espérances, il a fait le plus grand honneur à l'énergique persévérance avec laquelle les organisateurs ont vaincu tous les obstacles. Ce résultat obtenu par nos anciens compétiteurs, avec des moyens relativement restreints, fut un nouvel encouragement pour nous.

D'ailleurs, depuis le tir de Zurich, un grand fait était intervenu ; les relations de notre pays s'étaient gravement altérées par l'annexion de la Savoie. Toute la sollicitude confédérale se porta dès lors sur les parties les plus exposées de notre territoire ; un même **sentiment**, qui dominait toutes les divergences d'opinions, anima les autorités et les populations. A mesure qu'ils avaient mieux conscience du péril, les cantons menacés ont éprouvé le besoin de **renouer d'une manière plus intime les liens d'affection** qui les unissent aux autres Confédérés. La fête fédérale des officiers à Genève et celle de Lugano furent **l'expression digne et vraie de ces sentiments**, elles eurent pour ces cantons le caractère d'un **nouveau baptême**. Puisse le tir fédéral de 1863 laisser les mêmes traces dans le canton de Neuchâtel !

Les fêtes de Genève et de Lugano et le dernier tir à Stans ont produit une impression profonde dans les populations. Pour les uns, la visite des Confédérés signifiait réconciliation avec les institutions fédérales de 1848, pour les autres, elles voulaient dire qu'elles ne seraient pas abandonnées. Est-il nécessaire d'ajouter que nous aussi nous avons un pressant besoin de la visite des Confédérés, si l'on réfléchit que nous avons parmi nous des hommes, qui n'ayant jamais connu la Confédération suisse, n'ont pas appris à l'aimer. Et comment apprendraient-ils mieux que dans **cette grande fête nationale, la personnification la plus vraie, la plus éclatante de la solidarité helvétique ?**

Pour que le prochain tir fédéral remplisse entièrement son but, il doit être l'occasion de **concorde et d'union entre les Neuchâtelois**. L'accord doit s'établir entre eux sur le seul terrain qui soit désormais constitutionnel et légal, celui de **la démocratie suisse**. Nous devons tous nous animer de **l'esprit libéral et progressif** qui est l'essence des tirs fédéraux, de cet esprit qui met dans tous ses actes **la patrie commune au-dessus du canton et du clocher**.

Le Comité d'Organisation aura besoin de l'appui d'un grand nombre de citoyens. Il lui sera difficile, sans doute, de concrétiser toutes les offres qui lui seraient faites ; mais dans ses

choix il s'efforcera de tenir la balance égale pour que le tir fédéral n'ait pas le caractère d'une fête de parti ou de localité.

La canton de Neuchâtel a obtenu le tir fédéral de 1863, c'est un grand honneur pour lui. En devenant le siège de la fête, La Chaux-de-Fonds ne fait que de le représenter. Ici du reste, le canton de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sont en sous-ordre. L'idée dominante, c'est le tir fédéral, qui va planter son drapeau, son stand et sa tribune, tantôt ici, tantôt là.

Nous espérons, chers Confédérés, qu'appréciant les motifs qui nous ont dirigés, vous nous accorderez votre **appui sympathique**, et que le moment venu, vous profiterez en grand nombre de la **réception simple, mais cordiale** que nous vous préparons sur le terrain des Armes-Réunies, ou pour la première fois, nos carabiniers verront flotter **la bannière fédérale**, autour de laquelle depuis 30 ans, ils allaient se grouper dans les tirs.

Recevez, chers Confédérés ! **Frères d'armes** nos **salutations patriotiques**.

2. CIRCULAIRE AUX SUISSES DANS L'ETRANGER²⁹⁰

Chers Compatriotes !

C'est ordinairement **du milieu des Alpes et des villes riantes de nos plaines** que partent les invitations destinées aux Suisses dans l'étranger. Aujourd'hui pour la première fois, la patrie s'adresse à vous **du haut des cimes du Jura**, et quand nous disons la première fois, nous nous trompons sans doute. Dans l'hiver de 1856, sa voix se fit entendre au-delà de nos frontières, au-delà des mers, jusque dans les pays les plus éloignés, et vous répondîtes noblement à cet appel.

C'est que vous saviez que **la patrie est partout où battent les cœurs suisses ; dans les montagnes avec nos pâtres, dans les champs avec nos laboureurs, dans les villes avec nos ouvriers**.

Elle ne connaît **aucune distinction de langue, de religion, de race**, cette patrie qui se fonde sur une **longue pratique des mœurs de la liberté**. Elle est partout : elle est avec vous dans les cités étrangères, **son idée vous accompagne, son génie vous protège**, et lorsque dans vos réunions lointaines vous déployez ses belles couleurs, vous pouvez aussi dire : **ici, c'est toujours la Suisse !**

Nous nous adressons donc à cette Suisse disséminée en nombreuses colonies, **loin des lacs et des montagnes du pays natal**, sur tous les continents. Nous venons lui demander un concours qu'elle n'a jamais refusé pour **la plus grande fête de la mère-patrie**, nous avons nommé le TIR FEDERAL.

La **grande et patriotique institution** des Tirs fédéraux a pris de remarquables développements dans ces dernières années. L'introduction du tir de campagne, avec l'arme à l'ordonnance fédérale, et le rôle prépondérant qu'il est appelé à jouer à dater de l'année prochaine au Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds, rattachent désormais d'une manière toujours plus intime l'idée des Tirs fédéraux à celle de **notre défense nationale**. C'est d'ailleurs dans ces **comices du peuple suisse** que les citoyens de tous les cantons apprennent à se connaître, et c'est là qu'ils forment souvent ces relations d'amitié qui

²⁹⁰ CORNAZ Auguste, *op. cit.*, pp. 12-14 ; Nb 109 (BVCF).

deviennent pour eux d'un si grand prix lorsque plus tard ils se rencontrent sur la terre étrangère. Nous n'avons pas à plaider devant vous la cause des Tirs fédéraux, elle est gagnée depuis longtemps **dans vos esprits et dans vos cœurs**, comme tout ce qui peut contribuer à **l'indépendance, à la véritable grandeur de la patrie**.

Lors donc que nous venons vous demander d'encourager par des prix, comme vous l'avez fait pour les tirs précédents, l'adresse de nos carabiniers, nous le faisons avec confiance parce que nous avons d'avance la certitude d'être compris. Vous tiendrez à renouveler en notre faveur ces précieux témoignages d'affection qui se manifestent entre les Suisses dans toutes les circonstances et à un si rare degré. Aujourd'hui dans les fêtes, hier pour relever ce que l'incendie avait détruit, demain peut-être pour la défense de la patrie, **nous serons toujours forts par notre union et la gloire de notre République brillera pure comme la neige éternelle de ses glaciers**.

Nous ne vous rappellerons pas quels **sentiments** animent ces jours heureux de **nos fêtes nationales** où **tous les enfants de la patrie** veulent être représentés, où l'esprit se reporte vers les absents, où les distances s'effacent quand une voix amie vient porter à la tribune, ornée de fleurs, le toast aux Suisses à l'étranger.

Alors, les graves accents de nos hymnes nationaux se mêlent au bruit des carabines, il semble pour un instant que vous soyez tous présents au milieu de nous, chers compatriotes, et si quelqu'un d'entre vous a fait le voyage, il peut vous reporter les gages renouvelés d'une inaltérable et profonde affection. Puis, en lisant plus tard le récit de ces belles journées, vous avez la satisfaction d'avoir aussi contribué pour votre bonne part à leur succès, tandis que la Suisse elle-même songe avec fierté à ces dignes enfants que l'éloignement, ni l'absence n'ont refroidi dans leur **ardent patriotisme**.

Tout semble nous annoncer que le Tir fédéral de 1863 continuera la tradition de ceux qui l'ont précédé. Le don de fr. 6000, voté à l'unanimité par le Grand Conseil de notre canton, les **vives sympathies** qui se sont éveillées dans toute la Suisse, l'accueil enthousiaste que les Suisses ont trouvé à Francfort et la promesse que les tireurs allemands viendraient en grand nombre, l'année prochaine, à La Chaux-de-Fonds, ces diverses circonstances, réunies à d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, nous permettent d'espérer pour l'année prochaine **une fête vraiment digne de notre patrie**.

L'ouverture du Tir aura lieu *au commencement de juillet 1863*. Nous vous rappelons que l'annonce des prix d'honneur doit arriver assez à temps, pour que l'inscription puisse en avoir lieu sur les plans imprimés qui sont distribués à l'avance dans tous les cantons.

Enfin, nous vous prions de considérer aussi cet appel comme une cordiale et pressante invitation à tous les Suisses établis à l'étranger de venir embellir notre fête par leur présence ; aucune place ne doit rester vide dans **la grande réunion de famille** que nous préparons.

Recevez, chers **compatriotes**, le **salut fraternel** de vos **confédérés neuchâtelois**.

3. ARTICLE DANS LE *COURRIER DE NEUCHATEL*, 6 JUILLET 1863

Nous lisons dans le *National [Suisse]* :

« Le plan du tir, dont l'édition française vient de sortir de presse, a 7 pieds de hauteur sur

une largeur de plus de 3 pieds. La vignette, taillée sur bois par M. Jenny, de Soleure, est très bien réussie ; elle représente l'union de la jeune et de la vieille Suisse, de la nouvelle et de l'ancienne carabine ; un jeune homme et un vieillard à barbe blanche sont debout l'un près de l'autre, appuyés sur leurs armes, et leurs mains s'étreignent ; les Alpes forment le fond du tableau ; la croix fédérale rayonne à l'horizon et l'écusson de la république neuchâteloise s'appuie contre le granit, *tandis que les anciennes armoiries de la principauté sont couchées à terre, effacées à demi par le temps.* »

A la veille du tir fédéral, qui convie nos confédérés dans une même fête fraternelle sur le sol de notre canton, à la veille du jour où tous les Neuchâtelois, à quelque classe et à quelque opinion politique qu'ils appartiennent, s'appêtent à recevoir de leur mieux et surtout avec cordialité et sincérité, l'emblème de notre union, le drapeau fédéral, nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment pénible et douloureux à la lecture de la citation que l'on vient de lire, ainsi qu'à la vue de la vignette à laquelle elle a trait, et nous nous demandons dans quel but et pour quel motif le comité du tir fédéral a jugé à propos de faire ainsi appel à nos anciennes discordes.

L'écusson neuchâtelois, gisant dans la poussière à *demi effacé par le temps*, n'est point, n'en déplaise au *National*, « l'écusson de la principauté. » C'est l'antique écusson de notre pays, c'est l'écusson de nos ancêtres, l'écusson de *Baillod* défendant l'entrée du pont de Thielle contre les hordes du Téméraire, l'écusson des cinquante qui, se rendant à Saint-Jaques, répliquaient : « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs », l'écusson enfin qui avait si peu une origine prussienne, qu'il servit d'emblème aux républicains neuchâtelois de 1831.

Dans un moment où tous, jeunes et vieux, oubliant leurs discordes passées, se préparant à arborer le drapeau du 1^{er} mars, à prêter de cœur un cordial discours à la fête qui se prépare, et à confondre dans un seul sentiment, dans une seule pensée, leurs vœux et leur amour pour la patrie, un pareil procédé est peu généreux, peu délicat ; disons mieux : ce procédé est peu neuchâtelois et peu suisse. L'histoire de notre petit peuple, de notre petit pays est-elle donc de telle nature que nous ayons à en rougir, pour que l'on affecte ainsi de l'*effacer par le temps* ? Qu'on se hâte alors d'effacer également de nos cibles les noms de *Baillod* et d'autres citoyens dont notre pays est fier à juste titre et qui ont vaillamment défendu ce vieil écusson neuchâtelois que l'on déshonore aujourd'hui. Nos confédérés, nous en sommes certains, ne seront que très médiocrement flattés de voir ainsi traîné dans la poussière le drapeau qui, à Morat, à Saint-Jaques, à Grandson, se trouvait au milieu de tous ceux de leurs ancêtres.

Nous ne pouvions laisser passer ce fait sous silence, et voilà ce que nous avons à dire. Ce n'est pas nous qui aurions soulevé, dans un pareil moment, une question qui ne devait point l'être. Mais si, d'un côté, nous sommes et voulons rester bons Suisses et loyaux confédérés, nous voulons être et rester neuchâtelois. L'histoire de nos ancêtres ne nous a jamais fait honte ; nous protestons contre la manière dont on la traite, et nous sommes persuadés que nos confédérés, ainsi que tous ceux qui ont du sang neuchâtelois dans les veines, seront de notre avis.

4. LA TYRANNIE ET L'ESCLAVAGE VUS PAR UN ORATEUR DU TIR²⁹¹

Et l'Amérique, la grande république d'au-delà des mers, puisse-t-elle sortir victorieuse de la crise terrible qu'elle subit en ce moment ! Puisse l'esclavage finir comme toute tyrannie sur la terre ! Salut à vous, dignes fils de Washington, et vous, esclaves, nos frères, salut ! Bientôt le fouet des contremaîtres ne frappera plus vos épaules meurtries, bientôt le jour du jugement viendra pour vos bourreaux !

5. L'ESCLAVAGE VU PAR UN MEMBRE DE LA MISSION INTERIEURE²⁹²

Regardez cet homme : ce n'est pas de la poésie, c'est de l'histoire que je fais. C'est un noir enfant de la malheureuse Afrique. On le connaît, dans la plantation qu'il arrose de ses sueurs, sous le nom de l'*oncle Tom*. On l'a séparé de sa femme et de ses enfants ; il n'est pour son maître qu'un morceau de chair humaine, une force ; le hâle du jour et le froid de la nuit, voilà son lot ; à ses pieds il a une chaîne, à ses mains des menottes, à son cou un carcan ; et cependant cet infortuné a, en lui, quelque chose que son tyran n'a pu dompter, son cœur : cet esclave est *libre*. Portez maintenant vos regards sur cette foule composée de médisants, d'ivrognes, de menteurs, d'impudiques, de joueurs, de paresseux, de calomniateurs, de gourmands, de haineux, de matérialistes ; tous ils se vantent d'être libres : le sont-ils ? Non, certes ; car d'eux à l'oncle Tom il y a la distance qui sépare la matière de l'esprit.

²⁹¹ Discours de Ferdinand Kaiser (ZG), ancien député au Conseil des Etats, pendant la première journée ; CORNAZ Auguste, *op. cit.*, p. 44.

²⁹² [PUAUX François], *Le grand tir : appel aux Suisses par un Français*, Neuchâtel, 1863, pp. 9-10.

ANNEXES 2

SOURCES ICONOGRAPHIQUES²⁹³

²⁹³ Sauf indication inverse, j'ai moi-même pris les photos et elles ont été retouchées par David Facchin.
A l'exception des grands formats, qui sont à peu près de grandeur A3, les dimensions des objets sont indiquées dans la légende.
A la fin de la notice, j'ai encore signalé le dépôt de la source (entre parenthèses).

1. LITHOGRAPHIES SOUVENIRS



Fig. 1 « La Chaux-de-Fonds. Souvenir au tir fédéral, le 12 juillet 1863 » ; H. Siegfried ; H. Appenzeller ; H. Föh, Zurich (MH, grand format).



Fig. 2 « Tir fédéral à La Chaux-de-Fonds. 1863 » ; H. Furrer, Neuchâtel (MH, grand format).

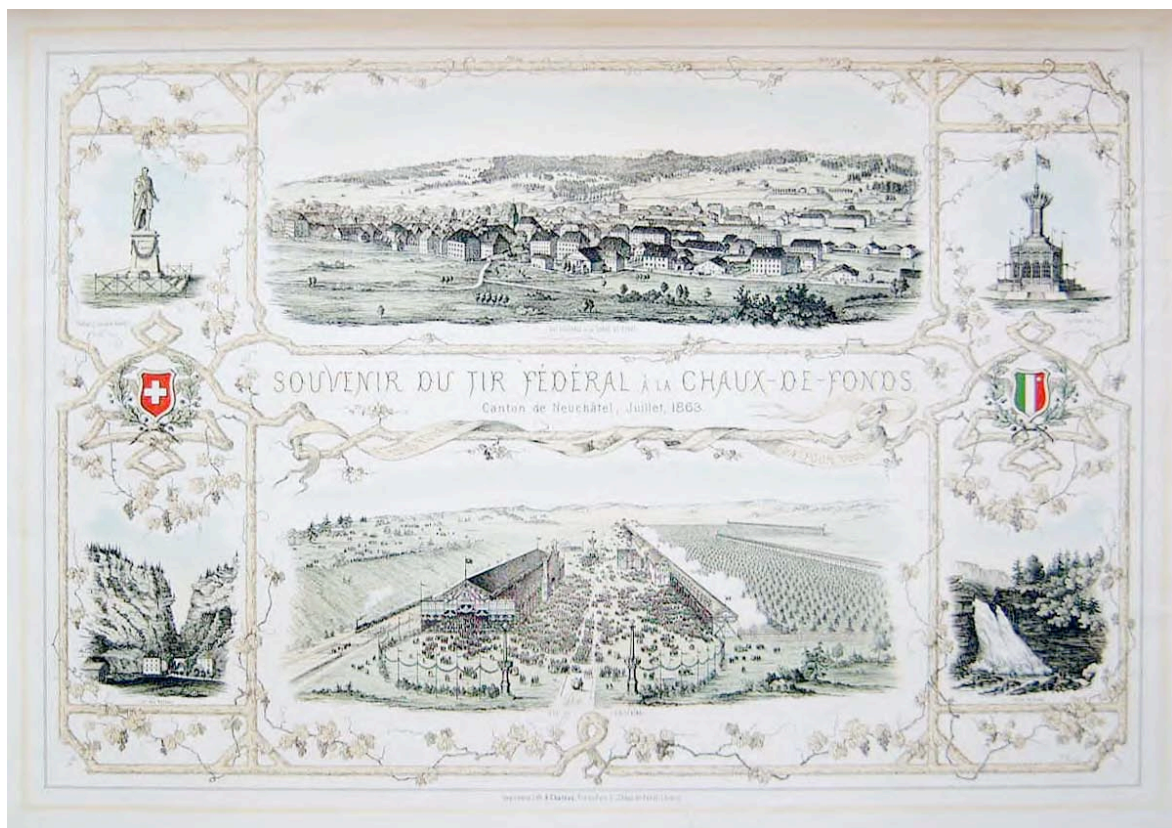


Fig. 3 « Souvenir du tir fédéral à La Chaux-de-Fonds. Canton de Neuchâtel, juillet 1863 » ; A. Château, La Chaux-de-Fonds (MH, grand format).

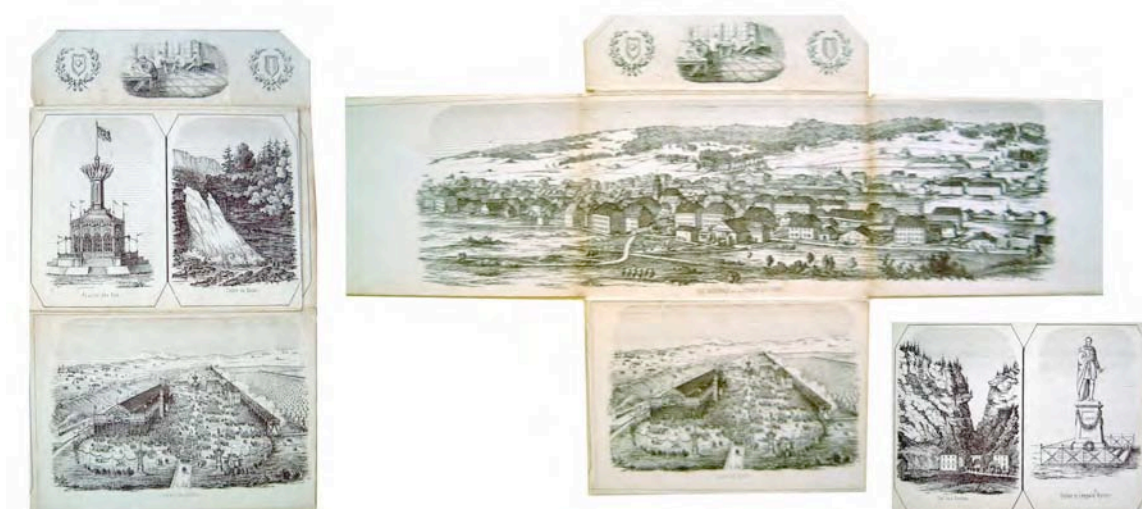


Fig. 4 « Souvenir du tir fédéral à La Chaux-de-Fonds. Canton de Neuchâtel, juillet 1863 » ; A. Château, La Chaux-de-Fonds ; Dépliant : 13,5 x 10 cm plié ; 32 x 23 déplié (MH).

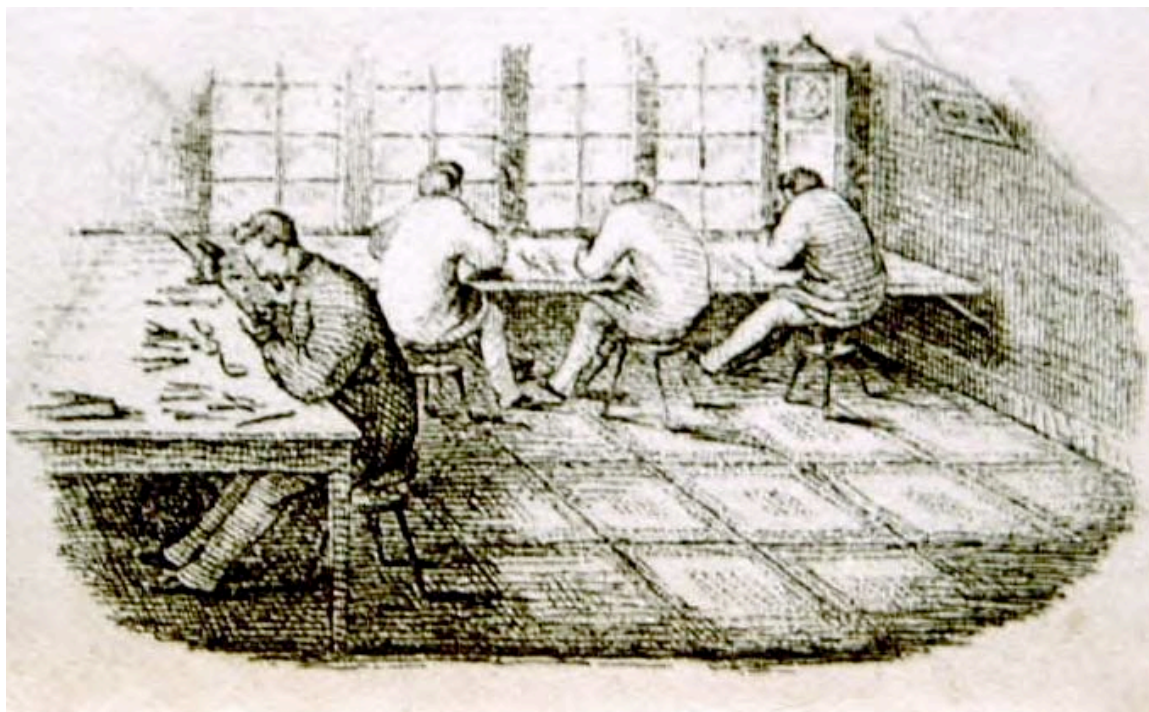


Fig. 4a (détail)

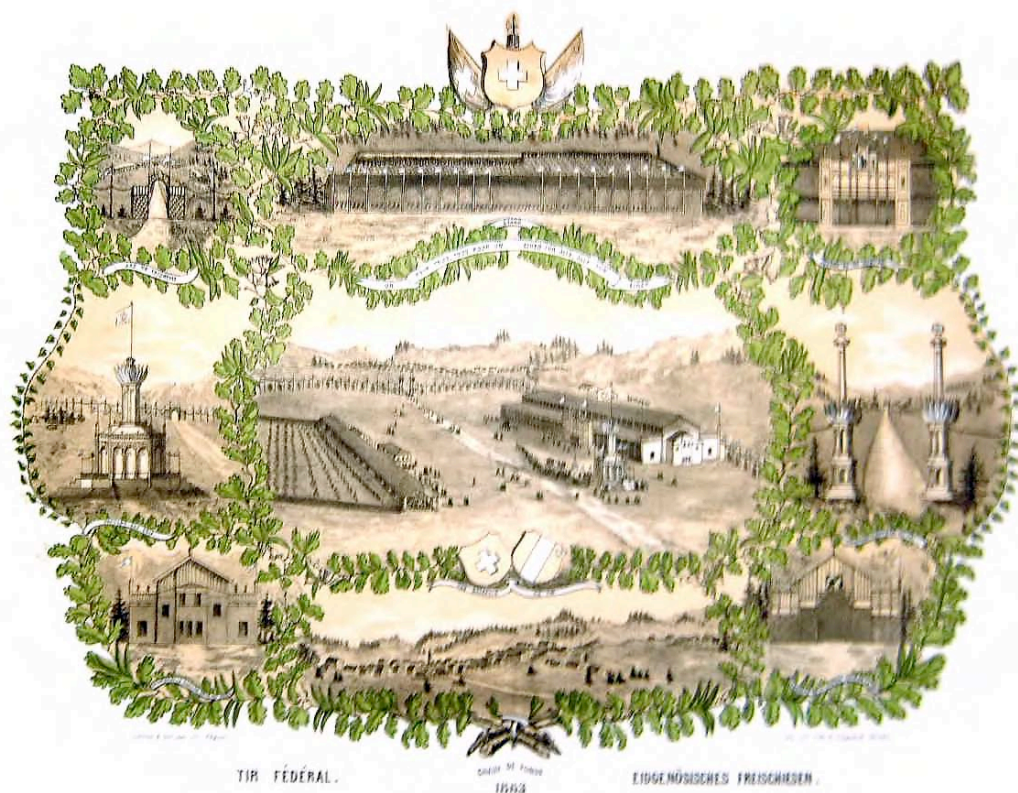


Fig. 5 « Tir fédéral. La Chaux-de-Fonds, 1863 » ; D. Jaquet ; Pilet & Cougnard, Genève (MH, grand format).



Fig. 5a (détail) « Façade de la cantine »



Fig. 6 « Souvenir de La Chaux-de-Fonds » ; C. Mayer, Nürnberg ; Chr. Krüsi, Basel (MH, grand format).



Fig. 7 J. Dajoz ; Ch. Perron, Genève (MH, grand format).



Fig. 8 « Souvenir du tir fédéral de 1863. Chaux-de-Fonds » ; F. Baumann ; F. Margueron, Genève (MH, grand format).



Fig. 9 « Die Übergabe der deutschen Schützenfahne am Gabentempel von La Chaux-de-Fonds » ; Des. Heinrich Jenny (1824-1891) (MH, grand format).

2. VIGNETTE DU PLAN DE TIR

**Fig. 10**

« Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds du 12 au 21 juillet 1863. La vignette du plan de tir » ; Des. H. Jenny, Soleure ; Buri & Jeker (MH).

**Fig. 10a (détail)**

3. CARTES ET BROCHURES

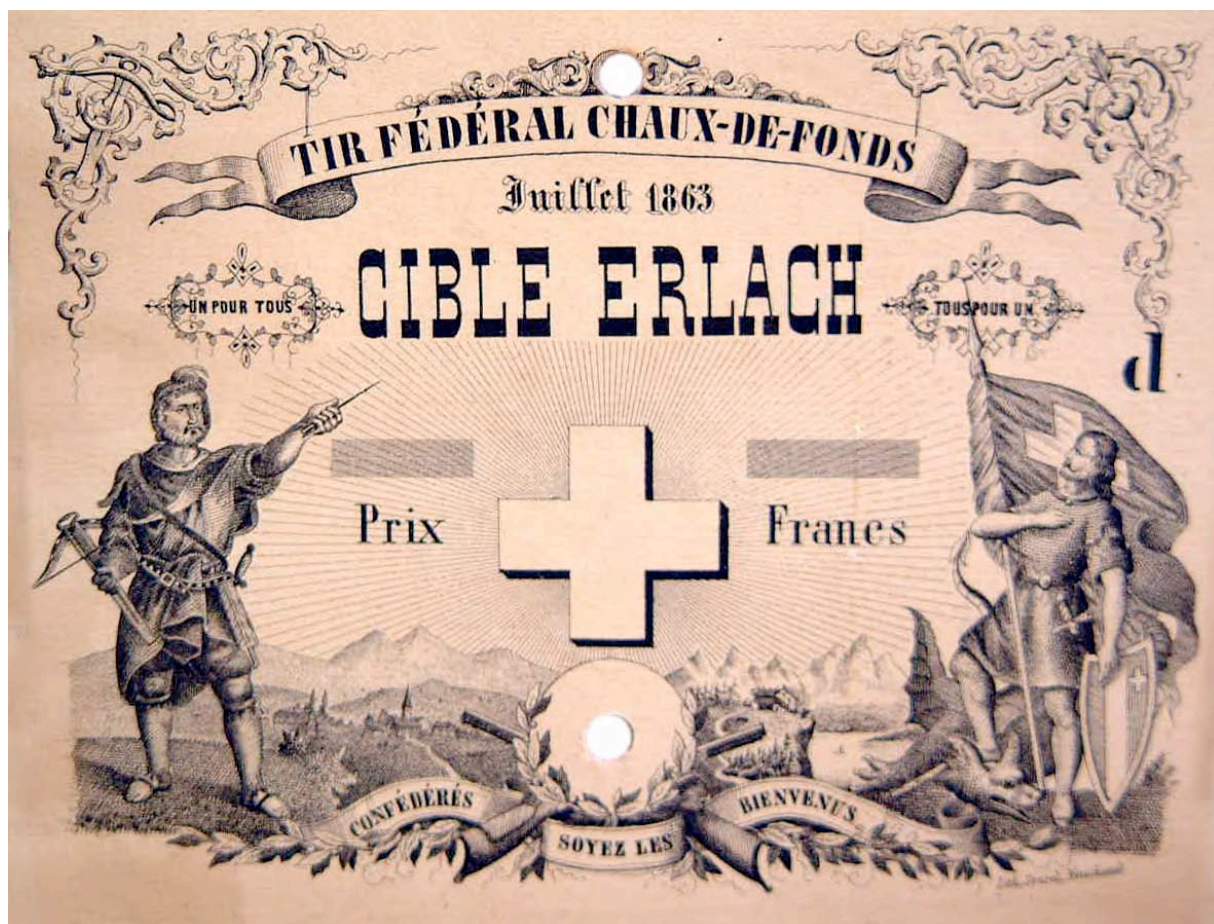


Fig. 11 « Cible Erlach » ; Sonrel, Neuchâtel ; 15 x 12 cm (MH).



Fig. 11a (détail)



Fig. 12 « Collation offerte par la Municipalité & la Commune de Neuchâtel » ; H. Furrer et Cie, Neuchâtel ; 15 x 11 cm (MH).

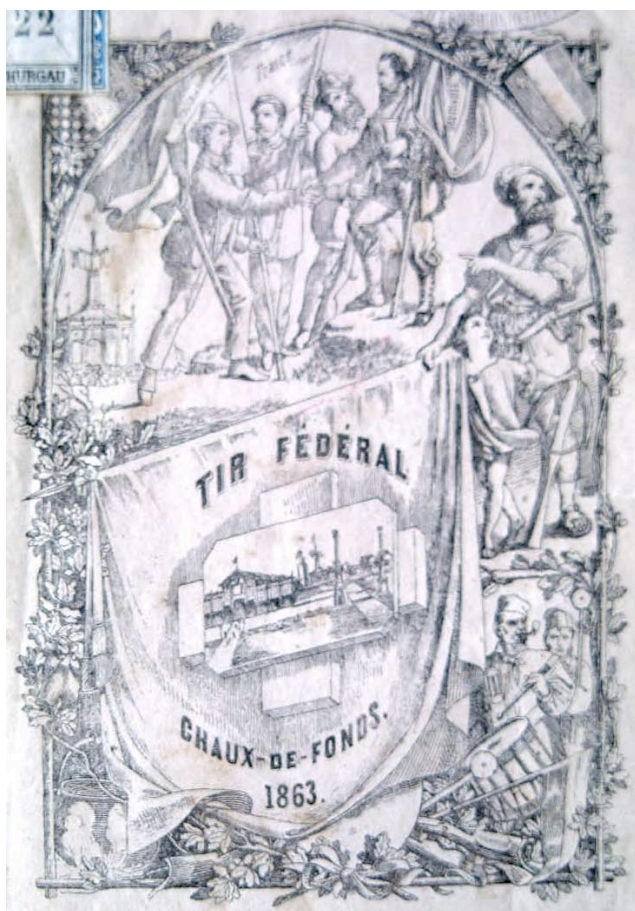


Fig. 13 « Tir fédéral, Chaux-de-Fonds, 1863 » ; page de titre du compte-rendu d'Auguste Cornaz (BVCF, Nb 109).



Fig. 14

« Sempach et Winkelried. Souvenir du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds. 1863 » ; G. Grimsel ; V. Michel, Porrentruy (BVCF, Nb 109).

4. ETIQUETTE DE VIN



Fig. 15

« Vin d'honneur » ;
9,5 x 7 cm (MH).

5. RUBANS DE TIR

**Fig. 16**

*L. Nussbaumer, Mümliswil ;
4 x 13 cm (BVCF, Nb 109).*

**Fig 16a (détail)****Fig. 17**

*J. Häfeli, Mümliswil ;
4 x 13 cm (Fonds Richardet, Armes-Réunies).*



6. COUPES

**Fig. 18**

« Ehrengabe des schweizerischen Grütlivereins, auf das eidgenössische Ehr- u. Freischiessen in La Chaux-de-Fonds, 1863 » ; Des. Ch. Gehri fils (MH, grand format).



Fig. 18a (détail)



Fig. 18b (détail)

7. MONNAIES ET MEDAILLES



Fig. 19 Ecu de cinq francs, officiel ; A. Bovy, Genève ; J. Siber, Lausanne ; Argent ; ϕ 37 mm (photos : Martin 506²⁹⁴).

²⁹⁴ Photos dans : MARTIN Jean Louis, *Les médailles de tir suisses = Die Schützenmedaillen der Schweiz = Le medaglie di tiro della Svizzera = Swiss shooting medals. 1612-1939*, Lausanne, 1972.

Les pièces originales peuvent être vues notamment dans le Fonds Richardet des Armes-Réunies à La Chaux-de-Fonds et au Schweizerisches Schützenmuseum à Berne.



Fig. 20 Médaille ; C. Drentwett, Nürnberg ; Kämmerer, Augsburg ; Métal blanc ; ϕ 41 mm (Martin 508).



Fig. 21 Médaille ; F. Landry, Neuchâtel ; Bronze ; ϕ 36 mm (Martin 507).



Fig. 22 Médaille ; G. Hartwig, Offenbach am Main ; Métal blanc ; ϕ 52 mm (Martin 510).

8. HUILE D'AUGUSTE BACHELIN : TIREURS ITALIENS ET ALLEMANDS

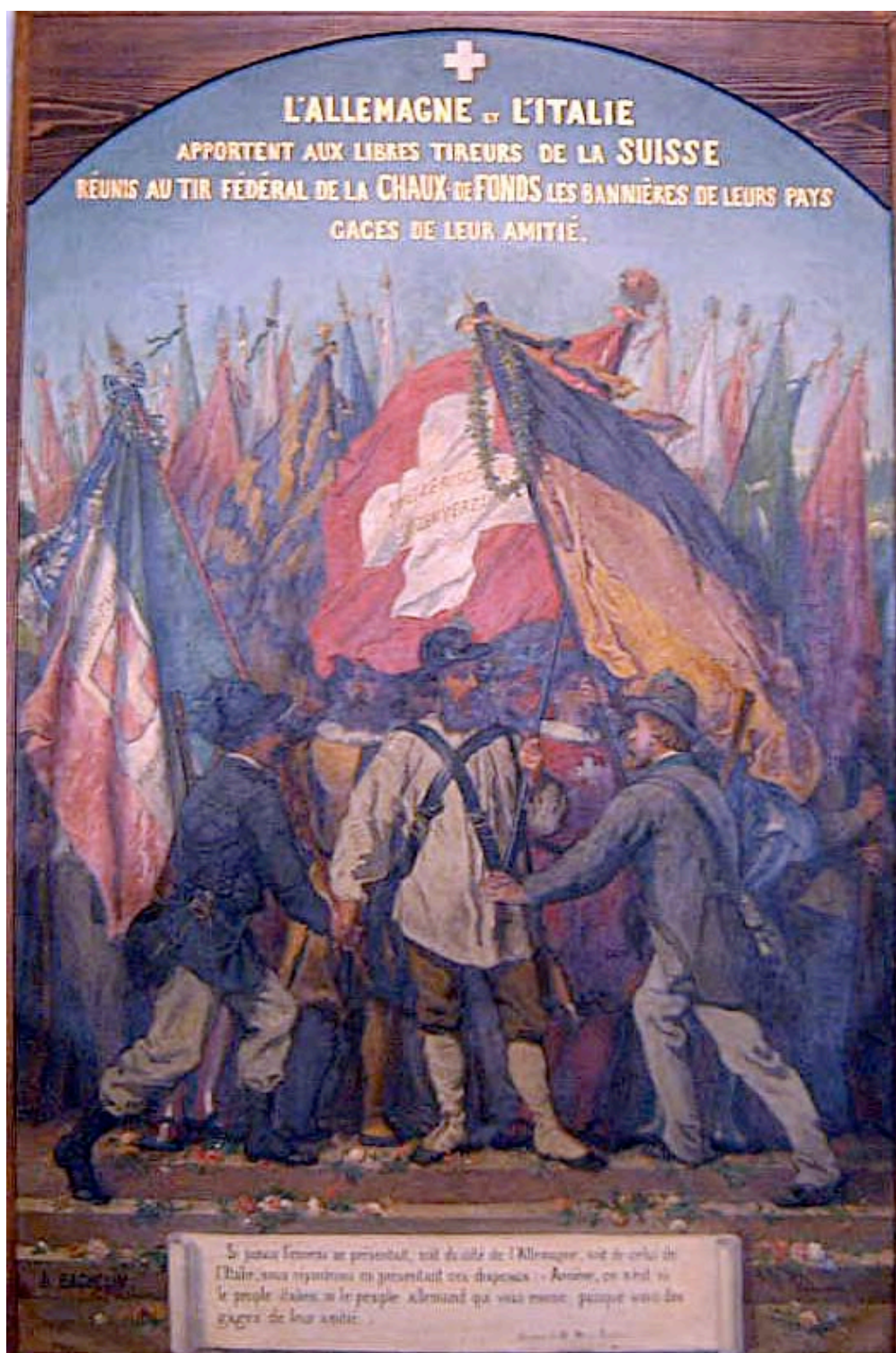


Fig. 23

« L'Allemagne et l'Italie apportent aux libres tireurs de la Suisse réunis au Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds les bannières de leurs pays gages de leur amitié » ; Auguste Bachelin (1830-1890) ; Huile sur toile ; 200 x 130 cm (MBA, inv. 115).

9. PHOTOS



Fig. 24 Photo des installations du tir (photo : DAV).



De gauche à droite et de haut en bas :

*Henry Grandjean, du Locle ; Ami Girard ;
Ulysse Matthey-Doret ;*

*Jules Philippin, 1^{er} vice-président ; Ariste
Lesquereux, président ; Ulysse Humbert-
Ramuz, caissier ;*

*Auguste Cornaz, secrétaire ; Auguste Ribaux,
2^{ème} vice-président ; Jean Scholl*

Fig. 25 Le Comité Central de la Société suisse des Carabiniers pour 1863-1865 (photo : ROBERT Arnold, *Le Centenaire de la Société de tir des Armes-Réunies. La Chaux-de-Fonds, 1820-1920, s.l., s.d.*).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

1. Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN)

Finances 1, n°1041

Manuels du Conseil d'Etat

2. Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Procès-verbaux du Conseil municipal 1862-1865 (PV-CM)

Procès-verbaux du Conseil général (PV-CG)

Rapports du Conseil général

Dossier correspondance « Tir fédéral », D 13

3. Bibliothèque des pasteurs, Neuchâtel (BP)

Dictionnaire des pasteurs neuchâtelois

Rapports annuels de la Mission intérieure (1860, 1862 et 1863)

4. Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (BVCF)

Procès-verbaux du Comité d'Organisation, Nb 109 (PV-CO)

Correspondance et imprimés divers, Ms/102/840

5. Société de tir Les Armes-Réunies, La Chaux-de-Fonds

Procès-verbaux 3 (PV-AR)

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

1. **Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (DAV)**
2. **Musée des Beaux-Arts, La Chaux-de-Fonds (MBA)**
3. **Musée d'Histoire, La Chaux-de-Fonds (MH)**
4. **Schweizerisches Schützenmuseum, Berne**
5. **Société de tir Les Armes-Réunies, La Chaux-de-Fonds**

Collection Richardet

SOURCES IMPRIMEES

1. **Brochures**²⁹⁵

Catalogue des tireurs qui ont obtenu un prix, La Chaux-de-Fonds, 1863, 270 p. (BPUN, BVCF, SSM)

Ce qu'il faut à la Suisse ! Souvenir du Tir fédéral, Neuchâtel, 1863, 20 p. (BP, BVCF)

Histoire pittoresque et anecdotique du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds du 12 au 22 juillet 1863, par Louis de LA VARENNE, Berne, 1864, 184 p. (BPUN, SSM)

Histoire du Tir fédéral de 1863 à La Chaux-de-Fonds, par Auguste CORNAZ, La Chaux-de-Fonds, 1863, 176 p. (AEN, BPUN, BVCF, SSM)

Itinéraire des Montagnes neuchâteloises avec une esquisse descriptive, historique et statistique du canton de Neuchâtel, une notice sur le Tir fédéral de 1863, etc., La Chaux-de-Fonds, 1863, 206 p. (BPUN)

Le grand prix. Souvenir du Tir fédéral, Neuchâtel, 1863, 31 p. (BP, BVCF, SSM)

Le grand tir. Appel aux Suisses par un Français, Neuchâtel, 1863, 19 p. (BP, BVCF)

²⁹⁵ Localisations : AEN (Archives de l'Etat, Neuchâtel) : Brochures 71 « Tirs fédéraux et cantonaux ».
 BP (Bibliothèque des Pasteurs, Neuchâtel)
 BPUN (Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel)
 BVCF (Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds) : Cartable Nb 109
 SSM (Schweizerisches Schützenmuseum, Berne)

- Lieder-Album*, La Chaux-de-Fonds, 1863, 32 p. (BVCF)
- Membres des divers comités*, La Chaux-de-Fonds, 1863, 8 p. (BVCF, SSM)
- Programme de la fête*, La Chaux-de-Fonds, 1863, 16 p. (AEN, BVCF)
- Règlements divers (*Règlement du Comité d'Organisation, Règlement du Comité du Tir, etc.*) (BVCF)
- Sempach et Winkelried*, La Chaux-de-Fonds, 1863, 16 p. (BVCF, SSM)
- Sermon prononcé par M. le pasteur Redard le dimanche 19 juillet 1863*, Berne, 1863, 15 p. (BVCF, SSM)
- Souvenir du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds en 1863*, Neuchâtel, 1863, 16 p. (AEN, BVCF, SSM)
- Souvenirs du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds en 1863*, Genève, 1865, 87 p. (BVCF, SSM)
- Statuten des schweizerischen Schützenvereins*, Zürich, 1861, 24 p. (BVCF)
- Zur Erinnerung an das eidgenössische Schützenfest*, Neuchâtel, 1863, 14 p. (BVCF, SSM)

2. Presse

- Courrier de Neuchâtel*, Neuchâtel (conservateur).
- Le National Suisse*, La Chaux-de-Fonds (radical).
- Le Neuchâtelois* devient le 31 mars 1863 la *Gazette de Neuchâtel*, Neuchâtel (conservateur).
- Le Véritable Messenger Boiteux de Neuchâtel*, Neuchâtel (conservateur).

BIBLIOGRAPHIE

1. Dictionnaires et manuels d'histoire suisse

- DAGUET Alexandre, *Abrégé de l'histoire de la Confédération suisse à l'usage des écoles primaires*, Neuchâtel, 1868.
- DHBS = *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 8 tomes, Neuchâtel, 1921-1934.
- DHS = JORIO Marco (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, 3 tomes parus, Hauterive, 2002 ss.
- LAROUSSE Pierre (dir.), *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, 15 tomes, Paris, 1866-1876.
- NHSS = *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, 1998.
- ZSCHOKKE Henri, *Histoire de la Nation suisse*, La Chaux-de-Fonds, 1860 (nouvelle édition revue et continuée jusqu'en 1860 par Louis FAVRAT, éditée par Ariste LESQUEREUX).

2. La Chaux-de-Fonds (NE)

- BARRELET Jean-Marc, « Antisémisme et révolte ouvrière. L'émeute Bieler à La Chaux-de-Fonds en 1861 », dans *Musée neuchâtelois*, 1983, pp. 97-118.
- BARRELET Jean-Marc, « L'enseignement de l'histoire suisse dans les écoles primaires du canton de Neuchâtel au XIXème siècle », dans *Musée neuchâtelois*, 1991, pp. 235-249.
- BARRELET Jean-Marc (dir.), *Histoire du Pays de Neuchâtel. Tome 3 : de 1815 à nos jours*, Hauterive, 1994.
- BARRELET Jean-Marc et RAMSEYER Jacques, *La Chaux-de-Fonds ou le défi d'une cité horlogère. 1848-1914*, La Chaux-de-Fonds, 1990.
- COP Raoul, 1853-1876. La Chaux-de-Fonds vue par Charles-Eugène Tissot, *Nouvelle revue neuchâteloise*, 26, 1990.
- CUGNET Michel, *Deux siècles et demi de Franc-maçonnerie en Suisse et dans le canton de Neuchâtel*, La Chaux-de-Fonds, 1991.
- GUYE Samuel, *Histoire de l'Ecole d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds : publié à l'occasion de son centenaire, 1865-1965*, s.l., 1965.
- RAMSEYER Jacques, Autrefois la fête en Pays neuchâtelois, *Nouvelle revue neuchâteloise*, 4, 1984.

3. Fêtes et identité nationale

- AGULHON Maurice, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, 1979.
- AGULHON Maurice, « Nation, patrie, patriotisme en France du Moyen Age à nos jours », dans *La documentation française*, 7017, 1993, pp. 1-8.

- ALTERMATT Urs, BOSSHART-PFLUGER Catherine et TANNER Albert (éd.), *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zürich, 1998.
- BENDIX Regina, « National sentiment in the enactment and discourses of Swiss political ritual », dans *American ethnologist*, 19 (4), 1992, pp. 768-790.
- BERGIER Jean-François, *Guillaume Tell*, Paris, 1988.
- BIAUDET Jean-Charles, « L'éveil du sentiment national en Suisse », dans *Il risveglio delle nazionalità nel periodo napoleonico*, Pisa, 1982, pp. 185-196.
- BÜHLER M., « Les fêtes nationales », dans SEIPPEL Paul (dir.), *La Suisse au dix-neuvième siècle*, 3 tomes, Lausanne/Berne, 1901, tome 3, pp. 355-394.
- CAPITANI François de et GERMANN Georg (éd.), *Auf dem Weg zu einer schweizerischen Identität. 1848-1914*, Freiburg, 1987.
- CORBIN Alain, GÉRÔME Noëlle et TARTAKOWSKY Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIXe-XXe siècles*, Paris, 1994.
- GAMBONI Dario et GERMANN Georg (dir.), *Emblèmes de la liberté. L'image de la république dans l'art du XVIe au XIXe siècle*, Berne, 1991.
- HENRY Philippe (dir.), *La mémoire de la Révolution neuchâteloise de 1848. Du Cinquantenaire au Centenaire, 1898-1948*, Hauterive, 1997.
- IM HOF Ulrich, *Mythos Schweiz. Identität – Nation – Geschichte. 1291-1991*, Zürich, 1991.
- JOST Hans Ulrich, « La nation, la politique et les arts », dans *Revue suisse d'histoire*, 39, 1989, pp. 293-303.
- KREIS Georg, *Helvetia – im Wandel der Zeiten. Die Geschichte einer nationalen Repräsentationfigur*, Zürich, 1991.
- KREIS Georg, « La question de l'identité nationale », dans HUGGER Paul (dir.), *Les Suisses. Modes de vie, traditions, mentalités*, 3 tomes, Lausanne, 1992, tome 2, pp. 781-800.
- KREIS Georg (dir.), *La Suisse chemin faisant. Rapport de synthèse PNR 21 « Pluralisme culturel et identité nationale »*, Lausanne, 1994.
- MARCHAL Guy P. e. a., *Arnold von Winkelried : Mythos und Wirklichkeit. Nidwaldner Beiträge zum Winkelriedjahr 1986*, Stans, 1986.
- MARCHAL Guy P. et MATTIOLI Aram (éd.), *Erfundene Schweiz. Konstruktion nationaler Identität = La Suisse imaginée. Bricolages d'une identité nationale*, Zürich, 1992.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, 9 vol., Paris, 1984.
- RESZLER André, *Mythes et identités de la Suisse*, Genève, 1986.
- RIVIÈRE Claude, *Les liturgies politiques*, Paris, 1988.
- SANTSCHI Catherine, *La mémoire des Suisses. Histoire des fêtes nationales du XIIIe au XXe siècle*, Genève, 1991.
- SCHADER Basil, « Les Fêtes fédérales », dans HUGGER Paul (dir.), *Les Suisses. Modes de vie, traditions, mentalités*, 3 tomes, Lausanne, 1992, tome 2, pp. 809-831.
- THÉVENAZ Louis, « La légende de Baillod, défenseur du pont de Thielle en 1476 », dans *Musée neuchâtelois*, 1934, pp. 5-21.
- ZIMMER Oliver, *A contested nation. History, memory and nationalism in Switzerland, 1761-1891*, Cambridge, 2003.

4. Tirs : numismatique, développement, signification

- BERGER David, *Dans la ligne de mire. Pouvoir et sociétés de tir dans la principauté de Neuchâtel (1831-1848)*, mémoire de licence dactylographié, Institut d'histoire, Université de Neuchâtel, 1998.
- BERGER David, « Les sociétés de tir et la participation neuchâteloise aux tirs fédéraux entre 1831 et 1848 », dans HENRY Philippe (éd.), *Conservatisme, réformisme et contestation : aux origines de la révolution neuchâteloise de 1848*, (Cahiers de l'Institut d'histoire, 6), Neuchâtel, 1999, pp. 157-169.
- BORCARD Patrice, « La cible et le drapeau. L'expression artistique du patriotisme des tireurs fribourgeois », dans *Fribourg et l'Etat fédéral : intégration politique et sociale : 1848-1998*, Fribourg, 1999, pp. 403-415.
- DIVO Jean-Paul, *Münzkatalog Schweiz. 1850-1997. Kursmünzen, Schützentaler, Gedenkprägungen*, Bad Ragaz, 1998.
- FEIERABEND August, *Zur Erinnerung an die eidgenössische Schützenfest 1824-1874*, Aarau, 1875.
- SSC = *Gedenkschrift zum 100jährigen Jubiläum des schweizerischen Schützenvereins = Album commémoratif du centenaire de la Société suisse des Carabiniers = Album commemorativo del centenario della Società svizzera del Carabinieri. 1824-1924*, Zürich, 1926.
- GUILLAUME Louis et BOREL Eugène, *Notice historique sur les sociétés de tir dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel, 1863.
- HENZIHOHS Beat, *Die eidgenössischen Schützenfeste 1824-1849. Ihre Entwicklung und politische Bedeutung*, Freiburg, 1976.
- MARTIN Jean Louis, *Les médailles de tir suisses = Die Schützenmedaillen der Schweiz = Le medaglie di tiro della Svizzera = Swiss shooting medals. 1612-1939*, Lausanne, 1972.
- MARTIN Jean L., *Montres de tir suisses = Schützenuhren der Schweiz = Orologi di tiro svizzeri = Swiss shooting watches. 1836-1939*, Lausanne, 1976.
- MICHAUD A., *Liste des médailles et jetons concernant La Chaux-de-Fonds jusqu'en 1901*, Genève, 1902, extrait de la *Revue Suisse de Numismatique*, tome 11.
- MICHEL Theodor, *Schützenbräuche in der Schweiz*, Frauenfeld/Stuttgart, 1983.
- MICHEL Theodor, « Le tir, une tradition suisse », dans *Popularia*, 2, 1987, pp. 14-21.
- ROBERT Arnold, « Il y a cinquante ans », dans *Journal officiel. Tir cantonal neuchâtelois et concours international de musique. La Chaux-de-Fonds, 10-18 août 1913*, pp. 8-12.
- ROBERT Arnold, *Le Centenaire de la Société de tir des Armes-Réunies. La Chaux-de-Fonds, 1820-1920*, s.l., s.d.

5. Adresses internet

www.dhs.ch : site du *Dictionnaire Historique de la Suisse*, dont 3 volumes sont parus à ce jour.

www.schuetzenmuseum.ch : site du Musée Suisse du Tir à Berne, quelques illustrations d'objets liés à la pratique festive du tir.

http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/iconographie/fonds_courant/P3-78.jpg : image fixe du DAV, photographie des installations du Tir fédéral de La Chaux-de-Fonds

(Annexes 2 : **fig. 24**).

<http://posters.snl.ch/cgi-bin/gw/chameleon?skin=poster&lng=fr-ch> : collection numérique d'affiches suisses depuis le XIXe siècle ; nombreuses affiches de tirs cantonaux et fédéraux, dont celle du tir de La Chaux-de-Fonds en 1863 et celle de Schaffhouse en 1865.

6. Divers

KELLER Gottfried, « Le fanion des sept braves », dans *D'après nature : trois nouvelles suisses*, Genève, 1951, pp. 141-237 (traduit de « Das Fähnlein der sieben Aufrechten », écrit en 1860).

LEUZINGER Pierre, « Le Tir fédéral de Genève mêlait patrie et progrès », dans *L'Hebdo*, 36, 1993, pp. 98-101.

REUMANN Erik, « Blocher prend congé de l'Asin », dans *L'Express*, 17 mai 2004.